UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans le canton de Genève : consultation et perspectives

Rapport de recherche pour le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC)

Marie-Anne BROYON, Arta MEMISHI, Abdeljalil AKKARI

Septembre 2025

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

PIC PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL CANTON DE GENÈVE

pro enfance plateforme romande pour l'accueil de l'enfance

Table des matières

PARTIE 1 : RÉVUE DE LA LITTÉRATURE, CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE . 4

1. Introduction 4

1.1. Revue de la littérature sur les politiques de la petite enfance aux niveaux national et international 5

1.1.1. Débats et orientations internationales 5

1.1.2. L'accueil extrafamilial des enfants de 0 à 4 ans en Suisse 11

1.1.3. L'accueil extrafamilial des enfants de 0 à 4 ans dans le canton de Genève 17

1.2. Contexte et définition des espaces et dispositifs d'encouragement précoce 21

1.2.1. Contexte 21

1.2.2. Définition des espaces et dispositifs d'encouragement précoce 22

1.3. Méthodologie et échantillon 24

PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 27

2.1. Offre, public, besoins, accès 27

2.2. Mission des espaces et dispositifs d'encouragement précoce 29

2.2.1. Représentations des personnes interrogées sur le rôle et de la mission des EDEP 29

2.2.2. Le degré d'attention portée aux orientations communales, cantonales, nationales et internationales 31

2.3. Organisation des espaces et dispositifs d'encouragement précoce ... 33

2.3.1. Fonctionnement et financement 33

2.3.2. Qualité et mesure de l'impact des prestations 34

2.3.4. Coordination et réseaux existants 36

2.4. Pratiques et concepts éducationnels 38

2.4.1. Représentations du développement de l'enfant 38

2.4.2. Pédagogie 39

2.4.3. Transition scolaire 40

2.4.5. Santé 41

2.4.6. Inclusion 43

2.5. Soutien à la parentalité : approches et perspectives 45

2.5.1. La nécessité d'accompagner les mamans dès la grossesse 46

2.5.2. La collaboration avec les parents et la posture des professionnel-le-s . 47

2.5.3. Le soutien à la parentalité par rapport au développement de l'enfant .. 47

2.5.4. La gestion des différences culturelles concernant l'éducation parentale 48

2.5.5. Le soutien à la parentalité lors du dépistage des éventuels retards ou troubles du développement 49
2.5.6. Le soutien socio-émotionnel et le soutien social aux parents et à la famille 50
2.5.7. Du soutien à la parentalité à l'autonomisation des femmes issues de la migration 51
2.6. Formation et conditions de travail 52
2.6.1. Formation initiale et parcours professionnels 53
2.6.2. Formation continue : offre et demandes 53
2.6.3. Satisfaction et conditions de travail 55
2.6.4. Limites de l'accompagnement 56
2.6.5. Composition idéale des équipes 57
PARTIE 3 : PISTES DE RÉFLEXION ET DE DISCUSSION 58
3.1. Pistes de réflexion et de discussion 58
3.1.1. Offre 58
3.1.2. Mission, rôle 59
3.1.3. Organisation, financement et collaboration 60
3.1.5. Pratiques et concepts éducationnels 63
3.1.6. Soutien à la parentalité dans un contexte multiculturel 65
3.1.7. Formation et conditions de travail 66
Conclusion 68
Références bibliographiques 70
Annexes 74

PARTIE 1 : RÉVUE DE LA LITTÉRATURE, CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

1. Introduction

Ce rapport de recherche répond à un mandat attribué par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) à l'Equipe de Recherche en Dimensions Internationales de l'Education (ERDIE) de l'Université de Genève. L'objectif du mandat est de fournir un aperçu de l'offre cantonale actuelle des espaces parents-enfants et des prestations offertes aux familles dès la maternité et jusqu'à l'entrée en scolarité de l'enfant (0 - 4ans). Il s'agit donc de faire un état des lieux qualitatif mais non-exhaustif des prestations collectives et préventives (hors champ thérapeutique) proposées aux familles dont les enfants ne fréquentent pas forcément les structures d'accueil de jour. Le mandat a été accompagné par un groupe d'experts qui constitue une plateforme de pilotage (COPIL). Grâce à son expertise, le COPIL a mobilisé les ressources nécessaires afin de garantir le bon déroulement du projet. Ce groupe d'experts rassemble des membres du DIP (SRED, secrétariat général), du DSM (Office cantonal de la santé, secteur de prévention et promotion de la santé), du DCS, de l'Association des responsables de la petite enfance des communes genevoises (ARPE), du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, des HUG via la Maison de l'enfance et de l'adolescence, de la HEDS et de l'Observatoire des politiques de l'enfance, de la jeunesse et des familles (OPEJF) et de Pro Enfance.

Ce rapport a bénéficié des perspectives et des recommandations de Pro Enfance, dont la participation a été utile pour préciser certains éléments et affiner l'analyse. Il a pour objectif de présenter l'offre cantonale actuelle en matière d'espaces parents-enfants ainsi que les prestations destinées aux familles, de la maternité jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant. Il s'agit de faire un état des lieux qualitatif et non-exhaustif des prestations collectives et préventives (hors champ thérapeutique et accueil extrafamilial institutionnel tel que les crèches et jardin d'enfants) proposées aux familles et de formuler, aux regards de la littérature et des entretiens auprès d'un panel de professionnel-le-s du domaine, des pistes d'action et suggestions pour les politiques publiques concernées pour les cinq-dix ans à venir.

Le rapport est divisé en trois parties. La première partie se veut une synthèse de la recherche scientifique, des orientations internationales et francophones et des expériences suisses. La recherche scientifique place l'accent sur le développement rapide du cerveau en bas âge, particulièrement dans la période entre 0 à 3 ans, et dès lors, sur la nécessité de stimuler les fonctions cognitive, psychomotrice, langagière, socio-émotionnelle de l'enfant pour le bon développement. De ce fait, les expériences dans une collectivité ainsi que les interactions extrafamiliales sont primordiales. S'alignant sur ces constats, les organisations internationales soulignent l'importance de l'éducation préscolaire, de la protection de l'enfance ainsi que le soutien à la parentalité, rappelant aux États qu'ils doivent assurer la mise à disposition des familles des ressources et des lieux d'accueil de qualité. Les principes de socialisation et de qualité sont également au cœur des orientations francophones et suisses.

La deuxième partie présente les résultats de l'enquête. Ces derniers sont regroupés sous plusieurs domaines et reprennent les thématiques de l'enquête, à savoir : l'offre d'accueil et d'encadrement, la demande et les besoins des familles, les missions et l'organisation des espaces et dispositifs d'encouragement précoce, les pratiques et les concepts éducationnels, l'inclusion, la transition scolaire, le soutien à la parentalité, le soutien socio-émotionnel et le soutien social aux familles, la formation et les conditions de travail des encadrant-e-s.

Enfin, la troisième partie propose des recommandations à destination des espaces et dispositifs d'encouragement précoce, des communes et du canton.

1.1. Revue de la littérature sur les politiques de la petite enfance aux niveaux national et international

La revue de la littérature porte sur l'accueil et l'éducation des jeunes enfants et inclut l'accueil extrafamilial institutionnel et les dispositifs et espaces d'encouragement précoce, ces derniers étant le sujet de la présente étude.

L'accueil et l'éducation des jeunes enfants avant l'entrée à l'école est un débat commun à l'ensemble des pays de l'OCDE. Il nous a semblé pertinent d'examiner successivement la synthèse de la recherche scientifique sur l'éducation précoce, les recommandations internationales et les orientations de trois pays francophones (Belgique, Canada, France) et le bilan des expériences suisses et genevoises dans ce domaine.

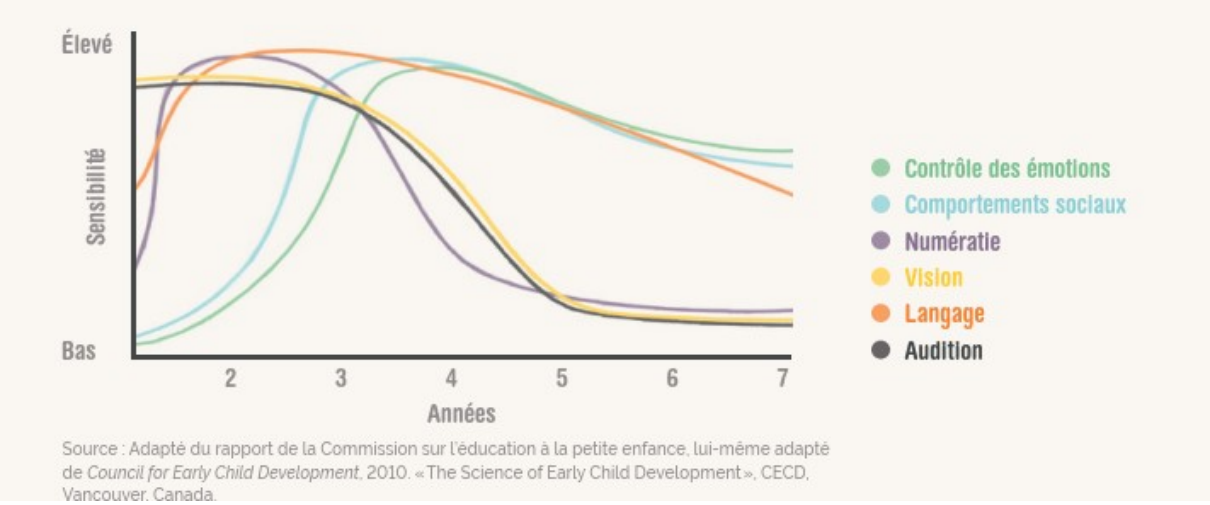
1.1.1. Débats et orientations internationales

Convergence de la recherche scientifique

La pensée contemporaine sur les droits et le bien-être des enfants s'accorde à faire de l'enfance un espace insouciant, sûr et une phase heureuse de l'existence humaine. La recherche scientifique appuie cette pensée en appelant à accorder une plus haute priorité à la socialisation, l'accueil et l'éducation durant la petite enfance (Boyden, 2015).

Les premières années de la vie d'un enfant constituent une période particulièrement importante pour son développement cognitif et psycho émotionnel, en particulier entre 0 et 3 ans. En effet, le développement du cerveau se fait de façon extrêmement rapide en bas âge et celui-ci est alors beaucoup plus réceptif aux stimulations. Certaines fonctions cognitives sont ainsi particulièrement sensibles en bas âge (Observatoire des tout-petits, 2023a ; Blair, 2016). Aussi, les premières années de la vie d'un enfant constituent une période particulièrement importante pour son développement (Mustard, 2002 ; World Health Organization, 2020 ; Sims, 2020).

Le schéma ci-dessous montre que certaines fonctions connaissent une sensibilité élevée durant les trois premières années de la vie et méritent une stimulation importante afin de se développer et de se maintenir tout au long de la vie. Par exemple, la période entre 2 et 4 ans est particulièrement cruciale pour le développement du langage. D'où l'importance pour l'enfant de cet âge de rencontrer dans son environnement familial et éducatif les stimulations appropriées.



Source : Adapté du rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, lui-même adapté de *Council for Early Child Development*, 2010. « The Science of Early Child Development », CECD, Vancouver, Canada.

Les recommandations internationales

Les recommandations internationales sont explicites quant à l'importance à accorder à la protection et à l'éducation de la petite enfance. La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant datant du 20 novembre 1989 recommande dans son article 18 aux États d'accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et d'assurer la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants. Cette convention spécifie que l'État doit s'assurer qu'ils ont accès aux soins et aux services leur permettant de s'intégrer socialement et de s'épanouir personnellement.

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, dont la Suisse est signataire depuis 1997, stipule :

« Chaque enfant a des droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il soit [en situation de handicap], et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice. »

« Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que ses droits sont respectés. Il doit aider ses parents à protéger ses droits et à créer un environnement qui lui permette de grandir et de développer son potentiel. »

« Il a droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut [l'aider] à rester en santé. »

« Les enfants ayant un handicap doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie collective. »

La Convention internationale des droits de l'enfant engage à placer « l'intérêt supérieur de l'enfant [comme] considération primordiale » à chaque décision concernant les enfants, « et à assurer aux enfants la protection et les soins nécessaires à leur bien-être », compte tenu des droits et devoirs de leurs parents, tuteurs légaux ou autres personnes légalement – ou par délégation – responsables de ceux-ci, et, à cette fin, de prendre toutes les mesures législatives et administratives appropriées (article 3).

Dans ce cadre, l'État « assure la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants » (article 18).

Une autre organisation dont la Suisse est membre a émis des recommandations explicites sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. L'OCDE mentionne cinq outils qui favorisent la qualité dans les interactions quotidiennes des enfants :

1. Les normes de qualité, la gouvernance et le financement.
2. Des cadres de repères communs, de curriculum et de pédagogie.
3. Le développement et la qualification des professionnels.
4. L'observation du suivi et des données.
5. La participation et l'engagement familial et communautaire (OCDE, 2021).

L'application de ces normes et cadres de l'OCDE est ardue dans le cas de la Suisse en raison de la décentralisation poussée de l'éducation. Toutefois, les cantons et la Confédération et les communes ont des responsabilités particulières pour s'assurer de l'accueil précoce de qualité. Le cadre international rappelle le rôle proactif des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et notamment dans le soutien aux familles et communautés les plus fragiles.

L'OCDE distingue également sept dimensions de la qualité :

1. La qualité des orientations : le type et le degré d'attention qu'un gouvernement porte à la politique de la petite enfance (curriculum, chartes nationales, conditions d'accès), et leur mise à disposition de toutes les parties prenantes.
2. La qualité structurelle (principalement du ressort des administrations et des normes réglementaires).
3. Les pratiques et concepts éducationnels des structures.
4. La qualité procédurale, portant sur les interactions adultes/enfants et entre enfants, l'explicitation des modalités pédagogiques et de protection.
5. La qualité opérationnelle de l'offre. Ses implantations, ses configurations et sa structuration administrative et financière.
6. Les normes de qualité ou de performances à travers des études et prévisions d'impact sur les enfants et leurs familles. L'approche conceptuelle est ici l'investissement social sur le versant des attendus d'efficience économique de « capital humain » à plus ou moins long terme.
7. Les normes destinées à créer, instaurer et fluidifier la participation et les relations avec les familles et/ou les organisations qui les représentent et à les impliquer (OCDE 2021).

Enfin, plusieurs organisations internationales préconisent l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les systèmes éducatifs, y compris dans les structures d'accueil de la petite enfance (Agence Européenne pour le développement de l'Éducation des Personnes ayant des besoins particuliers, 2003 ; OCDE, 2008 ; UNESCO, 2021, 2022). L'OCDE (2008, p. 22) identifie trois catégories pouvant être regroupées sous ce terme : les déficiences, les difficultés et les désavantages :

1. Les déficiences incluent des troubles médicaux tels que le syndrome de Down, l'autisme, ou des déficiences sensorielles et motrices, liés à des limitations physiques ou neurologiques.
2. Les difficultés concernent des troubles affectifs, comportementaux ou d'apprentissage, souvent liés à des interactions complexes avec l'environnement, comme des troubles dyslexiques, de l'attachement, ou des changements familiaux.
3. Les désavantages résultent de facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques, tels que la précarité ou la barrière de la langue, avec pour objectif éducatif de réduire les inégalités et favoriser l'intégration.

Les termes du débat dans trois pays francophones

En raison de la proximité linguistique, culturelle ou géographique, nous avons choisi de synthétiser les débats dans 3 pays (Belgique, Canada, France).

Belgique

L'accueil de la petite enfance joue un rôle clé dans les politiques sociales et éducatives en Belgique à l'heure où les parents se trouvent de plus en plus en difficulté pour concilier leur *vie professionnelle* et leur *vie familiale*. Le secteur de la petite enfance est marqué par l'hétérogénéité des offres d'accueil et des postures familiales. Selon la Ligue des Familles (2017), l'accueil de la petite enfance possède une triple fonction : économique (il offre l'opportunité aux parents de trouver ou de se maintenir en emploi), éducative (il offre à l'enfant de développer ses ressources et ses compétences dans un environnement riche et accueillant) et sociale (il est vecteur de justice sociale et d'égalité des chances notamment pour les familles à faible revenu).

Le débat en Belgique porte de plus en plus sur la *dimension sociale* de l'accueil de la petite enfance qui est considéré comme un *espace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités* (Ligue des Familles, 2017). Or, les besoins et les réalités de vie des familles sont variés, d'où la nécessité d'un accueil flexible permettant :

- Une mixité sociale.
- Une cohésion sociale.
- Un renforcement de la qualité des pratiques et des réflexions professionnelles.
- Un dynamisme des professionnels.
- Une continuité de l'accueil.
- Une optimalisation de la qualité de l'accueil.
- Une stabilité pour les enfants et les professionnels.
- Une compréhension des familles et de leurs besoins (Ligue des Familles, 2017).

En définitive, l'accueil de la petite enfance permet non seulement aux parents de s'intégrer sur le marché de l'emploi mais également à l'enfant de se développer et aux inégalités sociales de se *décreuser.* Partant du principe que *l'accueil est un droit*, les pouvoirs publics doivent soutenir le développement de structures qui permettent à ce droit d'être effectif. Toutes les familles doivent pouvoir se sentir libres de recourir ou non à un accueil si elles en ressentent le besoin, sans aucune discrimination. Autrement dit, c'est aux structures d'accueil de s'adapter aux besoins des familles et non pas l'inverse (Ligue des Familles, 2017).

Canada

Au Canada, particulièrement au Québec, le débat se concentre sur la qualité des services éducatifs à la petite enfance plutôt que sur la capacité d'accueil, contrairement à d'autres pays comme la Belgique. Les premières années de vie ont un impact majeur sur le développement de l'enfant, et les services de garde éducatifs peuvent avoir des effets positifs sur la santé et le développement global des tout-petits. Une expérience quotidienne positive en service éducatif joue un rôle clé, en complément de la stimulation familiale (Observatoire des tout-petits, 2023a).

La qualité de l'accueil dépend des interactions quotidiennes entre les enfants et le personnel, ainsi que des relations sociales, émotionnelles et pédagogiques. Ces interactions sont considérées comme plus influentes que des aspects structurels comme la taille des groupes ou le ratio enfants/personnel. De plus, les politiques et pratiques soutenant les relations avec les enfants et les familles, le développement professionnel et l'encadrement sont des facteurs importants pour garantir cette qualité (Emploi & Développement Social Canada, 2021).

Les concepts d'inclusion et de diversité sont intégrés dans les programmes éducatifs et les politiques d'accès, afin d'encourager une participation active et significative de tous les enfants, avec une attention particulière à leur interaction avec les autres. L'inclusion dépasse la simple présence de l'enfant dans des espaces d'accueil. Elle vise à favoriser sa participation active dans le programme quotidien des structures d'accueil.

Pour l'Observatoire des tout-petits (2023b), une expérience inclusive pour un tout-petit se caractérise par trois aspects essentiels :

- **Relations et interactions :** l'enfant est en lien avec d'autres enfants et des adultes, favorisant des échanges enrichissants.
- **Accès à des ressources adaptées :** il bénéficie de moments, de lieux et de matériel variés, répondant à ses besoins, intérêts et désirs.
- **Engagement significatif :** l'enfant participe à des expériences qui mobilisent son potentiel et soutiennent son développement global.

Ces trois dimensions interconnectées permettent une expérience inclusive riche et complète pour les enfants. Elles nécessitent des compétences multiples des encadrants et des relations basées sur la confiance avec les familles.

France

En France, le débat actuel sur le service public de la petite enfance se concentre sur trois aspects essentiels : la qualité, la flexibilité et l'égalité d'accès. Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence (2023) souligne la nécessité de proposer des accueils flexibles pour tous les enfants de moins de trois ans, afin de faciliter une première expérience de socialisation pour ceux dont les parents le souhaitent. À l'heure actuelle, 57% des jeunes enfants bénéficient de modes d'accueil formels en l'absence de leurs parents, ce qui témoigne de la confiance des familles dans ces services collectifs et individuels. Néanmoins, 43% des enfants n'ont pas accès à ces structures, malgré les avantages démontrés de la socialisation précoce pour leur développement futur avant même l'entrée à l'école (Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2023).

L'approche axée sur les besoins de l'enfant intègre nécessairement la considération du contexte familial global, ancré dans un ensemble socio-économique et culturel qui interagit avec l'axe développemental de l'enfant à travers des processus incompressibles et des

interactions complexes. Au sein de ce réseau d'interactions, l'accueil et la socialisation du jeune enfant jouent un rôle central. Une particularité du développement de l'enfant est que les relations interpersonnelles précèdent la construction de l'identité personnelle. Par conséquent, l'enfant a besoin de trouver dans ses relations trois types de soutien : une fonction de portage (sécurité et stabilité), une fonction d'enveloppe (protection et confort) et une fonction de repérage (aide à la compréhension et à l'orientation dans son environnement) (Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2023).

La Commission des 1 000 premiers jours a mis en évidence que les trois premières années du développement de l'enfant présentent des caractéristiques spécifiques sur les plans physique, affectif, cognitif, émotionnel et social. Son développement doit être compris comme un *processus global, interactif et dynamique* parce qu'il y a interaction permanente, d'une part, entre l'enfant et son environnement et, d'autre part, entre chacune des sphères de son développement, avec des décalages passagers normaux entre le niveau de maturation de l'enfant sur un plan et son immaturité sur un autre. En conséquence, une logique de *prime éducation*, plutôt que d'*éducation*, de même qu'une logique de *prime socialisation* doivent prévaloir. Ainsi le mode d'accueil peut remplir son rôle de *passeur* entre la famille et le *grand monde*, à la fois au-dedans et au-dehors de l'intimité quotidienne des enfants, conjuguant ainsi des fonctions de *familiarité et d'altérité*. Enfin, et conformément au principe *d'universalisme proportionné*, une attention précoce doit s'imposer pour que les *modes d'accueil puissent être prévenants*, tant dans le champ *médical que social et psychologique* (Cyrulnik et al., 2020)

Le vivre ensemble durant la petite enfance nécessite une éducation et une action volontaire à tous les âges pour lesquels la *qualité des environnements est déterminante*. Tout l'entourage contribue au *portage des relations parents-enfants*. La famille élargie, les amis, les conditions de vie, les ressources locales et les politiques sociales, familiales, de santé et de santé mentale contribuent au développement de la petite enfance. Tout compte, en particulier l'harmonie entre les acquisitions et le plaisir dans l'apprentissage sur le long terme, la relation avec les personnes, les objets, les stimulations (Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2023).

Des *modes d'accueils flexibles* est un projet qui s'est imposé au fil du temps en France. Les bénéfices de la socialisation précoce des jeunes enfants sont tels que se sont créés au fil du temps des lieux permettant, quelques heures par semaine, l'éveil et la socialisation des enfants qui ne sont pas accueillis dans des modes d'accueil formel, parce que leurs parents n'ont pas reçu une offre de place suite à leur demande, n'en ont pas demandée pensant ne pas y avoir droit, ne connaissent pas les démarches à effectuer, ne savent pas que ces lieux existent, ou n'en ont pas près de chez eux. Les accueils « flexibles », pour l'heure moins formalisés que ceux qui composent l'offre dite « formelle », peuvent être répartis en différentes catégories :

- les lieux d'accompagnement à la parentalité : ateliers enfants-parents
- les accueils hybrides, ces modes d'accueil peuvent à la fois être formels et flexibles
- les ateliers et animations organisés ponctuellement
- les lieux d'accueil du public
- les ludothèques, médiathèques, musées
- les accueils nomades : lieux d'accueil et activités mobiles
- les modes d'accueil itinérants

- les accueils passerelles : ces modes d'accueil ont pour vocation d'accompagner l'enfant vers son intégration à l'école
- classes passerelles, actions passerelles et autres formats (Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2023).

L'accès des enfants en situation de vulnérabilités (sociales, de santé, de territoire) à un mode d'accueil est donc un enjeu central de politiques publiques, alors que cette partie de la population est la plus concernée par le non-recours et le non-accès à ces modes d'accueil (Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2023).

Il est pertinent d'observer que malgré les différences entre les trois pays francophones examinés, la problématique de l'encouragement précoce (0-4 ans) comporte des points communs tel que : la flexibilité, la lutte contre les inégalités, le souci de la qualité. Probablement nous trouverons des points communs avec la situation suisse et genevoise.

La liberté/flexibilité laissée aux familles de recourir ou non à des espaces d'accueil préscolaire semble partagée par les trois pays francophones. Toutefois, elle s'accompagne d'une conviction que l'accueil dans des espaces éducatifs de qualité ne peut que contribuer positivement au développement des enfants, notamment pour les enfants défavorisés socialement et culturellement.

1.1.2. L'accueil extrafamilial des enfants de 0 à 4 ans en Suisse

Contexte politique et social

Dans le paysage international contemporain, l'attention portée à la petite enfance est perçue comme un processus "glocal"[1], selon Pirard et al. (2024), marquant une tendance à globaliser les pratiques éducatives tout en adaptant ces dernières aux spécificités locales. Ce processus est reconnu comme un investissement social et économique essentiel, adaptable selon les dynamiques nationales et les acteurs concernés.

En Suisse, la gouvernance de la petite enfance est complexe du fait de sa structure fédérale, qui divise les responsabilités entre les communes, les cantons et la Confédération, et requiert des collaborations avec des entités publiques, associatives et privées. Ce système de gouvernance partagée et dispersé pose des défis en matière de cohérence, de centralisation et de coordination entre les différents domaines impliqués tels que l'éducation, le social, la santé et l'intégration (Conseil fédéral, 2021). La répartition des responsabilités en matière de conceptualisation-standardisation, de financement et de tutelle entre les trois niveaux de l'État engendre un manque de coordination, l'absence de standards harmonisés, des inégalités d'accès aux prestations ainsi qu'un financement fragmenté, ce qui nuit à l'élaboration d'une politique nationale cohérente et équitable. C'est dans cette perspective que Burger et al. (2017) suggèrent de renforcer l'institutionnalisation de ces responsabilités au niveau fédéral afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes spécifiques limités dans le temps. Ces mêmes auteurs recommandent une approche de la politique d'accueil de la petite enfance qui soit aussi intégrée que possible à tous les niveaux politiques et administratifs dotés de pouvoirs décisionnels, l'objectif étant de coordonner les actions et d'éviter l'éparpillement des mesures.

[1] Le concept de glocalisation, développé dans le contexte international contemporain, se réfère à un processus où la globalisation influence les pratiques locales

Pour Maleq (2023), les services d'accueil de la petite enfance représentent un enjeu majeur dans le débat politique en Suisse. Ce sujet suscite des divergences quant à son positionnement entre sphère privée et responsabilité publique. D'un côté, certains courants politiques estiment que l'accueil préscolaire relève principalement du choix et de la charge des familles, tandis que d'autres y voient un levier fondamental pour garantir une éducation équitable et favoriser l'inclusion sociale dès le plus jeune âge. Cette tension reflète des orientations idéologiques contrastées : les partis conservateurs privilégient une approche fondée sur la responsabilité individuelle, tandis que les partis de gauche défendent une implication plus forte de l'État. Les partis du centre, quant à eux, adoptent une position plus nuancée, cherchant un équilibre entre la promotion de la participation des femmes au marché du travail et le respect d'une certaine retenue en matière d'intervention publique.

La littérature internationale et nationale montre que la fréquentation de structures d'accueil diversifiées hors du cercle familial favorise le développement cognitif et socio-émotionnel des enfants. L'accès aux services contribue également à atténuer les inégalités éducatives, en particulier pour les enfants provenant de milieux socio-économiquement défavorisés (Conus & Knoll, 2020 ; Felfe et Lalive, 2018). En Suisse comme ailleurs, l'investissement dans la petite enfance est souvent présenté par les politiques publiques comme un moyen de promouvoir une meilleure égalité des chances pour tous les enfants.

Une étude menée par BAK Economics (2020), à la demande de la Fondation Jacobs, montre que les investissements dans les crèches et les familles de jour, ainsi que le soutien aux enfants défavorisés en Suisse, commencent à générer des bénéfices économiques après dix ans. Cette recherche, la première du genre en Suisse, identifie quatre avantages économiques clairs : elle allège le fardeau de la garde d'enfants, permettant ainsi aux parents, particulièrement aux mères, de participer davantage au marché du travail et d'augmenter leur expérience professionnelle ainsi que leurs revenus. Elle favorise également le développement précoce des compétences chez les jeunes enfants, améliorant leurs résultats scolaires futurs et augmentant leurs revenus potentiels. De plus, elle a un impact positif sur la santé, ce qui contribue à réduire les coûts de santé et sociaux. Ces résultats, démontrant une augmentation de 0,50 % du PIB suisse, soulignent l'importance de développer une politique cohérente pour la petite enfance en Suisse.

Malgré ces avantages économiques significatifs identifiés par l'étude de BAK Economics, des questions persistent quant à l'application et l'équité des politiques en faveur de la petite enfance, comme le soulignent Pirard et al. (2024). Ces auteurs mettent en lumière les défis interprétatifs et les implications pratiques de la notion d'égalité des chances dans ce contexte. Ainsi, deux orientations principales se dégagent : d'une part, l'accent mis sur la rentabilité des investissements pour les familles considérées comme vulnérables, et d'autre part, l'efficacité des investissements familiaux dans la reproduction sociale des classes dominantes. Pour ces auteurs, cette dynamique entraîne un « séparatisme social » croissant, où les politiques de la petite enfance tendent à adopter une double polarité : d'un côté, la promotion de la conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les familles actives, et de l'autre, un soutien précoce ciblé pour les enfants issus de milieux défavorisés ou migratoires, présentant des besoins socio-éducatifs spécifiques ou provenant de contextes socio-économiques vulnérables.

Le risque de contrôle social des parents, notamment ceux issus de milieux sociaux défavorisés, est une préoccupation significative dans le contexte des politiques d'investissement dans la petite enfance décrites par Pirard et al. (2024). Ces politiques, tout

en cherchant à promouvoir l'égalité des chances, peuvent paradoxalement exercer un contrôle accru sur ces familles, en imposant des normes éducatives et comportementales qui reflètent souvent les valeurs des classes moyennes et supérieures.

Une recherche récente menée par Conus (2024) a exploré comment les professionnel-le-s du soutien à la parentalité gèrent la tension entre soutenir les parents et exercer un contrôle sur eux. L'étude, basée sur des entretiens avec six responsables d'associations fribourgeoises, a identifié trois profils distincts de professionnel-le-s. Le premier profil privilégie une approche d'accompagnement des familles, favorisant la collaboration et la reconnaissance réciproque de l'expertise entre professionnel-le-s et parents, conformément aux principes du travail social moderne. Les deux autres profils adoptent une approche plus directive, justifiée par la nécessité d'une expertise professionnelle pour le développement de l'enfant et par une volonté d'intégration qui impose les normes sociales dominantes. Cette posture peut aliéner les parents, limitant leur autonomie et leur capacité à définir leur rôle parental.

Conus (2024) souligne l'importance pour les professionnel-le-s du soutien à la parentalité de développer une culture commune, qui pourrait être encouragée par la création d'un concept cantonal d'encouragement précoce. Ce concept devrait inclure la co-construction d'une vision centrée sur les enfants, visant à harmoniser les missions et les différentes approches professionnelles.

Dans un autre article, le même auteur explore les dynamiques de collaboration et de coordination au sein des réseaux de soutien à la parentalité pour les jeunes enfants dans un contexte cantonal suisse (Conus, 2023). Son étude souligne que les initiatives de soutien à la parentalité jouent un rôle essentiel dans les politiques d'encouragement précoce et révèle la complexité des collaborations entre les divers acteurs provenant de multiples disciplines et secteurs professionnels. Malgré l'existence de collaborations fructueuses, l'auteur identifie une nécessité critique de renforcer la coordination par la mise en place d'un environnement institutionnel adéquat. Les résultats indiquent que l'amélioration de l'articulation de ces réseaux est impérative pour augmenter l'efficacité des soutiens offerts aux familles (Conus, 2023).

Conception de la petite enfance au niveau fédéral et variations culturelles et géographiques

Bien que le débat politique se soit intensifié ces dernières années, il n'existe pas de concept éducatif clairement défini en matière de politique de la petite enfance, du moins au niveau fédéral (EACEA & Eurydice, 2019). Cette absence pourrait être due à des différences culturelles dans les approches de l’accompagnement des jeunes enfants, souvent marquées par des distinctions entre milieux urbains et ruraux, ainsi que par des divergences cantonales.

En Suisse alémanique, par exemple, les groupes de jeux sont initiés par les parents et sont particulièrement centrés sur le développement personnel et culturel des enfants à travers des activités ludiques et éducatives (Canton d’Appenzell Rhodes-Extérieures, 2020). Ces initiatives parentales se distinguent des programmes institutionnels ou associatifs en mettant l'accent sur une participation active des parents dans l'organisation et la gestion des activités, favorisant ainsi une immersion culturelle et linguistique profonde dès le plus jeune âge.

Ces variations géographiques et administratives pourraient expliquer la difficulté de mettre en place une politique unifiée au niveau national. Néanmoins, une perspective détaillée et globale des domaines à aborder dans le secteur de la petite enfance est exposée dans le récent rapport du Conseil fédéral (2021), qui s'appuie largement sur les recommandations de la Commission Suisse pour l'UNESCO (Stern et al., 2019). Ce rapport stratégique défend une approche globale et transversale de la politique de la petite enfance, incluant des aspects tels que les structures d'accueil, la formation des parents, l'accès aux soins de santé dès la grossesse, le développement précoce des compétences linguistiques, le soutien à domicile pour les familles précarisées, et les espaces de rencontre et de jeu pour les familles.

Offres et fréquentation des structures d'accueil extrafamilial des jeunes enfants

En Suisse, le recours aux offres d'accueil extrafamilial est relève de la décision des parents, qui en supportent une part significative des coûts, notamment dans les cantons de Suisse alémanique.[2] En comparaison avec les pays de l'OCDE, le taux de fréquentation des établissements est inférieur à la moyenne (EACEA & Eurydice, 2019). Environ un tiers des ménages n'a recours à aucune offre d'accueil extrafamilial ni formelle, ni informelle (OFS, 2021). L'offre de places dans les crèches et les garderies a considérablement augmenté ces dernières années ceci grâce au programme de subventionnement à durée limitée lancé par la Confédération, mais aussi en raison de l'évolution des besoins sociétaux, notamment la nécessité pour les deux parents de travailler. Elle est toutefois caractérisée par de fortes disparités territoriales. La disponibilité des services est surtout notable dans les zones fortement urbanisées telles que Zurich ou la région lémanique. Et, de manière générale, les structures d'accueil de jour destinées aux enfants sont plus répandues en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (Burger et al., 2017). Dans les régions rurales des cantons suisses alémaniques et au Tessin, les parents optent, le plus souvent, pour des solutions non institutionnelles, les grands-parents étant la forme de garde la plus couramment privilégiée dans ce contexte (OFS, 2021). Le recours aux solutions de garde non institutionnelles peut être associé à la proportion très élevée de mères travaillant à temps partiel en Suisse.

D'autre part, selon une compilation d'études réalisée par Conus et Knoll (2020), il est observé que les enfants issus de milieux socio économiquement favorisés ont plus tendance à fréquenter des établissements d'accueil extrafamilial institutionnels que ceux issus de milieux défavorisés. Cette analyse souligne que le biais social dans la fréquentation de ces établissements est plus significatif que toute corrélation potentielle avec les normes culturelles privilégiant une vision patriarcale de la famille ou l'origine migratoire des familles.

En plus de l'accueil institutionnel, il existe des lieux de rencontre et d'apprentissage destinés aux enfants et à leurs personnes de référence. Ces services offrent aux enfants d'âge préscolaire des opportunités variées pour des expériences physiques et sociales, tout en permettant aux éducateurs et aux personnes de référence d'échanger des idées. Ils comprennent des activités telles que des groupes de jeu, des séances de gymnastique parent-enfant, des programmes d'éveil, des centres d'accueil et de rencontre pour les familles, des aires de jeux, des bibliothèques et des ludothèques adaptées à la petite enfance, ainsi que des maisons de quartier (Conseil fédéral, 2021). Ces offres sont souvent liées à des associations privées, à des groupements de parents ou à des fondations et il est difficile d'avoir une image précise de leur répartition sur le territoire et de leur fréquentation.

[2] Ce n'est pas le cas à Genève puisque les parents participent aux frais de garde en fonction de leurs revenus.

Enfin, il existe des offres destinées aux enfants d'âge préscolaire conçus pour les aider à faire face à des difficultés ou des retards de développement spécifiques. Ils comprennent des initiatives telles que le soutien précoce du langage, l'éducation spécialisée et la consultation en pédopsychiatrie (Conseil fédéral, 2021). Le soutien précoce du langage cible les enfants à risque de retard de langage ainsi que les enfants allophones. Ces enfants bénéficient de programmes spécifiques comme des groupes de jeux linguistiques ou des cours parents-enfants.

Besoins des parents en matière d'accueil extrafamilial

Dans le canton de Fribourg, des ateliers selon la méthode World Café, ont été organisés pour examiner les besoins et les offres en matière d'accueil extrafamilial (Hanimann et al., 2023). Les participants, incluant des membres consultatifs, des représentants de familles et des prestataires de services, ont discuté de l'adéquation des solutions disponibles. Le besoin principal identifié est d'assurer un accès adéquat à ces solutions pour permettre aux parents d'exercer leur activité professionnelle. Les critères d'accessibilité comprennent la disponibilité en termes de nombre de places avec des infrastructures et un personnel qualifié, ainsi qu'un concept pédagogique adéquat. Il est également crucial que ces services couvrent l'ensemble du canton, s'adaptent à toutes les situations familiales et offrent des options financièrement accessibles. De plus, ils devraient être disponibles en dehors des heures d'ouverture traditionnelles, pour répondre aux besoins des familles aux horaires irréguliers ou pendant les jours fériés. Pour les enfants ayant des besoins spécifiques, une attention particulière est nécessaire.

En outre, il est apparu que certains parents se sentent démunis dans leur rôle éducatif en raison d'un manque de compétences, de temps, de formation ou de soutien. Par conséquent, il est essentiel de mettre en œuvre des programmes destinés à renforcer les compétences parentales et à offrir un soutien aux parents et futurs parents dans leur rôle parental.

En ce qui concerne les mesures de soutien comme moyen de lutte contre les inégalités sociales, une brochure thématique a été développée par le Réseau suisse d'accueil extrafamilial (2016) dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle explore les moyens d'établir une collaboration efficace avec les parents de jeunes enfants afin de lutter contre la pauvreté. Des spécialistes de la petite enfance et de la prévention de la pauvreté ont participé à plusieurs réunions pour échanger leurs perspectives. Les principales recommandations d'action mettent l'accent sur plusieurs thèmes, notamment l'accès universel à des structures d'accueil et d'éducation de qualité pour les jeunes enfants, la disponibilité des parents, une approche partenariale entre parents et professionnel-le-s, une communication transparente dans un langage compréhensible pour tous, le renforcement des compétences parentales et la promotion de la collaboration entre les différentes structures impliquées (Bavaud & al., 2016).

Pour Pro Enfance, la mise en place d'une éducation dès la prime enfance et le renforcement de l'accès des parents à des ressources pour leurs jeunes enfants sont essentiels pour contrer la précarisation des familles. Cependant, la sous-estimation de l'impact préventif et intégratif de l'accueil des jeunes enfants constitue un obstacle majeur dans la lutte contre la pauvreté. De plus, l'absence de coordination entre la politique familiale et les initiatives de l'action sociale représente un défi considérable pour les familles en situation de précarité, les professionnels du secteur et la société dans son ensemble (Pro Enfance, 2015). Dans leur concept national pour l'accueil et l'éducation de l'enfance Pro Enfance & Kibesuisse (2025)

suggèrent la création d'un Observatoire national de l'enfance pour, notamment, mieux adresser ces enjeux.

Perspectives et axes de développement au niveau fédéral

Dans son rapport stratégique, le Conseil fédéral (2021) identifie cinq domaines d'action où des lacunes ont été remarquées en lien avec les activités étatiques : les bases de données statistiques, les échanges d'informations et d'expériences, l'accès aux offres, la qualité de ces offres et leur financement. Plusieurs options de développement à l'échelle fédérale sont envisagées (p.55) :

- Introduction d'une statistique nationale sur l'accueil extrafamilial des enfants.
- Amélioration des données concernant la santé des enfants préscolaires en tenant compte des préjudices sociaux.
- Renforcement de l'encouragement des échanges d'informations entre spécialistes.
- Mise en place d'un état des lieux régulier de la politique de la petite enfance dans les cantons.
- Promotion de l'égalité des chances pour les enfants en situation de handicap.
- Renforcement des subventions aux organisations familiales s'occupant des familles avec enfants d'âge préscolaire.

En ce qui concerne le développement de la qualité de l'offre, le rapport stratégique souligne le manque de manœuvre existant au niveau fédéral. Or, la littérature internationale dans le domaine montre que garantir la qualité des services est essentiel pour réaliser les objectifs fixés par la politique de la petite enfance. De plus, les normes de qualité dans l'accueil extra-familial des enfants présentent des disparités entre les cantons, touchant la formation du personnel, les ratios d'encadrement et les approches pédagogiques. Les critères varient également pour la formation des directeurs de crèches et le ratio de personnel encadrant formé par rapport à celui non formé. Par ailleurs, seuls quelques cantons effectuent des contrôles sur les concepts pédagogiques et leur mise en œuvre (Conseil fédéral, 2021).

Un exemple du traitement de la qualité au niveau cantonal tiré du concept de la petite enfance dans un canton alémanique

La qualité des offres constitue l'un des principes directeurs du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, 2020). Le concept développé préconise une amélioration de la coordination entre les prestations, lesquelles ont d'abord été recensées dans l'ensemble des communes du canton, ainsi qu'une mise en réseau des acteurs aux niveaux local et cantonal. Il insiste également sur l'importance de la formation continue du personnel encadrant au sein des structures d'accueil. Il convient toutefois de relever que, bien que la qualité pédagogique y soit évoquée comme un enjeu central, le concept ne s'appuie pas sur un cadre de référence clairement défini à ce sujet. Néanmoins, cette initiative revêt un intérêt particulier dans la mesure où elle englobe l'ensemble des types de structures, qu'elles soient publiques, privées ou associatives, en particulier les espaces de jeu, fortement implantés en Suisse alémanique. Une telle approche, visant une vision intégrée et cohérente des prestations à l'échelle cantonale, demeure relativement rare dans le contexte suisse, ce qui en fait un exemple particulièrement pertinent à examiner dans le cadre du développement de la qualité dans le domaine de la petite enfance.

1.1.3. L’accueil extrafamilial des enfants de 0 à 4 ans dans le canton de Genève

Le secteur de l’accueil extrafamilial dans les communes du canton de Genève est marqué par une série d’évolutions qui s’étendent sur plusieurs plans.

Représentations et approches

Les perceptions de l’accueil extrafamilial ont évolué au fil du temps, influençant ainsi les attentes des familles. Au cours des dernières décennies, les lieux d’accueil sont passés de simples « lieux de garde » à des structures socio-éducatives offrant un cadre adapté au développement de l’enfant (Ville de Genève, 2020 ; Ville de Vernier, 2023). Cette prise de conscience des avantages de l’éducation préscolaire par les parents se traduit par des attentes socio-éducatives accrues, notamment en matière de socialisation et de développement cognitif (SRED, 2020 ; Ville de Genève, 2020). Ainsi, l’accueil des jeunes enfants ne répond plus uniquement à des considérations économiques visant à permettre aux parents de travailler, mais s’inscrit progressivement dans une perspective éducative et sociale (Ville de Genève, 2020), ancrée dans une démarche de qualité (Ville de Genève, 2017 ; 2020 ; Ville de Vernier, 2023).

Dans ce contexte, des approches éducatives sont mises en place pour répondre efficacement aux enjeux socio-éducatifs. Celles-ci s’appuient sur les besoins fondamentaux de l’enfant, tels que la sécurité physique et affective, la stabilité, les repères, l’exploration, la reconnaissance et encore d’autres, qui sont essentiels pour son bon développement (Ville de Genève, 2017). Par ailleurs, elles encouragent des activités stimulant les fonctions cognitives, telles que la lecture – essentielle au développement de la pensée –, l’éveil à la créativité, à la citoyenneté, ainsi que la découverte de la ville et la sensibilisation à l’environnement. Toutes ces activités contribuent à « la construction d’une identité forte chez l’enfant, en lui inculquant des valeurs citoyennes, une compréhension du monde qui l’entoure et une reconnaissance de son identité propre et de celle des autres, dans le respect de l’environnement et de ses pairs » (Ville de Genève, 2017, p.11). Plusieurs grandes communes du canton intègrent ces dimensions, en mettant notamment l’accent sur l’environnement.

S’ajoute à cela, l’approche intégrée qui consiste à prendre en compte l’environnement familial de l’enfant car l’impact de l’éducation préscolaire est renforcé lorsque les parents sont aussi impliqués (Ville de Genève, 2017, 2020). Dans ce cadre, la notion de co-éducation est mobilisée. Elle valorise la construction de la relation avec les parents et la collaboration avec eux. Elle vise à leur attribuer un rôle actif et participatif et à instaurer un lien de confiance, ce dernier étant essentiel pour l’accompagnement de l’enfant (Ville de Genève, 2017 ; Pro Enfance 2018).

En parallèle, la démarche qualité préconise de s’adapter aux évolutions des besoins des familles et à l’ajustement de l’offre. Elle s’accompagne d’une réflexion approfondie sur des enjeux fondamentaux tels que les conditions d’accueil, les droits et besoins de l’enfant, la posture des professionnel-le-s, ainsi que la relation avec les familles. Elle inclut également des aspects contextuels, tels que les exigences réglementaires, les normes d’encadrement, le financement, la formation et les conditions de travail du personnel, tout en tenant compte des besoins spécifiques des enfants et de leurs familles. Enfin, la mise en place d’outils d’évaluation et des temps de réflexion collective est préconisée dans un objectif d’amélioration continue des services (Ville de Genève, 2017 ; Pro Enfance, 2018).

Ainsi, les lieux d'accueil[3] jouent un rôle central dans le développement et la socialisation de tous les enfants. Pour les parents, ce sont des espaces de soutien, d'échanges, d'information, de rencontres sociales et d'intégration. Ainsi, leur mission dépasse le cadre éducatif en favorisant la mixité sociale, contribuant à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion sociale — des enjeux fondamentaux pour une société inclusive et solidaire (Ville de Vernier, 2023 ; Ville de Genève, 2017, 2020).

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques constitue également un pilier essentiel de l'accueil de la petite enfance (Ville de Genève, 2017, 2020 ; Ville de Vernier, 2023). Elle permet non seulement de renforcer le sentiment d'appartenance des enfants, mais aussi de développer des comportements sociaux positifs tels que l'empathie, l'entraide et le respect (Ville de Genève, 2017). Dès lors, la mission des structures d'accueil ne se limite pas à identifier les besoins et à offrir un soutien individualisé, mais consiste aussi à créer un environnement inclusif, adapté à chaque enfant (Ville de Genève, 2017).

La diversité culturelle constitue un autre aspect majeur de l'accueil extrafamilial. À Genève, la population enfantine est marquée par une grande diversité culturelle (Ville de Genève, 2020). Dans une optique d'ouverture interculturelle, des projets éducatifs visant l'éveil aux langues et le développement du plurilinguisme sont mis en œuvre, intégrant à la fois les langues d'origine et le français (Ville de Genève 2017, 2020 ; OAIS, 2021 ; BIC, 2021). L'apprentissage du français joue un rôle clé dans la préparation à l'entrée à l'école, facilitée par la fréquentation de ces structures d'accueil (Ville de Genève, 2017, 2020 ; Ville de Lancy, 2023). Pour de nombreuses familles, ces lieux constituent souvent le premier contact avec une institution (Ville de Genève, 2017). C'est pourquoi, il est fondamental que la diversité culturelle soit pleinement prise en compte dans l'accueil de la petite enfance, afin de promouvoir à la fois l'intégration sociale (OAIS, BIC, 2021) et le respect des différences dès le plus jeune âge (Ville de Genève, 2020).

Évolutions d'ordre législatif et reforme de gouvernance

La reconnaissance des bénéfices socio-éducatifs de l'accueil extrafamilial, associée aux évolutions sociétales telles que l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et la transformation des structures familiales, entraîne une demande en constante augmentation (Ville de Genève, 2020). Face à cette évolution, plusieurs réformes législatives ont été mises en place au fil des années. Leur objectif est non seulement d'investir et de développer le secteur, mais aussi de renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués, afin d'améliorer la gouvernance, qui a été évoquée précédemment.

En effet, la loi fédérale de 2003 sur le financement du programme national a donné une impulsion aux dispositifs d'accueil. Par la suite, la loi cantonale 10412 de 2009, visant à renforcer la péréquation financière intercommunale et à favoriser le développement de l'intercommunalité (B 6 08), a introduit de nouvelles subventions en faveur des communes. Cette loi vise notamment à encourager le développement des politiques publiques en matière de petite enfance (Art. 1). Elle prévoit une contribution unique destinée à l'ensemble des communes afin de participer aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (Art. 17) ainsi qu'à l'accueil familial de jour (Art. 20). L'année 2013 a marqué une avancée majeure. Suite à une votation populaire, l'inscription dans la Constitution de la

[3] Les lieux d'accueil désignent ici à la fois les structures d'accueil de la petite enfance et les espaces parents-enfants.

République et du canton de Genève d'articles spécifiques sur l'accueil préscolaire (Section 10, Art. 200-203) a été effectuée. Par la suite, la loi sur l'accueil préscolaire de 2019 (LAPr) a poursuivi cette dynamique en définissant des objectifs pour adapter l'offre de places d'accueil de jour aux besoins tout en garantissant la qualité des prestations (Art. 2). Elle précise également l'organisation de l'accueil préscolaire entre le canton et les communes, ainsi que la répartition des financements entre ces derniers, les parents et les autres contributeurs, dont les employeurs font partie (Art. 2).

Au niveau cantonal, la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire a été créée. Sa mission est de gérer le fonds dédié à l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination ainsi que la planification de ce secteur (Art. 22).

Par ailleurs, les acteurs du domaine sont réunis au sein de la plateforme pour l'accueil préscolaire, cette instance ayant pour but de favoriser la communication et la coordination et de promouvoir la qualité des prestations (cf. RAPr, art. 10). Enfin, le RAPr prévoit des modalités de concertation entre le canton et les communes sur la politique de la petite enfance (développement de l'offre, qualité de l'accueil, formation du personnel) (cf. art. 9).

Au niveau communal, certaines communes, dont la Ville de Genève, orientent les politiques de la petite enfance vers une municipalisation. « Cette évolution historique est le fait d'une Ville qui considère que l'éducation préscolaire est un service public, au même titre que l'école » [4]. D'autres communes du canton s'inscrivent également dans cette démarche d'intérêt public. La municipalisation pourrait ainsi alimenter le débat sur la place de l'accueil préscolaire, qu'il relève du domaine public ou privé.

Offre et demandes

La volonté politique des communes de répondre aux besoins des familles se traduit par l'accroissement de l'offre permettant aux lieux d'accueil[5] de la petite enfance d'accueillir un plus grand nombre d'enfants. Entre 2010 et 2023, 44 nouvelles structures ont été créées dans plusieurs communes, portant leur nombre de 82 à 126. Rien qu'en 2023, près de 300 places supplémentaires ont été mises à disposition (SRED, 2024).

Toutefois, l'offre reste insuffisante pour répondre à la demande.

En 2023, la population enfantine à Genève comptait près de 21.000 enfants âgés de 0 à 4 ans (OCPE/SRED, 2024). Parmi ceux-ci, 12.402 bénéficient d'une prise en charge extra parentale au sein d'une structure d'accueil préscolaire de type collectif, dont 9.267 en crèche (OCPE/SRED, 2023), celle-ci demeurant le principal mode de garde sollicité par les parents (OCPE/SRED, 2024). La dernière enquête réalisée auprès des familles montre que malgré la diversité des modes de prise en charge extra-parentale et l'évolution de l'offre, les besoins des familles en places de crèche ne sont toujours pas pleinement satisfaits (OCPE/SRED, 2024). Dans l'objectif de développer l'offre pour toutes les familles, y compris celles dont un seul parent travaille, les grandes communes proposent un accueil institutionnel en jardin d'enfants et/ou dans des espaces parents-enfants. Néanmoins, parmi cette population d'enfants d'âge préscolaire, il est estimé qu'environ 4.500[6] bénéficient d'une prise en charge

[4] https://www.geneve.ch/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/services-municipaux/service-petite-enfance/politique-petite-enfance-geneve

[5] La notion fait référence aux structures d'accueil de la petite enfance et aux espaces et dispositifs d'encouragement précoce

[6] Ce chiffre est plus important car il ne comprend pas les familles sans statut légal et les familles vivant à la rue

uniquement parentale. Or, une partie de ces familles, qu'elles souhaitent ou non une place dans une structure d'accueil préscolaire, présentent des facteurs de vulnérabilité (OCPE/SRED, 2015, 2020).

Cette situation a des conséquences notables sur deux populations en particulier : les femmes et les enfants issus de contextes vulnérables.

Pour les femmes, bien que la proportion de celles exerçant une activité professionnelle tout en ayant de jeunes enfants ait augmenté, ainsi que leur taux d'occupation, ce sont principalement les mères qui doivent ajuster leur emploi du temps pour concilier vie familiale et professionnelle. Faute de solutions d'accueil adaptées, elles sont souvent contraintes de réduire leur taux d'activité ou de se retirer temporairement du marché du travail. Le développement de l'offre d'accueil extrafamilial revêt ainsi une importance cruciale pour promouvoir l'égalité des sexes et soutenir l'investissement professionnel des mères (OCPE/SRED, 2024).

Concernant les enfants issus de milieux vulnérables, les critères d'accès aux structures d'accueil de type crèche restent sélectifs. La priorité est donnée aux familles où les deux parents exercent une activité professionnelle, souvent à temps plein, et peuvent assumer les frais de garde, ce qui favorise les ménages les plus aisés. À l'inverse, les familles de milieu socio-économique défavorisé rencontrent davantage de difficultés d'accès, notamment lorsque l'un des parents (souvent la mère) ne travaille pas. En conséquence, une partie de ces enfants sont généralement gardés au sein du foyer familial. Or, comme le souligne la littérature scientifique, ce sont précisément eux qui bénéficieraient le plus d'un lieu d'accueil collectif et de socialisation ainsi que leurs familles.

Cette situation interroge les principes d'égalité des chances, dans un contexte « où la fréquentation d'un accueil collectif avant l'entrée à l'école devient la norme » (OCPE/SRED, 2024).

Programme cantonal de l'intégration

Dans le but de promouvoir l'égalité des chances et de réduire les inégalités sociales dès la petite enfance, le canton, à travers le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), met en œuvre le Programme d'intégration cantonal 3 (PIC 3). Reconnaissant l'impact de l'origine sociale et du statut migratoire sur les parcours éducatifs, ce programme développe des actions visant à soutenir les enfants de 0 à 4 ans issus de familles migrantes et en situation de vulnérabilité, et à leur garantir un accueil de qualité dès les premières années de vie.

Parmi celles-ci sont mis en avant :

- Le travail en réseau et la collaboration des acteurs impliqués dans le secteur (l'action sociale, l'instruction publique, la formation, l'intégration et la santé).
- La qualité des offres et l'équité des prestations.
- L'encouragement linguistique pour les enfants allophones et les parents.
- L'information et l'accessibilité de l'offre et des prestations d'encouragement précoce.
- L'ouverture d'espaces parents-enfants et d'animations afin de renforcer les compétences parentales des familles (OAIS, BIE, 2024).

Ainsi, le développement des espaces d'accueil parents-enfants s'intensifie, avec l'ouverture de plus d'une vingtaine de structures au cours des dix dernières années (OAIS, BIC, 2021).

Cette évolution s'accompagne d'une mobilisation des acteurs du secteur et des professionnel-le-s de terrain, notamment à travers des événements collectifs tels que le symposium « Comment accompagner l'éducation préscolaire en contexte interculturel – Transitions, transmissions, partenariats » et, plus récemment, la séance en plénière du 12 novembre 2024, menée dans le cadre de cette étude.

Perspectives

Cette dynamique se poursuit avec des perspectives d'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et de nouveaux espaces parents-enfants (Ville de Genève, 2023 ; Ville de Lancy, 2023). D'ici 2029, le Conseil d'État fixe à 44% le taux d'offre en accueil préscolaire, soit en crèche et en structure de coordination de l'accueil familial de jour. À Genève, l'offre de places en crèche[7] à horaires élargis, subventionnées par les communes est de 32%, soit au-dessus du taux moyen suisse qui est de 18%. Avec cet objectif, le canton de Genève devrait pouvoir satisfaire les besoins des familles (FDAP, 2023).

1.2. Contexte et définition des espaces et dispositifs d'encouragement précoce

1.2.1. Contexte

L'éducation préscolaire en Suisse, en pleine évolution, suscite de nombreuses interrogations. Suite aux résultats de l'étude réalisée par BAK Economics en 2020, déjà évoqués dans la revue de la littérature, qui démontre un retour économique significatif des investissements dans la petite enfance après dix ans, il apparaît important d'augmenter l'investissement dans ce domaine. Alors que la Suisse consacre seulement 0,3 % de son PIB à ce secteur, bien en deçà des 1,3 % en France et des 1,4 % au Danemark (chiffres de 2013), l'OCDE recommande un investissement d'au moins 1 % (Conus, 2020). De plus, l'absence d'un cadre éducatif spécifique à la petite enfance au niveau national est soulignée par Conus (2020), ce qui renforce l'urgence d'adopter des politiques plus robustes pour soutenir le développement préscolaire en Suisse. Bien qu'une conscience collective se soit développée autour de l'importance des premières années de vie (0-4 ans) pour le développement futur de l'enfant, le débat politique reste vif. Il oppose ceux qui considèrent que l'éducation préscolaire relève du domaine public à ceux qui estiment qu'elle doit rester une responsabilité privée, assumée par les parents (Conus, 2020). Cette controverse a également émergé au cours de l'enquête menée dans cette étude.

Dans le canton de Genève, la question suscite un intérêt croissant. De nombreux-ses acteur-ice-s et professionnel-le-s de la petite enfance participent activement aux discussions, comme l'illustre la séance plénière du 12 novembre 2024. Les responsables politiques, dont en priorité les communes se saisissent également du sujet. Si cette dynamique favorise les avancées et que les mesures visant à développer l'offre d'accueil extrafamilial sont encourageantes, les chiffres montrent que, comme mentionné dans la section précédente, les besoins de toutes les familles ne sont pas pleinement satisfaits.

[7] La crèche est le mode d'accueil extrafamilial le plus sollicité par les familles (SRED, 2023)

En conséquence, les enfants issus de milieux socio-économiquement vulnérables fréquentent généralement peu les lieux d'accueil extrafamilial et ne bénéficient pas d'une expérience collective et de socialisation en dehors du cercle familial avant l'entrée à l'école.

Dans ce contexte, le symposium cité précédemment a été organisé en mai 2021 par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) en partenariat avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). Cet événement a permis d'amorcer une réflexion sur le sujet et de souligner la nécessité de l'approfondir.

La présente étude s'inscrit dans la continuité de cette initiative. Son objectif est d'établir une vue d'ensemble des prestations destinées aux familles fréquentant les espaces et dispositifs d'encouragement précoce qui, en général, ont pour public cible les parents et les enfants de contexte socio-économique vulnérable. Il s'agit plus précisément de dresser un état de lieux de l'offre destinée aux enfants de 0 à 4 ans ainsi que leurs parents dans une optique de lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge. Toutefois, les parents ne sont pas directement les participants de cette étude : celle-ci repose sur les contributions des acteur-ice-s du domaine et des professionnel-le-s des espaces et dispositifs d'encouragement précoce.

1.2.2. Définition des espaces et dispositifs d'encouragement précoce

Alors que dans d'autres pays, le concept d'éducation préscolaire est largement utilisé et reste bien ancré dans les textes de loi, y compris ceux du canton de Genève, une nouvelle notion, apparue récemment dans la littérature spécialisée en Suisse romande, commence à gagner en popularité : l'encouragement précoce. Ce concept englobe l'environnement de vie du jeune enfant et insiste sur l'importance de son éducation préscolaire pour favoriser son développement cognitif et socio-affectif (Conus, 2020). L'encouragement précoce

> « désigne un ensemble structuré de mesures, offres et prestations, publiques ou privées, visant à créer des conditions optimales pour le développement cognitif, émotionnel, social, physique et psychique des enfants dès la naissance jusqu'à l'entrée à l'école (jusqu'à environ 4 ans). Il inclut également le renforcement des compétences éducatives des parents, dans une perspective globale de promotion de la santé, d'intégration et d'égalité des chances » (Service de l'enfance et de la jeunesse de Fribourg, 2024, p.10).

Les politiques d'encouragement précoce s'articulent autour de trois axes :

- Les offres d'accueil extrafamilial pour les jeunes enfants, autrement dit les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) – les crèches, les jardins d'enfants, les accueillantes familiales de jour.
- Les dispositifs de soutien aux jeunes enfants et à leurs parents, ce qui correspond, par exemple, aux espaces parents-enfants, aux maisons vertes.
- Les mesures d'aménagement des lieux de vie pour les enfants et les familles (Conus, 2020).

Si le premier axe se concentre principalement sur les enfants, dans un objectif d'encouragement précoce et d'accompagnement des familles, les deux suivants intègrent un nouvel acteur central : les parents. Ces derniers deviennent, aux côtés des enfants, une cible essentielle de

ces dispositifs. Ainsi, l'encouragement précoce englobe un ensemble de prestations destinées à la fois aux enfants et à leurs parents.

En nous appuyant sur cette notion, que nous adoptons dans cette étude, nous avons choisi d'appeler ces dispositifs « Espaces et dispositifs d'encouragement précoce » (désormais EDEP). Dans ce cadre, le terme « Espaces » désigne les lieux d'accueil parents-enfants, tandis que « Dispositifs » fait référence aux prestations et projets spécifiques mis en place par des associations et des fondations, tels que le projet « Bientôt à l'école ».

Contrairement aux SAPE, la présence des parents aux EDEP est requise, excepté quelques prestations minoritaires. Dans ce cas, les enfants sont également en collectivité avec les professionnel-le-s de la petite enfance. Ce sont des lieux accessibles à tous, sans inscription préalable pour la plupart, et gratuits. Lorsqu'une participation financière est requise, elle reste symbolique.

La grande majorité des EDEP de cette étude partage des objectifs similaires avec les espaces parents-enfants et les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) documentés dans la littérature francophone et anglophone, affirmant leur rôle essentiel dans le soutien émotionnel et l'intégration sociale des familles qu'ils accueillent (Commerford & Robinson, 2016 ; Guggenbühl & Egger, 2016 ; Weiller, 2015). Selon ces auteurs, les espaces et lieux d'accueil parents-enfants partagent les caractéristiques suivantes :

1. **Éveil et socialisation des enfants :** ces structures proposent des activités spécialement conçues pour les jeunes enfants, encourageant leur développement moteur, sensoriel, et social. Ces interactions précoces avec leurs pairs sont essentielles pour leur socialisation.
2. **Soutien à la parentalité :** ces structures offrent un cadre propice à l'écoute, à l'accompagnement, et à la dispense de conseils, facilitant ainsi l'interaction entre familles et professionnels tels que les éducateurs de la petite enfance, les psychomotriciens, les éducateurs sociaux, les sage-femmes et les psychologues. Ce soutien favorise le partage d'expériences et le renforcement des compétences parentales.
3. **Espaces de détente et ludiques :** aménagés avec des jeux, des tapis de lecture et diverses ressources éducatives, ces espaces permettent aux enfants et à leurs parents de partager des moments de qualité dans un environnement stimulant et sécurisé.
4. **Prévention et détection précoce :** les professionnel-le-s opérant au sein de ces structures ont la capacité de reconnaître et d'adresser les éventuelles difficultés ou besoins particuliers rencontrés par les enfants et leurs parents, les guidant vers des ressources appropriées au besoin.

Ces espaces et lieux d'accueil parents-enfants jouent ainsi un rôle essentiel dans le renforcement des liens familiaux, le soutien au développement des enfants et la fourniture d'un réseau de soutien pour les parents. Ils contribuent à établir un environnement accueillant et à prévenir divers problèmes familiaux en favorisant des relations positives entre parents et enfants.

La petite enfance et le soutien à la parentalité dans le canton de Genève : rôles du canton et des communes

Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP) remplissent une fonction essentielle dans le développement global des jeunes enfants ainsi que dans le soutien à la

parentalité. Toutefois, bien qu'ils contribuent directement à des objectifs éducatifs et sociaux reconnus, les EDEP ne sont pas explicitement mentionnés dans les bases légales du canton de Genève. Cette absence de reconnaissance formelle peut engendrer des incertitudes, notamment en ce qui concerne la répartition des responsabilités et du financement entre les différents échelons administratifs. Il en résulte que les services cantonaux et communaux se renvoient parfois la charge ou la compétence relative à ces dispositifs, en l'absence d'un cadre juridique clair. Cette situation concerne principalement les EDEP à caractère associatif, qui ne bénéficient pas de l'intégration structurelle dont disposent les EDEP rattachés aux services communaux de la petite enfance.

Dans ce contexte, le principe de proximité, inscrit dans la Loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes (LRT A 2 04, art. 3, al. 1), selon lequel les tâches doivent être assumées au niveau le plus proche possible des citoyens et citoyennes, conduit les communes à jouer un rôle moteur. Ce sont en effet elles qui, sur la base des besoins identifiés localement, prennent l'initiative de mettre en place des dispositifs d'encouragement précoce à destination des familles de leur territoire. Si cette approche favorise une certaine adaptabilité aux réalités locales, elle peut également accentuer les disparités d'accès et de qualité entre les communes, dans la mesure où l'offre dépend étroitement de leurs ressources propres et de leurs priorités, sans qu'il existe une coordination ou un pilotage cantonal suffisamment structurant.

1.3. Méthodologie et échantillon

Cette étude adopte une approche compréhensive et utilise des méthodes qualitatives, notamment des entretiens semi-directifs et des analyses de contenu. Son but principal est d'examiner le fonctionnement des espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP), de repérer les bonnes pratiques, de déterminer les besoins et les lacunes, et de comprendre les facteurs qui facilitent ou entravent l'accès à ces services. Les entretiens ont été organisés en deux niveaux : le premier impliquant les responsables des EDEP ou des services de la petite enfance des communes, et le second les professionnel-le-s de terrain tels que les éducateur-ices de l'enfance, les sage-femmes, les logopédistes, les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s et les psychomotricien-ne-s. Pour chaque niveau, deux guides d'entretien spécifiques ont été conçus, abordant des thèmes à la fois similaires et distincts, et testés préalablement. Compte tenu de la diversité et des particularités des EDEP, les entretiens ont été adaptés à chaque contexte, mélangeant parfois les sections des guides pour mieux cibler les objectifs de l'étude. Les détails des thématiques traitées avec chaque groupe de participants sont fournis dans l'annexe n°2 et n°3.

Echantillon

Le BIC recense 49 espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans une brochure dédiée aux lieux d'accueil du canton de Genève. L'échantillon retenu pour notre étude en comprend 20, soit un peu moins de la moitié de l'ensemble répertorié. Le choix des EDEP ainsi que des communes concernées a été proposé par le BIC, une suggestion qui a été discutée lors d'une séance avec le COPIL. Pour cette étude, 33 entretiens ont été menés auprès de 42 personnes. Parmi celles-ci, 22 sont des responsables, dont certains cumulent également des fonctions opérationnelles, étant directement en contact avec les enfants et les parents. Pour quatre des espaces inclus dans l'étude, seuls deux responsables ont été interrogés, malgré la règle générale qui prévoit un responsable distinct pour chaque espace. Cette situation est

due au fait que certains responsables supervisent plusieurs espaces simultanément. Concernant la répartition par genre, l'échantillon inclut majoritairement des femmes, avec 19 responsables et 20 professionnelles, toutes de sexe féminin[8], contre seulement 3 hommes parmi les responsables.

Un tableau donnant un aperçu des caractéristiques des EDEP ayant participé à l'étude est disponible en annexe n°1.

Données récoltées lors de la séance de présentation et de discussion des résultats partielle de l'analyse des données : conformément à la planification de l'étude, une séance en plénière rassemblant tout-e-s les professionnel-le-s du canton intéressé-e-s a été organisée par le BIC le 12 novembre 2024. Cette réunion a été structurée autour des premiers résultats issus de l'analyse partielle des données. La séance, qui a été enregistrée et intégralement transcrite, s'est concentrée sur des aspects spécifiques de l'étude. Nous avons ainsi pu compléter les résultats des entretiens avec les informations tirées de ces discussions.

Période et durée des entretiens : ceux-ci se sont déroulés sur une période de six mois, s'étendant de mai à octobre 2024. Chaque entretien a duré entre une heure et une heure et demie. Habituellement menés de manière individuelle, certains entretiens ont exceptionnellement inclus jusqu'à quatre participants, selon les souhaits des interviewée-e-s. De plus, bien que deux entretiens par EDEP aient été initialement prévus, des ajustements ont dû être faits en fonction des besoins.

Zone d'étude : l'enquête a été menée à Genève ainsi que dans quatre communes avoisinantes—Bernex, Lancy, Meyrin et Vernier—sélectionnées par le BIC et le comité de pilotage (COPIL).

[8] C'est pour cette raison que les professionnel-le-s seront accordées au féminin dans le texte

Traitement des données

Concernant les considérations éthiques, après avoir reçu l'approbation des directions et du personnel impliqué, un consentement explicite a été systématiquement sollicité auprès de tous-tes les professionnel-le-s participant au moment de la planification des entretiens. Comme les entretiens semi-directifs étaient enregistrés, chaque participant a dû donner explicitement son accord pour l'enregistrement au début de chaque session**.** Les enregistrements ont été détruits une fois l'analyse achevée.

Une difficulté anticipée du projet résidait dans la gestion de la grande quantité de données qualitatives collectées. Pour surmonter cette difficulté, les réponses verbales et les transcriptions des entretiens ont été analysées systématiquement avec le logiciel Nvivo. Cette analyse s'est appuyée sur une méthode de codage et de catégorisation des contenus proposée par Huberman & Miles en 1984, permettant de déceler les thèmes récurrents de manière non biaisée. La saturation des données a été observée après l'analyse d'environ deux tiers des entretiens réalisés, notamment pour les principales catégories thématiques retenues. Les entretiens ultérieurs n'ont pas permis l'émergence de nouvelles dimensions analytiques, mais ont plutôt confirmé et affiné les éléments précédemment identifiés.

Cependant, cette étude présente plusieurs limites. Premièrement, elle n'est pas exhaustive. Deuxièmement, les données obtenues reposent exclusivement sur les propos des participants interrogés, ce qui peut ne pas refléter fidèlement les perspectives de l'ensemble des individus travaillant dans les EDEP contactés ou dans d'autres EDEP du canton. Troisièmement, les parents n'ont pas été interrogés sur leurs besoins, attentes ou perceptions, limitant ainsi la portée des résultats obtenus. Enfin, bien que certains espaces parents-enfants et certains dispositifs très spécifiques auraient bénéficié d'une analyse approfondie dans le cadre d'une étude de cas, cela ne constituait pas l'objectif de ce rapport.

PARTIE 2 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

2.1. Offre, public, besoins, accès

Hétérogénéité des espaces et des dispositifs d'encouragement précoce

Les EDEP se caractérisent par une grande diversité en termes de statut, d'organisation, de financement, d'offre, de public et de prestations. Si cette diversité constitue un atout en enrichissant et en diversifiant l'offre disponible, elle représente également un défi, rendant complexe l'obtention d'une vision d'ensemble, essentielle à une coordination efficace et à la garantie de la qualité des services.

L'offre peut être classée en trois grandes catégories : socio-éducative, santé et précarité (forte)[9]. Diversifiée, elle englobe à la fois des prestations générales en faveur du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité, ainsi que des interventions plus ciblées, telles que des cours de français, des projets éducatifs et/ou d'intégration, des permanences en logopédie ou encore des services dans les espaces périnataux.

Public cible

Les EDEP accueillent principalement un public composé de personnes issues de la migration et de femmes, qu'il s'agisse de primo-arrivants ou de personnes déjà bien intégrées, ayant une maîtrise limitée du français. Parmi elles, se trouvent des mères célibataires, des femmes expatriées et des mères en situation d'isolement. Ces espaces jouent ainsi un rôle essentiel de soutien et de socialisation, comme en témoigne cette femme : « je me sens invisible quand je suis dans la rue. Quand je suis dans le bus, je me sens invisible. Il n'y a qu'ici que je me sens exister ». Par ailleurs, une diversité culturelle et socio-économique caractérise le public, composé principalement de mamans, de grands-parents et de nounous. Enfin, une minorité de résidents suisses en situation de grande vulnérabilité sociale et économique fréquente également ces espaces.

Offre et besoins

Selon les personnes interrogées, la diversité de l'offre correspond globalement à la demande. Toutefois, elle ne répond pas toujours aux besoins fondamentaux de certaines familles, ni à leurs priorités. En effet, bien que certaines prestations éducatives soient particulièrement pertinentes pour le développement cognitif et social des enfants, elles présentent des lacunes pour deux raisons principales. Pour les professionnel-le-s interrogé-e-s, les situations d'urgence constituent un frein majeur aux approches socio-éducatives. Par ailleurs, certain-e-s soulignent que, indépendamment du contexte socio-économique, certaines familles ne reconnaissent pas toujours l'importance des apprentissages dès la petite enfance.

Ces constats soulèvent des questions sur la relation des familles à l'éducation ainsi que sur les approches d'accompagnement mises en place pour favoriser le développement cognitif des enfants. En réponse, les EDEP proposent de nouvelles prestations mieux adaptées aux besoins des enfants et de leurs parents. De manière générale, ils placent les attentes des familles dans les priorités et, en fonction des besoins exprimés, ils interviennent : informent, orientent, accompagnent, cherchent des solutions, etc. Le principe d'accueil repose ainsi sur

[9] L'offre relève principalement du domaine socio-éducatif et de la prévention en santé. Peu de prestations relèvent directement de la santé, principalement de la périnatalité, de la logopédie et de la psychomotricité.

une écoute attentive, permettant aux familles de s'exprimer librement : « on laisse les gens arriver avec leurs besoins ou leurs questionnements »[10].

Si cette approche semble être pertinente, elle soulève néanmoins une interrogation : dans quelle mesure ces sollicitations, souvent liées au psychosocial, à l'administratif ou à l'urgence, peuvent-elles empiéter sur la mission première des professionnel-le-s, à savoir une mission socio-éducative ? De nombreux EDEP sont concernées par ces sollicitations.

Par ailleurs, bien que minoritaires, certaines offres souffrent d'un manque de visibilité[11], alors que les bénéfices sont nombreux pour les parents et les enfants et ont un impact en termes de prévention de santé des usagers et de santé publique. Par exemple, la prévention de la dépression post partum, essentielle pour la santé mentale et le bien-être des mères et de leur(s) enfant(s). Il semble donc essentiel de renforcer la communication et la sensibilisation sur leur impact.

Quelques personnes interrogées relèvent également que de nombreux espaces sont perçus comme étant « à bas seuil [12]», ce qui peut dissuader les parents « ordinaires », d'y recourir. Les familles auraient besoin de lieux plus neutres et non stigmatisants. Il convient également de noter que ces espaces sont souvent fréquentés par d'autres adultes accompagnant les enfants, notamment les nounous, particulièrement présentes dans trois de ces lieux, ce qui reflète probablement un autre type de besoin. Enfin, plusieurs EDEP expriment le souhait d'aménager des espaces dédiés à la motricité afin de favoriser le développement moteur des enfants et de répondre à la problématique relative à ce sujet, abordée dans l'une des sections suivantes.

Accès et fréquentation

Différentes stratégies sont mises en place par les EDEP et les services communaux pour informer les familles sur les prestations disponibles. Parmi elles, la diffusion d'informations via leurs sites Internet et la distribution de flyers, souvent traduits en plusieurs langues, dans des lieux stratégiques tels que les cabinets de pédiatres ou les associations travaillant avec des populations migrantes. Certains services de la petite enfance proposent également des permanences dédiées pour renseigner les familles sur les espaces et dispositifs d'encouragement précoce, tandis que certaines communes organisent des soirées d'information à destination des nouvelles familles.

Cependant, selon les personnes interrogées, le moyen le plus efficace pour communiquer avec les familles demeure la méthode traditionnelle du « bouche-à-oreille ». Bien que la plupart s'accordent à dire que le public cible est globalement atteint, elles reconnaissent néanmoins que certaines familles ne fréquentent pas ces dispositifs. La raison demeure inconnue puisqu'il n'y pas de contact avec ces familles : « on ne peut pas savoir pourquoi, comme elles ne viennent pas ». Ce constat a d'ailleurs été souligné lors de la séance plénière du 12 novembre 2024. Par ailleurs, selon une responsable, certaines populations, comme les femmes de ménage et les personnes en situation irrégulière, sont « intouchables » pour certaines

[10] Témoignage rapporté par une professionnelle

[11] Auprès des familles, des autres EDEP et certainement de certaines structures étatiques.

[12] Cela signifie qu'il n'y a pas de critère d'admission et que les prestations sont ouvertes à tous sans condition spécifique.

prestations éducatives et notamment les cours de français. Elle souligne également qu'atteindre les familles migrantes isolées représente un véritable défi.

Ainsi, des prestations itinérantes ponctuelles et régulières sont proposées dans les quartiers de trois communes périurbaines afin de favoriser l'accès à l'offre. Cela représente une facilité significative pour les parents habitant dans des grandes communes telle que Lancy et Vernier et pour qui la distance géographique représente un frein. En effet, les mères ne peuvent souvent pas se rendre dans les EDEP car doivent aller chercher leurs enfants. Dès lors, la proximité des EDEP avec les lieux de vie des familles apparaît comme un facteur clé pour favoriser l'accès à ces prestations et encourager une fréquentation régulière.

Un autre facteur important qui incite la venue des familles est la distribution du matériel ou des repas gratuitement, faisant de ces prestations un levier important de lutte contre la précarité.

Par ailleurs, la mise en place d'outils alternatifs d'aide rend possible l'accessibilité aux prestations. En effet, les familles ne pouvant pas assumer le coût des prestations payantes, se voient proposer des solutions alternatives telle que la prise en charge, mobilisée dans le cadre d'un fonds solidaire, ou la participation dans les tâches de la vie commune dans les EDEP. Les familles allophones, pour leur part, bénéficient des interventions d'interprètes de la Croix-Rouge. Ces exemples témoignent l'engagement des EDEP en faveur du principe d'équité.

Enfin, en termes de perspectives, plusieurs EDEP souhaiteraient élargir leurs horaires d'ouverture afin d'accueillir davantage de familles et de proposer plus d'activités. Actuellement, la majorité d'entre eux ne sont ouverts que deux demi-journées par semaine, ce qui est jugé insuffisant pour avoir un impact important, notamment sur les enfants.

2.2. Mission des espaces et dispositifs d'encouragement précoce

2.2.1. Représentations des personnes interrogées sur le rôle et de la mission des EDEP

Notre étude révèle un professionnalisme, un engagement profond et un dévouement notable chez la plupart des personnes interrogées, caractérisés par un enthousiasme et une conviction forte envers leur travail et leur mission. Toutefois, l'analyse de leur discours montre des différences influencées par le type et le niveau de formation, leur rôle professionnel, ainsi que par la diversité et les spécificités opérationnelles des services ou structures dans lesquels elles sont impliquées.

Parmi les participants, ceux ayant une formation en sociologie, qu'ils soient à la tête d'un service ou d'une association, affichent un discours méticuleusement construit. Leur approche, enrichie par un vocabulaire étendu et une perspective sociologique, influence considérablement leur façon de conceptualiser et d'aborder les défis sociaux.

Les responsables de service, pour leur part, tendent à relier leur activité aux dynamiques politiques et aux contextes spécifiques de leurs communes. Ils adoptent une démarche à la fois pragmatique et stratégique, visant à créer des liens entre les besoins immédiats de leur service et les stratégies politiques à plus large échelle.

Les responsables d'associations ou de fondations défendent leur mission avec vigueur. Ils mettent en avant la manière dont leurs divers projets de soutien à la parentalité, de développement de la petite enfance et d'intégration des familles migrantes sont continuellement développés. Ces efforts visent à enrichir leurs prestations et à mieux répondre aux besoins des jeunes enfants et des familles.

Les responsables d'EDEP et les professionnel-le-s travaillant avec des populations particulièrement vulnérables (familles dans la précarité, réfugiées, sans papiers, sdf) mettent l'accent sur les droits des enfants, l'équité et l'intégration sociale, témoignant d'un engagement tangible et urgent face aux défis spécifiques de ces groupes. L'aspect politique de leur travail illustre la responsabilité sociale de leur mission et l'ampleur de leur impact.

Dans l'ensemble, presque tous les participants de notre étude, manifestent une compréhension aiguë des problématiques sociétales qui se situe au cœur de leurs métiers, et reconnaissent l'efficacité des dispositifs étudiés pour apporter des améliorations significatives, tant au niveau familial que sociétal. Cette perception s'aligne étroitement avec les missions principales des EDEP, telles qu'elles sont fréquemment décrites par les participants. Ces missions, classées par ordre de priorité dans les discours des personnes interrogées, comprennent : 1) le soutien à la parentalité, 2) le développement de l'enfant, 3) la prévention des troubles du développement et la prévention santé, 4) la rupture de l'isolement des familles, 5) l'intégration sociale et citoyenne, et 6) la lutte contre la précarité[13]. Les propos suivants, reformulés[14] à partir des déclarations d'un responsable d'association suivis de ceux d'une professionnelle travaillant dans un espace parents-enfants public, incarnent bien cette mission telle que perçue par la majorité des répondants :

> L'enjeu majeur réside dans l'accessibilité et l'équité des services, des valeurs fondamentales que vous évoquez, mais appliquées cette fois du côté des familles. Le but est de toucher les familles les plus vulnérables, notamment celles qui ne maîtrisent pas le français ou qui ignorent l'existence et le potentiel impact de ces services sur leur vie. Il me semble que c'est toujours un grand défi aujourd'hui. (Responsable d'EDEP associatif).
>
> Notre mission c'est le soutien à la parentalité, un domaine sur lequel nous avons intensivement travaillé. Notre approche repose sur une vision spécifique du rôle des parents et du développement des enfants. Reconnaissant la diversité des cultures et des situations, nous comprenons que différentes dynamiques peuvent émerger. Ainsi, notre mission principale est d'accompagner les parents dans leur perception de l'enfant, de valoriser les compétences de ce dernier, et de prêter attention aux liens qui unissent l'enfant et le parent. Ce soutien est apporté sans jugement et en tenant compte des différentes références culturelles, afin de respecter les diversités familiales. (Professionnelle d'un EDEP public)

Les perceptions des répondants concernant le rôle et la mission de leur organisation s'alignent sur celles qui sont présentes dans la littérature nationale et internationale (Durning & Maury, 2004 ; Caro & al., 2021 ; Guggenbühl & Egger, 2016). Néanmoins, il ressort de leurs témoignages une attention accrue portée au soutien à la parentalité et à l'intégration des

[13] Il s'agit ici de catégories d'analyse, qui seront chacune développées plus en détail dans les sections suivantes du rapport.

[14] Les propos sont reformulés pour garantir l'anonymat des participants et éviter les éventuelles critiques concernant leur manière de s'exprimer. Ils reflètent toutefois l'intégralité de leurs propos et conservent la terminologie utilisée par la personne interrogée.

enfants et familles migrantes. Cette particularité pourrait être attribuée à la diversité culturelle marquée de Genève ainsi qu'à l'engagement des politiques communales et cantonales d'intégration. Cela pourrait également résulter du choix des EDEP pour notre échantillon.

2.2.2. Le degré d'attention portée aux orientations communales, cantonales, nationales et internationales

Lors de la séance de consultation du 12 novembre, il a été relevé, à partir d'une analyse partielle des données, que les EDEP utilisent rarement des documents normatifs tels que des chartes ou règlements, et qu'il n'existe pas de réglementation spécifique dans ce domaine. Cette observation initiale n'a pas été infirmée par les analyses complémentaires. Concernant l'utilisation de documents de référence (règlementations, chartes, lois, valeurs, etc.), les réponses varient largement, reflétant une diversité dans les pratiques. Parmi les exemples cités figurent le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE), le PIC, le règlement relatif à l'accueil préscolaire en Ville de Genève, le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr), la loi cantonale sur l'accueil préscolaire (LAPr), une charte spécifique à l'espace, la publication thématique soutenue par la Commission suisse de l'UNESCO pour l'éveil culturel et artistique, le cadre d'orientation nationale ARP, un rapport français sur les 1000 premiers jours, etc. Toutefois, il convient de noter, que la référence la plus fréquemment mentionnée lors des entretiens est celle des droits de l'enfant. D'ailleurs, durant la séance de consultation, l'un des participants a mis l'accent sur l'urgence de protéger les droits des enfants, surtout ceux qui sont marginalisés ou dits "invisibles". Il a souligné la nécessité de mettre en place des politiques garantissant un accès équitable à leurs droits. D'où l'importance de disposer de mécanismes de signalement garantissant l'alerte des services compétents à chaque fois que les droits des tout-petits sont menacés.

Durant cette même séance en plénière du 12 novembre, des discussions ont été menées sur l'opportunité de réglementer davantage les espaces et dispositifs d'encouragement précoce. Les participants ont débattu de l'intérêt d'instaurer une réglementation ou une charte commune pour harmoniser les pratiques ou de maintenir la diversité actuelle des pratiques. Certains ont exprimé des réserves quant à une réglementation plus stricte, valorisant la flexibilité des normes actuelles moins contraignantes, tandis que d'autres ont souligné la nécessité de s'attaquer aux disparités et de renforcer les politiques éducatives au niveau communal pour une gestion plus cohérente. Une cheffe de service a précisé que, bien qu'il existe une loi cantonale régulant l'accueil préscolaire dans un cadre extra-familial, aucun cadre législatif similaire n'est en place pour les services hors SAPE. Elle a souligné l'importance d'une politique communale englobante favorisant la petite enfance, pas seulement limitée aux structures d'accueil préscolaire. Un point a également été soulevé sur le besoin de directives cantonales qui soutiennent le secteur sans empiéter sur les responsabilités communales. La session a révélé une tension entre le désir de flexibilité et le besoin d'un cadre réglementaire plus structuré, avec des opinions variées sur le degré de formalisation requis pour travailler auprès des enfants et des familles.

2.2.3. Avantages et inconvénients de la mise en place d'un cadre commun ou d'une charte commune

La mise en place d'un cadre commun, tel qu'un cadre de référence qualité commun, ou d'une charte commune, viserait à unifier les valeurs et principes fondamentaux et pourrait offrir

plusieurs avantages significatifs pour la gestion des espaces et des dispositifs d'encouragement précoce par les associations et les communes. Elle assurerait une uniformité des normes qui garantirait un certain niveau de qualité et de sécurité dans tous les espaces, offrant ainsi une expérience cohérente et rassurante pour les familles. Cette standardisation faciliterait également la gestion et l'administration, permettant potentiellement de réduire les coûts et les efforts pour les administrateurs.

De plus, un tel cadre encouragerait la collaboration entre différentes organisations, favorisant l'échange de bonnes pratiques et un soutien mutuel. Il contribuerait également à renforcer la confiance des parents, qui pourraient se sentir plus en sécurité en sachant que l'espace respecte des directives clairement établies. La formation continue du personnel pourrait être uniformisée, ce qui garantirait que tous les professionnel-le-s possèdent un bon niveau de compétences et de connaissances, améliorant ainsi la qualité du service offert.

Cependant, l'adoption d'un cadre commun ou d'une charte commune pourrait comporter des inconvénients notables. Il a été souligné que les risques d'une démarche d'articulation imposée par le haut pourraient entraver une logique de gouvernance citoyenne, où les instances non étatiques jouent un rôle clé en innovation sociale, en amenant les politiques publiques à s'intéresser à des besoins souvent négligés (Conus, 2023). Cette rigidité pourrait limiter la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux besoins spécifiques des publics divers et pourrait également freiner l'innovation, empêchant les gestionnaires d'espaces de tester de nouvelles approches ou d'introduire des services innovants.

La création d'un cadre commun ou d'une charte qui satisferait toutes les parties prenantes pourrait également être un processus long et complexe, nécessitant de nombreux compromis. Il faudrait aussi considérer les coûts éventuels d'implémentation, qui pourraient être élevés en raison de la nécessité de former le personnel, de modifier les installations existantes, et de se conformer aux nouvelles normes. De plus, la résistance au changement de la part de certains acteurs habitués à leurs propres méthodes pourrait entraver la mise en œuvre effective d'un cadre commun ou d'une charte. Enfin, garantir le respect des directives nécessiterait un système de surveillance et de contrôle qui pourrait être perçu comme intrusif ou limitatif par certaines associations ou communes.

L'adoption d'un cadre commun ou d'une charte commune pourrait conduire à une standardisation excessive, entraînant une perte de la grande diversité des solutions spécifiquement adaptées aux besoins variés des familles. Cette uniformisation pourrait restreindre la capacité des EDEP à offrir des services personnalisés et innovants, adaptés aux spécificités socio-culturelles des populations ciblées. Ainsi, malgré les avantages en termes de qualité et de sécurité que le cadre commun ou une charte commune pourraient garantir, ils pourraient également limiter la richesse des expériences proposées aux familles, rendant les services moins flexibles et moins adaptés aux divers besoins familiaux.

En conclusion, bien que la mise en place d'un cadre commun ou d'une charte pour les EDEP offrirait des avantages indéniables en termes de standardisation et de qualité, elle requerrait une approche équilibrée pour maximiser les bénéfices tout en minimisant les restrictions et les coûts. Il semble essentiel, avant d'adopter une telle démarche, de prendre en compte les besoins et capacités propres à chaque commune, y compris sa politique en matière de petite enfance, et de considérer également les associations qui, sans disposer d'une politique formelle, jouent un rôle crucial dans ce domaine.

2.3. Organisation des espaces et dispositifs d'encouragement précoce

2.3.1. Fonctionnement et financement

Le fonctionnement et le financement diffèrent beaucoup selon le rattachement ou non à une commune et selon la fonction et la mission de l'EDEP. Ainsi si les espaces parents-enfants et les dispositifs communaux sont rattachés au service de la petite enfance et au service de l'intégration d'une commune, ils sont financés par ces services. Nous observons cependant une importante variété de pratiques d'une commune à l'autre, attribuable aux contextes variés et à la volonté politique et à celle des responsables de services de s'adapter au mieux à leur public. En conséquence, les prestations offertes par ces services présentent des différences significatives entre elles.

La ville de Genève, subventionne deux espaces parents-enfants et un espace enfant dans le cadre de l'accueil des femmes migrantes. Par ailleurs, une association proposant plusieurs types de prestations et disposant d'un dispositif d'encouragement précoce, reçoit un budget distinct de la part de la ville en plus des cotisations des membres privés et des honoraires et taxes d'inscription des prestations proposées. Maintenant le financement public alloué et les autres sources de financement ne sont pas suffisants pour lancer de nouveaux projets cruciaux. En effet, lors de l'entretien, la responsable de cette association a mentionné que des efforts supplémentaires ont dû être faits pour obtenir un financement privé nécessaire à la création d'un nouvel espace parents-enfants visant à prévenir les troubles du langage chez les jeunes enfants. Elle espère que le succès de ce projet encouragera les pouvoirs publics à en financer la suite, plutôt que de continuer à dépendre de sources de financement privées et instables.

D'autre part, la répartition des responsabilités et du financement pour les espaces et dispositifs entre différents départements cantonaux et services communaux fait l'objet de discussions parmi les acteurs concernés. Plusieurs professionnel-le-s et responsables travaillant dans le domaine public, dont un-e chef-fe de service soutiennent que les initiatives liées à la transition de la petite enfance à l'école du type « Bientôt à l'école » devraient plutôt relever du Département de l'Instruction Publique (DIP) en collaboration avec les services de la petite enfance des communes. Un autre exemple, un espace destiné aux parents et aux enfants, axé sur la prévention des troubles du développement, est actuellement géré par l'Office Médico-Pédagogique (OMP). Ce rattachement suscite des interrogations, car, bien qu'il soit axé sur la prévention, il ne prend pas en compte les enfants à besoins particuliers. En effet, les enfants présentant des symptômes de troubles de l'attention sont rapidement redirigés, et ceux dont les troubles sont diagnostiqués ne sont pas acceptés dans l'espace.

Concernant le financement des cours de français pour les parents, les associations qui les proposent reçoivent des contributions financières des parents et de la Confédération, lesquelles peuvent être couvertes par l'Hospice général ou un fonds d'urgence si nécessaire. Le Bureau d'Intégration et de la Citoyenneté (BIC) joue un rôle majeur dans le financement de la plupart des associations et le développement de nouveaux projets. Toutefois, la responsable d'un EDEP regrette le fait que le financement du BIC soit annuel, ce qui rend difficile la planification à long terme. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager d'engager du personnel supplémentaire de manière pérenne. Il est important de relever que cet obstacle avait déjà été mentionné dans une note du SRED datant de 2012 (Pecorini et al., 2012).

Le financement, véritable « nerf de la guerre », est au cœur des préoccupations de toutes les personnes interrogées dans cette enquête. Ainsi, plusieurs responsables d'associations soulignent que le financement est essentiel et qu'ils consacrent beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de fonds supplémentaires. Certains témoignages recueillis révèlent un manque de transparence et d'équité dans la répartition des ressources, des déficits qui compromettent directement l'efficacité des prestations. Ces problématiques ont été clairement exposées lors de la séance plénière du 12 novembre 2024. Par ailleurs, l'importance d'un financement adéquat pour les EDEP a été discutée, soulignant la nécessité de soutenir durablement les initiatives de petite enfance. Aussi, il semble impératif d'adresser ces enjeux pour assurer une allocation juste et transparente des fonds, essentielle pour le succès des initiatives et des projets liés à l'encouragement précoce.

Ce débat sur l'équité en matière de financement est difficile à trancher car l'offre d'accueil duale public-privée signifie dans le même temps la volonté des structures issues de la société civile de garder leur autonomie tout en voulant bénéficier des mêmes financements que les structures dépendant des communes.

Enfin, lors d'un entretien, une cheffe de service a mis en lumière un enjeu clé : ces structures associatives valorisent leur autonomie et leur fonctionnement interne spécifique, qui reste largement méconnu du réseau et des services de la petite enfance. Cette autonomie explique leur réticence face à une réglementation uniforme, comme révélé dans les résultats de la séance en plénière du 12 novembre. Cependant, cette indépendance a un coût : faute de visibilité et de compréhension claire de leur fonctionnement et de leur rôle, ils peinent à obtenir un financement adéquat et la reconnaissance nécessaire de la part des institutions et du public, incluant les familles. Cette situation fait écho aux défis financiers précédemment mentionnés, soulignant la nécessité d'une meilleure compréhension et reconnaissance des EDEP pour garantir leur soutien et leur efficacité à long terme.

2.3.2. Qualité et mesure de l'impact des prestations

D'après des recommandations émises par des organisations nationales et internationales, il est vivement conseillé d'utiliser une variété d'outils pour améliorer la gouvernance et garantir une qualité élevée dans toutes les structures d'accueil de la petite enfance (FSAJ, 2020 ; OCDE, 2021). Par exemple, il est fortement recommandé d'adopter des concepts clairs en matière de pédagogie, d'hygiène et de sécurité, ainsi que des chartes éthiques régissant les relations avec les parents et les enfants. En outre, l'utilisation d'outils de communication et de participation, comme les réunions régulières, favorise l'engagement des parents et permet de recueillir leurs avis. De plus, l'emploi d'outils dédiés et d'auto-évaluation, tels que les observations, les carnets de bord et les retours réguliers des professionnel-le-s, est essentiel pour évaluer l'efficacité des approches pédagogiques et réaliser les ajustements nécessaires afin d'optimiser la qualité de la pédagogie mise en place. Par ailleurs, les outils de gestion et d'organisation, incluant les chartes de gouvernance, la planification stratégique et la gestion des ressources, optimisent les opérations. Les outils de suivi et d'évaluation permettent de mesurer l'efficacité des services et d'apporter les ajustements nécessaires et les programmes de formation continue pour les professionnel-le-s renforcent la qualité des services. Enfin, les outils de veille et d'adaptation, comme le suivi des évolutions sociales et réglementaires, assurent que les services restent pertinents et efficaces. Cependant, il est à noter que la plupart des EDEP sont encore loin d'adopter une telle approche intégrée, ce qui souligne le

besoin de réformes et d'améliorations pour répondre efficacement aux attentes des familles et des communautés.

Ainsi, la majorité des responsables d'EDEP, tant associatifs que publics, ont eu du mal à fournir des statistiques précises sur leur fréquentation, malgré l'enregistrement fréquent des prénoms des enfants ou des adultes accompagnateurs. Pourtant, les financeurs publics tels que le BIC demandent des statistiques en échange d'un financement. Une cheffe de service a expliqué que ce manque de collecte de données découle du fait que, contrairement aux lieux d'accueil ordinaires de la petite enfance ces structures ne sont pas soumises à des normes d'encadrement strictes. Les enfants étant accompagnés de leurs parents ou d'une référente, qui en assument la surveillance, il n'y a pas de contraintes formelles sur le nombre d'enfants accueillis, aussi les professionnel-le-s ne prêtent pas trop attention à ces éléments. Cependant, l'absence de statistiques sur la fréquentation réelle rend difficile d'arbitrer les besoins de financement de ces structures d'accueil.

De plus, l'évaluation de l'impact des services repose principalement sur les retours oraux des parents, recueillis parfois formellement lors des bilans annuels ou plus souvent de manière informelle. Les commentaires reformulés de cette professionnelle illustrent bien les propos habituels des répondants concernant ces retours oraux :

> Vers la fin de l'année scolaire, nous faisons des bilans avec les mères, qui partagent leurs expériences et l'évolution de leurs enfants. Initialement gardés par des membres de leur entourage, ces enfants apprennent avec nous de nouveaux comportements qui n'avaient pas été abordés au sein de la famille, intégrant ainsi les règles de bonne conduite avec leurs pairs et dans la société. Les mères expriment leur satisfaction avec émotion, ce qui nous remplit de fierté. Nous avons également des moments touchants, comme rencontrer un enfant dans un bus qui nous reconnaît et nous salue avec un joyeux coucou". (Professionnelle travaillant dans un EDEP associatif)

Cependant, toutes les associations qui proposent un accueil des enfants en marge des cours de français certifiés sollicitent les retours des parents sur l'ensemble de leurs services car cela est nécessaire pour l'obtention de la certification. De même, une fondation formant des accueillantes familiales intervenant à domicile et dont la formation est certifiée EDUQUA, pour une reconnaissance au niveau fédéral, procède à des enquêtes similaires. Par ailleurs, une association recueille également les avis des parents fréquentant son espace, en réponse aux exigences de leurs bailleurs de fonds privés.

Ces pratiques illustrent que l'adoption d'une démarche qualité, même basique, par les EDEP dépend des conditions imposées par les financeurs et les organismes délivrant les certifications. Si les bailleurs de fonds privés peuvent imposer de telles exigences, il serait envisageable que les financeurs publics adoptent des démarches similaires concernant l'évaluation des prestations offertes aux familles. Aussi, il serait judicieux de proposer l'élaboration d'un cadre de référence qualité spécifiquement adapté aux EDEP sur le même modèle que celui qui a été développé pour les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées à Genève (Service de la petite enfance de la ville de Genève, 2017). Toutefois, ce cadre commun devrait refléter leurs objectifs partagés en incluant la dimension sociale, essentielle à leur fonctionnement, et être élaboré en collaboration avec les responsables des structures EDEP pour offrir un outil efficace destiné à optimiser leur gestion.

Une solution envisageable serait d'inciter les EDEP à adopter une démarche qualité adaptée, conçue pour être efficace sans être trop contraignante. L'objectif de cette initiative est de mettre en œuvre une démarche qualité à la fois flexible et structurée, conçue pour améliorer continuellement les services sans les contraintes d'une démarche formelle rigide.

Cette méthode repose sur des outils d'auto-évaluation prédéfinis tels que des documents et des grilles, rendant la démarche moins coûteuse et moins complexe, donc accessible même pour les petites associations. Les EDEP peuvent personnaliser le rythme et l'étendue de l'implémentation selon leurs capacités et besoins, ce qui permet une meilleure intégration des pratiques qualité sans la pression externe. En impliquant directement le personnel et les membres dans le processus d'évaluation et d'amélioration, cette démarche renforce l'engagement et la responsabilité de chacun envers la mission de l'association. Même avec une approche adaptée, l'accent est mis sur l'amélioration continue, utilisant des feedbacks réguliers pour affiner et améliorer les services.

Cependant, l'auto-évaluation peut manquer d'objectivité nécessaire pour une critique rigoureuse. Il est donc recommandé de combiner cette auto-évaluation avec des revues périodiques par des pairs et des consultants externes pour garantir l'intégrité du processus. Cette démarche, tout en étant initialement moins formelle, est conçue pour évoluer progressivement vers une certification formelle. Cela pourrait significativement améliorer la perception des partenaires externes et renforcer la confiance des bailleurs de fonds, en démontrant un engagement sérieux et mesurable envers l'amélioration continue de la qualité.

Pour maximiser les bénéfices et minimiser les risques de cette démarche qualité adaptée, il est recommandé d'intégrer des sessions de formation régulières pour le personnel sur les principes de qualité et les techniques d'auto-évaluation. Établir des partenariats avec des organisations similaires ou des experts du domaine pour des évaluations croisées (peer review entre EDEP) et des échanges de meilleures pratiques est également suggéré. Enfin, il est important de communiquer clairement les résultats des auto-évaluations aux parties prenantes pour maintenir la transparence et la confiance.

Cette démarche qualité adaptée offre un équilibre optimal entre flexibilité et structure, permettant aux associations d'améliorer leurs services de manière continue tout en étant réactives aux besoins spécifiques des publics concernés.

2.3.4. Coordination et réseaux existants

Les résultats de notre étude suggèrent que la coordination avec les acteurs du domaine de la santé apparaît généralement plus structurée, notamment lorsqu'un trouble du développement ou un autre besoin spécifique est identifié ou suspecté chez l'enfant. Selon les témoignages recueillis, les interactions avec les différents professionnels de la santé (médecins, psychologues, logopédistes, psychomotricien-ne-s) sont dans l'ensemble jugées très positives, permettant une orientation rapide et pertinente des familles vers les services médicaux appropriés. Les collaborations avec le secteur social sont également perçues comme globalement satisfaisantes, en particulier avec des institutions comme l'Hospice général ou le SPMI, fréquemment mentionnées lors des entretiens. En revanche, la coordination avec le secteur scolaire, notamment en lien avec la transition scolaire et le suivi des enfants, semble moins aboutie et gagnerait à être renforcée.

La collaboration entre les services communaux des communes suburbaines semble très bonne, tout comme la coordination entre les EDEP qui prennent en charge les familles issues de la migration ou en situation précaire[15], elle reste toutefois limitée dans d'autres cas. En particulier, la collaboration entre les associations et les communes est souvent restreinte, surtout lorsque les communes contribuent peu ou pas au financement de ces entités. Plusieurs personnes interrogées ont expliqué que le temps important nécessaire à la consultation et à la coordination est souvent prélevé sur leur temps libre et non rémunéré, ce qui constitue un défi majeur, surtout pour ceux dont le temps de travail est déjà fragmenté.

À partir de ce constat préalable, la question de la coordination a également fait l'objet de discussions lors de la séance de consultation du 12 novembre 2024. Les intervenants ont discuté de l'importance fondamentale d'améliorer les interactions entre les services d'accueil, les écoles et les structures communautaires pour mieux soutenir les enfants en difficulté et faciliter leur intégration scolaire. Ils ont souligné l'importance de renforcer les liens entre ces entités et ont discuté de la manière dont les réseaux et la communication entre les acteurs éducatifs pouvaient contribuer à un environnement plus cohérent pour les enfants. Une intervenante a souligné un manque de coordination entre les communes et les associations, attribuant une importance cruciale au financement dans la réussite des partenariats. Une responsable a décrit comment son organisation utilisait les locaux scolaires pour connecter quotidiennement enfants et parents avec l'école, et comment les informations sur les enfants étaient partagées avec les enseignants pour mieux préparer ces derniers. La question du financement a été une préoccupation majeure, soulignant que des ressources adéquates sont essentielles pour une coordination efficace. Le débat sur la réglementation a également été présent, certains proposant qu'une loi cantonale pourrait formaliser et améliorer les interactions entre les services. Ces éléments reflètent, en grande partie, les constats et les recommandations de Conus (2023), établis à la suite d'une étude sur les réseaux de soutien dans le canton de Fribourg.

Les discussions lors de cette même séance ont aussi abordé les défis auxquels les familles sont confrontées, tels que le burn-out parental, la précarité et les difficultés liées à l'immigration. L'importance de fournir un accompagnement adapté et respectueux des limites professionnel-le-s a été mise en avant, avec des exemples d'interventions qui soutiennent les familles tout en les reliant efficacement à d'autres services spécialisés.

En résumé, la consultation du 12 novembre a mis en lumière une volonté marquée d'améliorer la coordination entre les services pour répondre aux besoins des enfants et des familles, reconnaissant en même temps la nécessité d'un soutien financier et réglementaire pour atteindre ces objectifs.

Enfin, il est à relever qu'une recherche antérieure menée par le SRED avait déjà mis en évidence la nécessité de renforcer le réseautage afin de mieux promouvoir et valoriser les initiatives et projets en matière d'encouragement précoce. À cette fin, les auteurs suggéraient la création d'une plateforme de coordination (Pecorini et al., 2012).

[15] Souvent implantés de longue date, ces EDEP entretiennent de très bonnes relations entre eux, collaborent étroitement et s'orientent mutuellement les parents et les enfants en fonction des prestations proposées.

2.4. Pratiques et concepts éducationnels

2.4.1. Représentations du développement de l'enfant

Les représentations des participants sur le développement de l'enfant se déclinent en plusieurs axes.

Le premier, qui fait l'unanimité, concerne le jeu. En effet, l'ensemble des participants souligne l'importance du jeu et de ses bénéfices, en termes de stimulation des fonctions cognitive, sociale, psychomotrice et langagière, essentielles pour le développement de l'enfant. Si son rôle est fondamental, savoir l'exploiter dans les pratiques socio-éducatives l'est tout autant. En ce sens, plusieurs questions émergent : quels matériels proposer ? Quelle doit être la place de l'adulte dans le jeu ? Comment équilibrer les moments de jeu accompagné et ceux où l'enfant joue seul ? Quels objectifs privilégier : la découverte, la stimulation, le plaisir, la créativité ?

Plusieurs personnes considèrent qu'il est nécessaire de développer la créativité de l'enfant : « on a tellement encadré nos enfants en ville qu'ils ne savent plus créer, ni chercher les solutions par eux-mêmes ». « À force de leur imposer trop de cadre, on finit par tuer la créativité ».

La question du genre et le classement des jeux par tranche d'âge surgissent également. Par exemple, faut-il organiser les jeux par tranche d'âge ou laisser l'enfant choisir librement ? Est-il pertinent d'interdire un jeu destiné aux petits (1 an) à un enfant plus âgé (3 ans) ? Certaines professionnel-le-s sont clairement contre afin de soutenir le développement différencié, tandis que d'autres restent fidèles à ce classement. Sur le genre, la question suivante se pose : faut-il proposer les mêmes jeux aux filles et aux garçons ? Un garçon jouant à la dînette ou une fille avec des voitures n'est pas toujours bien perçu par les parents.

Malgré ces interrogations, le jeu reste au centre des pratiques socio-éducatives, reconnu comme un levier principal pour le développement de l'enfant.

Bien que ce dernier soit considéré comme essentiel, il n'est pas pratiqué de la même manière selon l'origine des familles ou leur statut socio-économique. Quelques parents estiment qu'il n'a pas une réelle importance dans le développement de leur enfant. D'autres, en particulier des mères, semblent ne pas avoir eu l'habitude de jouer dans leur propre enfance et ne perçoivent donc pas le plaisir que cela peut apporter.

D'autre part, certains parents considèrent également que la vie en communauté suffit à offrir à l'enfant les interactions et stimulations nécessaires, estimant que « l'enfant va grandir tout seul et que ça va se réguler ». Cependant, dans un contexte différent, la communauté d'attachement ne garantit pas toujours un environnement suffisamment stimulant pour l'enfant. Ainsi, les EDEP sensibilisent les familles sur l'importance du jeu. Dans un document cadre, la Ville de Genève affiche le même constat : « le jeu joue un rôle primordial » car il permet aux enfants « d'appréhender le monde qui les entoure, de se développer, de se construire et de s'exprimer ». « Le jeu favorise le développement et l'équilibre de l'enfant dans sa construction identitaire et sociale » (Ville de Genève, 2017, p.31 et p.34).

Le deuxième axe se situe au niveau du langage et de la motricité, considérés comme les piliers du développement de l'enfant. Ce sont les deux bases, qu'il faut stimuler. Or, selon les cultures, les perceptions sur le développement du langage de l'enfant varient. Par exemple,

la communication entre les parents et un tout-petit peut parfois être absente car il est estimé que ce dernier « ne comprend pas ». En ce sens, les logopédistes insistent sur la nécessité et l'importance de parler aux enfants dès les premiers jours. S'agissant de la motricité, des préoccupations sur des pratiques qui peuvent impacter le développement moteur des enfants sont partagées. Il s'agit, par exemple, d'enfants de 3 à 4 ans conduits dans les poussettes, de bébés qui dorment dans des sièges auto ou d'enfants qui sont peu exposés à l'exploration de l'espace.

D'une manière générale, selon les personnes interrogées, les environnements familiaux des enfants fréquentant les EDEP sont globalement faibles en termes de stimulation, d'où l'intérêt et la nécessité de la collectivité pour favoriser l'éveil des tout-petits.

Le troisième axe met en lumière le fort lien entre le soutien à la parentalité et le développement de l'enfant. Selon les participants, la période de la petite enfance 0-4 ans représente des difficultés sur plusieurs plans tels la fatigue, la solitude ou la détresse, quelle que soit la situation socio-économique des parents. Il est donc nécessaire de mettre à disposition des ressources[16] pour soutenir les parents dans leur rôle parental et leur permettre de bénéficier de temps de respiration. Plus les parents se portent bien, plus ils seront en mesure d'offrir un environnement favorable à leurs enfants, disent-ils.

Enfin, la question des représentations sur le développement de l'enfant a permis de mettre en évidence une autre perception de l'éducation préscolaire. En effet, selon les témoignages recueillis, nombreuses sont les familles considérant l'école comme le début du développement cognitif : « un enfant avant l'école, il n'a pas besoin de savoir des choses, il va apprendre quand il va commencer l'école. Et avant ça, il n'y a pas grande chose à lui apprendre »[17]. Ainsi, un travail important de sensibilisation autour des apprentissages préscolaires est effectué par les EDEP.

2.4.2. Pédagogie

La pédagogie dans les EDEP repose sur deux modèles distincts : l'un structuré et l'autre spontané.

Le premier s'appuie sur une variété d'approches, d'objectifs et d'activités pédagogiques. Parmi les approches, s'affichent la méthode Gattegno, la collaboration entre les pairs, l'approche qui part des compétences existantes, l'approche positive[18], l'approche par l'exemple ou encore l'attention partagée. Les objectifs, divers et variables, visent tant la stimulation, la socialisation, les interactions, le plaisir, la découverte, l'autonomie que l'apprentissage du français. Les activités se composent de jeux cognitifs et ludiques : puzzles, initiation au langage et à l'écriture, lecture, jeux de construction et de bricolage, peinture, découpage/collage, musique. De plus, les activités de certains EDEP sont centrées sur les jeux tout public favorisant ainsi le lien parent-enfant.

Celles-ci sont majoritairement collectives, donc en groupe, et peuvent parfois être adaptées en fonction des difficultés ou de la dynamique du groupe. En effet, pour limiter les conflits, deux stratégies sont mises en place : la distribution en plusieurs quantités d'objets à usages

[16] Des ressources comprenant des espaces d'accueil pour les parents et les enfants, des informations, des conseils en matière de parentalité ainsi que des aides financières ou sociales destinées aux parents qui en ont besoin.
[17] Propos rapportés par les personnes interrogées
[18] Pédagogie adaptée aux enfants : parler à une voix douce, formuler des questions ouvertes ou fermées, se mettre à leur hauteur lorsqu'on leur parle, lire un livre, raconter un conte, attirer leur attention, suivre le regard, etc.

différents, autrement appelé le matériel polyvalent, d'une part, et la technique de la cabane, d'autre part. Cette dernière consiste à créer des petits espaces personnels pour permettre aux enfants de jouer individuellement, l'objectif étant de répondre aux besoins individuels dans le collectif. Pendant ce temps, les parents peuvent observer les séances, échanger avec d'autres parents ou les professionnel-le-s. Cet objectif s'aligne avec les préconisations de la plateforme romande de l'accueil de l'enfance (Pro Enfance p.10).

Si la pédagogie structurée est comblée de bénéfices en termes de développement socio-cognitif, elle se caractérise par l'absence d'un cadre pédagogique unifié.

Le second modèle, plus flexible, adopte une liberté pédagogique favorisant ainsi l'autonomie et l'expression des enfants. Il se traduit par le partage de moments libres, la lecture des contes, l'échange avec et entre les parents, le jeu mutuel entre parents et enfants, le jeu en autonomie, etc. Selon les personnes interrogées, il s'agit d'une autre façon de développer la créativité : « les enfants peuvent aller là où la créativité les emmène », « il faut les faire sortir des choses bien définies et amener les enfants à aller là où ils veulent ». Selon elles, cela permet également d'identifier les besoins des enfants pour mieux les accompagner par la suite.

Les deux modèles sont préconisés dans un document cadre de la Ville de Genève. Les activités spontanées permettent aux enfants de développer leur créativité, leur imaginaire, leur confiance et leur estime de soi (Ville de Genève, 2017). Toutefois, le modèle spontané gagnerait à être complété pour renforcer leur développement cognitif.

Enfin, de nombreux EDEP proposent aussi une diversité d'activités hors les murs telles que les sorties culturelles (dans les galeries d'art, les musées, le théâtre, les ludothèques) et les sorties dans la nature, avec pour objectif d'éveiller la curiosité, de découvrir la ville et de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et à l'environnement. Les sorties sont également préconisées dans ce document cadre en raison de nombreux bénéfices (Ville de Genève, 2017).

2.4.3. Transition scolaire

Comme décrit à la section précédente, quasiment tous les EDEP interrogés mettent en place des activités dans le but de donner des outils aux enfants pour faciliter leur entrée à l'école. Les objectifs concernent tant le développement de l'autonomie et des compétences linguistiques que les apprentissages socio-émotionnels. Ceux-ci visent également à soutenir les parents dans la prise en compte émotionnelle de leurs enfants mais aussi dans leurs questionnements.

Certains EDEP mènent des activités spécifiques telles que les cours en langue d'origine, la préparation à l'écriture comme le pré graphisme et la pré écriture ou les exercices du classeur KAP spécialement développés pour la transition. D'autres privilégient les activités de sensibilisation sur les attentes et codes scolaires, destinées à la fois aux parents et aux enfants. Pour ce faire, différentes stratégies sont mises en place. Certain-e-s professionnel-le-s prennent des moments pour expliquer le déroulement d'une journée à l'école, en insistant parfois sur la ponctualité. D'autres utilisent les supports élaborés par leurs soins : les visuels de l'école, de la classe, des pantoufles, de la récréation, etc. Ces supports peuvent parfois pallier les difficultés de communication avec les parents allophones. Les EDEP se situant à proximité des écoles bénéficient de cet avantage pour sensibiliser de près les enfants sur

l'école. Ils bénéficient également des échanges privilégiés avec les directions et les enseignantes. Toutes ces pratiques semblent être efficaces.

Par ailleurs, quasiment tous les EDEP interrogés font de la communication et la sensibilisation autour du projet dédié à la transition scolaire dans le canton de Genève « Bientôt à l'école ». Une forte volonté des professionnel-le-s pour inciter les familles à y participer est remarquée.

Bien que ce projet rencontre certaines limites, notamment en matière de communication, de coordination, et de mobilisation des ressources humaines et financières, plusieurs retours évoquent ces points comme des axes d'amélioration. Cela peut expliquer une participation parentale encore modeste. Toutefois, les ajustements récemment apportés dans deux communes, visant à mieux s'adapter aux réalités locales, laissent entrevoir des perspectives positives et des exemples encourageants.

Par ailleurs, bien que minoritaire, le rôle dans la transition scolaire peut être perçu comme peu pertinent en raison de la présence des parents.

Enfin, en termes de perspectives, certains EDEP aimeraient pouvoir collaborer davantage avec les acteurs du scolaire et échanger avec les future-s enseignant-e-s des enfants en amont de la rentrée scolaire. Ils aimeraient pouvoir apporter leur expérience pour faciliter la transition.

2.4.5. Santé

En matière de santé, les EDEP jouent un rôle clé dans la prévention, qui concerne tant les enfants que les parents. La prévention santé, telle qu'elle est mobilisée par les professionnel-le-s interrogés, englobe la stimulation du développement global de l'enfant (moteur, cognitif, langagier, socio-affectif), la sensibilisation aux pratiques favorables à la santé, le repérage précoce de difficultés, ainsi qu'une attention portée aux situations de vulnérabilité liées à la pauvreté, à l'exclusion sociale ou aux violences faites aux femmes dans le cadre familial.

Selon les personnes interrogées, la prévention commence bien avant la naissance de l'enfant. En effet, le bien-être des parents est intimement lié au bien-être de l'enfant. Les deux éléments vont ensemble et sont inséparables, d'où l'importance de la prise en compte de l'environnement familial de l'enfant pour mieux l'accompagner. Ce constat partagé par tous-es les professionnel-le-s fait écho à l'approche intégrée de la revue de la littérature, qui suggère la prise en compte de l'environnement familial de l'enfant pour mieux l'accompagner.

Dans cette étude, les témoignages font référence à la santé mentale des parents, qui peuvent être confrontés à des difficultés telles que la surcharge émotionnelle, la dépression, la détresse, l'isolement, le burn-out parental, la souffrance psychologique et/ou les dépendances d'alcool ou de substances psychoactives. Ainsi, le rôle des EDEP est essentiel dans la mesure où ils assurent un accompagnement ou une orientation vers des professionnel-le-s spécialisé-e-s. Une volonté forte est observée chez les professionnel-le-s pour accompagner ces situations, parfois même, en dehors de leur temps de travail. Des exemples sur des situations complexes tels les violences conjugales, les divorces violents ou le deuil sont cités. Il est donc essentiel de mettre en place des moyens et des dispositifs pour préserver la santé et le bien-être de l'enfant. Ceci reflète les préconisations de la revue de la littérature en matière de protection de l'enfance, quelle que soient les circonstances.

Par ailleurs, bien que minoritaires, des prestations spécifiques centrées sur la protection de l'enfant à destination des enfants pouvant être exposées à des situations compliquées et sensibles sont proposées. Ainsi, des signalements sont effectués lorsqu'il est jugé que la vie de l'enfant est ou peut être en danger. Toutefois, ces cas sont minoritaires.

Quant au développement de l'enfant, presque toutes les personnes interrogées soulignent l'importance de l'observation des enfants, qui permet parfois d'orienter les familles vers des spécialistes. En effet, des observations sur des retards de langage et de comportement ou de difficultés psychomotrices sont notées. Des doutes sur d'éventuels troubles autistiques peuvent également surgir, pouvant être confirmés plus tard ou liés à une surexposition aux écrans. Les professionnel-le-s adoptent des approches variées, oscillant entre intervention active et observation. Les cas étant très divers, ils peuvent être difficiles à aborder avec les parents. Certain-e-s professionnel-le-s mettent en place des activités spécifiques pour permettre aux parents d'observer le comportement des enfants, tandis que d'autres hésitent sur la meilleure démarche à adopter. Dans ce contexte, la plupart d'elles se demandent s'il convient d'aborder le sujet avec les parents ou d'attendre qu'ils le soulèvent, mais toutes s'accordent à orienter les parents vers des spécialistes une fois le problème supposé.

Deux autres problématiques sont soulevées par quasiment tous les participants : les écrans et l'alimentation. Sur les écrans, plusieurs préoccupations sont partagées. Les principales concernent la surexposition, amenant certains enfants à y passer 8h par jour, l'exposition précoce des bébés de 6 mois et les perceptions surestimant la valeur des écrans notamment sur l'apprentissage des langues. En effet, les petits dont les parents estiment que l'apprentissage des langues - de la société d'accueil (le français) et étrangères (l'anglais) – est plus efficace au téléphone peuvent y passer un temps considérable. Les risques associés, à savoir la dépendance, l'agressivité, l'isolement, les troubles de comportement et de communication et, par conséquence, les retards de langage, sont complétement ignorés.

Des exemples frappants sur l'anglais sont donnés : des enfants qui parlent très bien cette langue mais ne parlent pas ou peu la langue première (la langue d'origine), ni la langue de la société (le français). « Ils apprennent une langue qui ne parlent avec aucun humain » constate une responsable.

D'autres parents privilégient l'usage du téléphone pour que leurs enfants apprennent « mieux » le français, diminuant ainsi le temps de communication avec eux.

Ainsi, une sensibilisation est menée auprès des parents sur les effets nocifs des écrans. Une première sonnette d'alarme sur ces dangers avait été tirée au symposium cité précédemment (OAIS, BIC, 2021). Il est à noter cependant que les performances et les richesses des contenus ludiques d'apprentissage ne sont pas niées par les professionnel-le-s, qui sensibilisent les parents autour des alternatives comme l'usage en leur présence et la réduction du temps d'exposition.

S'agissant des habitudes alimentaires, de nombreux enfants consomment régulièrement des boissons sucrées et des aliments peu sains, ce qui contribue à des problèmes de santé tels que l'obésité et les caries dentaires. Ainsi, un travail de sensibilisation sur l'importance d'une alimentation équilibrée, la nécessité de boire de l'eau et les risques liés à la consommation excessive de sucre est mené avec les enfants et leurs parents. Toutefois, promouvoir ces bonnes pratiques peut s'avérer difficile dans des situations de précarité alimentaire, où l'accès à des aliments (sains) est souvent limité.

Enfin, la prévention concerne bien d'autres domaines tels les accidents domestiques, l'hygiène dentaire, les violences domestiques faisant tous l'objet d'échanges et de sensibilisation auprès des familles.

2.4.6. Inclusion

Les perceptions et les expériences vécues de l'inclusion dans les EDEP sont variées et soulèvent de nombreuses interrogations.

Plusieurs personnes interrogées considèrent que « tous » les enfants ont des besoins particuliers. Cette perception peut avoir plusieurs interprétations :

- Une volonté d'inclusion universelle : qui peut refléter une approche inclusive où chaque enfant est considéré comme ayant des besoins uniques. L'idée sous-jacente pourrait être que chaque enfant, qu'il soit porteur d'un handicap ou non, nécessite une attention individualisée.
- Une posture éducative : c'est adopter une vision selon laquelle il faut avant tout répondre aux besoins de chaque enfant sans les catégoriser. Cette posture évite de stigmatiser les enfants avec des besoins particuliers en les différenciant du groupe.
- Un refus ou une minimisation de la spécificité des besoins particuliers. Cela pourrait indiquer un manque de formation sur la question ou une gêne à en parler.
- Un manque de positionnement clair. Dans certains cas, cela peut aussi être une réponse évasive, soit par inconfort, soit par méconnaissance des enjeux spécifiques liés aux enfants en situation de handicap ou ayant des troubles particuliers.

Les discours plus développés apportent quelques éclairages laissant entendre que les besoins particuliers peuvent se situer à la fois au niveau d'un domaine spécifique - tel que l'apprentissage de la langue de la société d'accueil, ici le français, – et au niveau médical. Ces deux niveaux font partie de la définition de l'inclusion, citée ci-dessous.

Les professionnel-le-s de la santé en particulier évoquent le médical apportant des éléments sur la notion de quantité des besoins lorsqu'il y un trouble. En effet, la palette de « troubles » est vaste, allant de troubles légers à complexes, ce qui entraine une quantité différente des besoins en fonction du degré. Cette variation engendre des répercussions sur la gestion de la collectivité. Par exemple, un enfant représentant des troubles complexes, très agité et courant le risque de se mettre en danger a besoin d'un encadrement individuel (1 adulte pour lui seul) alors qu'un enfant aux troubles légers a besoin ponctuellement d'un adulte. Ces configurations soulèvent la question du rôle des éducateur-ices spécialisé-es dans les EDEP. La présence des parents, obligatoire dans le contexte des EDEP, ne semble pas toujours être une solution fiable et adaptée, comme le démontre le témoignage ci-dessous.

La notion d'inclusion étant vaste et parfois ambiguë, d'autres interrogations font surface. Une responsable s'interroge sur la définition des enfants à besoins particuliers et la diversité des représentations : un enfant vivant dans un contexte familial complexe – tels que le divorce – est-il considéré comme ayant des besoins particuliers ? Quid d'un enfant de contexte socio-économique vulnérable ? Qu'en est-il de la temporalité : les besoins particuliers concernent-ils une période de la vie ou la vie entière ? Comme mentionné dans la revue de la littérature, l'OCDE (2008, p. 22) identifie trois grandes catégories qui peuvent être associées au concept d'inclusion : les déficiences (troubles médicaux et sensoriels), les difficultés (troubles affectifs,

comportementaux ou d'apprentissage) et les désavantages d'ordre socio-économique, culturel ou linguistique.

Une autre responsable souligne un déséquilibre croissant dans les pratiques, qui tendent à mettre davantage l'accent sur les incapacités que sur les ressources de l'enfant, risquant ainsi de renforcer les dynamiques d'exclusion. Pour certain-e-s, l'inclusion représente un idéal, pour d'autres une valeur fondamentale ou encore une priorité en matière de santé publique.

Malgré la diversité d'opinions, la majorité de participants sont en faveur de l'inclusion des enfants aux besoins particuliers. Néanmoins, dans les faits ces derniers sont peu présents dans les EDEP. Les enfants en fauteuil roulant, par exemple, ne fréquentent que rarement ces espaces, souvent inadaptés à leurs besoins. La plupart de responsables affirme l'absence des aménagements nécessaires.

D'autres responsables soulignent l'insuffisance des équipes en personnel ou le manque de formation des professionnel-le-s, qui ont pour conséquence l'exclusion. Par exemple, l'expérience d'un EDEP montre que l'inclusion d'un ou plusieurs enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA avec un accompagnement intensif requis) peut représenter un défi important pour la collectivité, malgré l'engagement de la responsable et de son équipe à favoriser leur participation. En effet, il s'est avéré complexe de gérer la diversité des besoins (spécifiques et ceux du groupe) simultanément avec une équipe insuffisante en personnel, d'une part, et incompétente, d'autre part. La situation nécessitait un encadrement collectif et adapté dont l'équipe n'était pas en mesure de fournir. Par ailleurs, la présence de la mère, qui était sollicitée par ses autres enfants, semble être insuffisante. Dans ces conditions, cet EDEP refuse désormais l'inclusion de tous les enfants.

En revanche, d'autres témoignages montrent que des enfants autistes nécessitant un accompagnement ponctuel arrivent à bien s'intégrer dans un groupe. Une responsable dit recevoir beaucoup d'enfants à besoins particuliers [à entendre ici le sens des deux premières catégories] spécifiques et accompagner les familles et les enfants sur la gestion des émotions, par exemple. Malgré la complexité des situations, elle encourage les familles à revenir. Une autre responsable explique que l'inclusion fait partie de la culture du dispositif d'encouragement précoce et que cela se passe bien : « les enfants sont habitués à avoir une diversité d'enfants » (dont des enfants sourds, par exemple).

S'agissant des retards de développement, de comportement et de langage observés par les professionnel-le-s une certaine ambiguïté s'affiche. Si la majorité d'elles les associe aux troubles des enfants à besoins particuliers, d'autres se demandent s'il s'agit véritablement d'un trouble. S'agit-il de difficultés éducatives, d'écrans ou d'autre chose ? Est-ce un ensemble de phénomènes ? Une petite minorité les associe aux contextes défavorisés. Les logopédistes ont de véritables doutes parfois sur l'élément médical de certains retards.

Quelques professionnel-le-s partagent des expériences sur des enfants orientés vers l'école spécialisée en raison du retard de langage alors que celui-ci avait été rattrapé avec le temps. Toutefois, il entraine une décision ayant des conséquences sur leur parcours scolaire.

Quant aux troubles avérés, beaucoup de personnes rappellent les avantages et les économies pouvant être engendrées par la prise en charge précoce des enfants. La prise en charge tardive (à partir de deux ans) engendre des coûts importants car plusieurs professionnel-le-s de la santé doivent parfois être mobilisé-e-s pour un enfant. Elles évoquent

aussi les délais d'attente longs pour réaliser les bilans. Les résultats d'une étude menée en Catalogne sur le TDAH montrent que la détection précoce de ce trouble peut réduire les coûts futurs des soins de santé.

Enfin, une minorité d'EDEP a dans ses équipes des éducateur-ice-s spécialisé-e-s, d'autres les font intervenir ponctuellement et plusieurs souhaiteraient les intégrer. En effet, une grande majorité estime que l'inclusion nécessite une réflexion approfondie pour faire progresser les choses et un véritable soutien pour augmenter les moyens financiers et les ressources humaines spécialisées.

Dans ce contexte, il convient de noter que, dans les EDEP observés dans le cadre de cette étude, ce sont principalement les enfants relevant de la troisième catégorie définie par l'OCDE – à savoir les désavantages socio-économiques, culturels ou linguistiques – qui sont effectivement présents.

2.5. Soutien à la parentalité : approches et perspectives

Avant d'aborder ce chapitre, il convient de préciser que la notion de soutien à la parentalité constitue ici une catégorie d'analyse. Elle offre un cadre conceptuel permettant de regrouper un ensemble de pratiques professionnelles, observées ou rapportées par les personnes interrogées, en lien avec les modalités d'accompagnement des parents. Il est à noter que ce terme a été très peu mobilisé explicitement par les professionnel-le-s au cours des entretiens. Néanmoins, de nombreux actes, gestes et interactions évoqués relèvent pleinement de ce champ, qu'il s'agisse d'écoute, de conseil, de médiation, de co-animation d'activités ou encore de la simple qualité de l'accueil.

Dans cette perspective, le soutien à la parentalité désigne l'ensemble des actions, dispositifs et pratiques visant à accompagner, valoriser et renforcer les compétences des parents dans leur rôle éducatif, dès la grossesse et tout au long de la vie de l'enfant. Il repose sur une relation de confiance, de respect et de co-construction entre les parents et les professionnel-le-s, et prend en compte la diversité des contextes familiaux, culturels et sociaux. Selon l'OCDE (2006), il s'agit d'un levier important des politiques d'éducation et de lutte contre les inégalités dès la petite enfance, tandis que l'OMS (2018) souligne son rôle essentiel dans la promotion de la santé, du bien-être et du développement global de l'enfant. Ce soutien peut prendre des formes variées : échanges informels, accompagnement, soutien psychologique, activités partagées, accès à l'information, etc., dans une logique à la fois universelle et adaptée aux besoins spécifiques des familles.

Dans les EDEP étudiés, la diversité des pratiques observées lors des entretiens met en évidence des différences notables dans les approches et les types d'interaction avec les parents ou autres adultes accompagnateurs. Ces variations sont influencées par les services offerts, le public ciblé, la formation des professionnel-le-s impliqué-e-s, et le rattachement de l'EDEP à un organisme public ou à une association. Par conséquent, les attentes vis-à-vis des parents et accompagnateurs, les règles de fonctionnement explicites et implicites des lieux, la posture du personnel et les stratégies de gestion de la structure diffèrent selon les objectifs de l'accueil, qu'ils concernent principalement le développement de l'enfant, la relation parent-enfant, ou soient davantage orientés vers les parents eux-mêmes, voire vers

l’accompagnement global des familles dans des situations de précarité (par exemple les familles sans domicile).

Ces constats préliminaires mettent en lumière la richesse et la complexité des pratiques liées au soutien à la parentalité dans les espaces parents-enfants, ainsi que leur ancrage dans des contextes institutionnels, culturels et sociaux diversifiés. À travers les entretiens menés, plusieurs dimensions transversales émergent, permettant de mieux comprendre les modalités concrètes de ce soutien. Le chapitre explore ainsi les dynamiques d’accompagnement des mères dès la grossesse, les formes de collaboration avec les parents, les postures professionnelles adoptées, ainsi que les liens entre les pratiques de soutien à la parentalité et le développement global de l’enfant.

La gestion des différences culturelles dans les représentations éducatives, le soutien socio-émotionnel et social apporté aux familles, ainsi que les effets potentiels de ces dispositifs sur l’autonomisation des femmes issues de la migration constituent également des axes d’analyse essentiels. Ensemble, ces thématiques permettent d’appréhender le soutien à la parentalité non comme une catégorie homogène, mais comme un ensemble de pratiques situées, façonnées par les contextes d’intervention et les réalités vécues par les familles.

2.5.1. La nécessité d’accompagner les mamans dès la grossesse

Plusieurs responsables d'associations et d'espaces sage-femme mettent en avant l'importance vitale du soutien aux mères dès la grossesse, surtout pour celles qui sont isolées ou vivant dans des conditions précaires et vivant dans une famille monoparentale. Ces femmes, souvent confrontées à de mauvaises conditions de vie et un sentiment d'insécurité, rencontrent des difficultés accrues durant leur grossesse. Même si elles reçoivent le même traitement que les autres femmes à la maternité, leur retour à la maison est marqué par un déficit de soutien, exacerbant leur stress et leurs difficultés.

Ce manque de soutien a également un impact profond sur leurs enfants. Nés dans des environnements où l'attachement peut être parfois excessif en raison de l'isolement, ces enfants subissent les répercussions de cette promiscuité. Le manque d'espace personnel, comme l'absence de chambres individuelles, limite leur développement social et cognitif, tandis que des conditions de vie confinées entravent leur développement moteur.

Aussi, un suivi périnatal qui détecte et oriente efficacement les problèmes sociaux dès la grossesse ou au début de la maternité peut réduire considérablement la souffrance parentale. Une responsable d’association souligne que l'orientation rapide vers des services adaptés peut non seulement économiser un temps précieux mais aussi améliorer significativement l'expérience de parentalité. En recevant un soutien adéquat dès les premiers stades, les parents peuvent éviter que la souffrance ne s'ancre dans leur expérience de parentalité, permettant ainsi un commencement plus serein et bénéfique pour toute la famille.

2.5.2. La collaboration avec les parents et la posture des professionnel-le-s

La communication et la relation entre les professionnel-le-s des EDEP et les parents semblent déterminantes pour garantir un soutien efficace et respectueux envers les familles. Lors des entretiens et de la séance plénière du 12 novembre 2024, l'importance d'établir des liens solides a été mise en évidence, ces liens étant essentiels pour créer un climat de confiance basé sur une compréhension réciproque et continue des besoins de chaque famille.

Pour les personnes interrogées, établir ce lien va au-delà de connaître les prénoms ; il s'agit de forger des relations où les parents se sentent compris et valorisés et ceci dès le premier accueil. Cela commence par une écoute active, permettant aux professionnel-le-s de s'aligner sur les attentes et les préoccupations des parents, et d'ajuster leurs interventions pour un soutien personnalisé. Puis un climat de confiance est cultivé en maintenant la confidentialité, en étant constant dans les interactions, et en montrant un engagement sincère envers le bien-être des enfants et de leurs familles. Ce climat encourage les parents à participer activement aux programmes proposés, renforçant leur sentiment de sécurité et leur confiance dans le soutien parental fourni par les professionnel-le-s.

Les discussions lors de la séance de consultation du 12 novembre ont souligné que l'adoption d'une posture non hiérarchique et sans jugement est capitale pour co-construire des solutions éducatives répondant aux besoins des enfants. Cette collaboration assure que les interventions sont le résultat d'une synergie réelle entre les désirs des parents et l'expertise des professionnel-le-s. Par ailleurs, il est également ressorti que les professionnel-le-s doivent recevoir une formation appropriée, notamment sur les dynamiques culturelles et sociales, pour offrir un soutien adapté et sensible. Cela aide à créer un environnement accueillant et valorisant où les familles peuvent librement exprimer leurs préoccupations et s'engager dans les activités sans craindre le jugement ou la stigmatisation.

2.5.3. Le soutien à la parentalité par rapport au développement de l’enfant

Les pratiques détaillées ci-dessous, adoptées par les professionnel-le-s des EDEP reflètent dans leur grande majorité des approches en principe professionnelles, bienveillantes et personnalisées. Ces méthodes tiennent compte simultanément des besoins des enfants et des expériences personnelles des parents. Toutefois, elles ne sont pas abordées de manière systématique dans tous les entretiens.

1. *Valorisation des compétences existantes* **:** beaucoup de professionnel-le-s mettent un point d'honneur à reconnaître et valoriser les compétences déjà présentes chez les parents. Pour elles, cette approche est essentielle, surtout pour ceux qui, ayant perdu leur statut ou se sentant déboussolés par de nouveaux défis sociaux et culturels, doutent de leurs capacités parentales. En renforçant leur confiance, les professionnel-le-s aident les parents à redécouvrir et à renforcer leurs compétences, leur permettant ainsi de se sentir utiles et compétents dans leur rôle de parent.

2. *Techniques de communication et interaction avec les enfants :* certaines professionnel-le-s utilisent des techniques spécifiques pour améliorer la communication entre parents et enfants. Ces techniques incluent l'utilisation d'une voix « *douce* » respectueuse, l'emploi de questions ouvertes pour stimuler la conversation, et par exemple des conseils sur la manière de toucher et d'interagir physiquement avec l'enfant. Les professionnel-le-s explicitent également comment lire un livre de manière engageante ou raconter une histoire qui capte l'attention de l'enfant, suivant ainsi son regard et ses intérêts.
3. *Support informel et écoute active :* au-delà des activités structurées, les espaces offrent également un soutien informel où les parents peuvent partager librement leurs préoccupations quotidiennes comme les défis autour du sommeil, de l'alimentation, ou la préparation à la scolarité. Les professionnel-le-s adoptent une posture d'écoute active, cherchant à aider les parents à trouver par eux-mêmes des solutions à leurs défis, plutôt que de leur imposer des conseils.
4. *Entraide entre parents :* une partie intégrante de la pédagogie de beaucoup d'espaces est de promouvoir l'entraide entre les mères et entre les enfants. En créant une communauté de soutien mutuel, les parents se sentent moins isolés et gagnent en assurance dans leur capacité à gérer les défis de la parentalité. Cette interaction renforce également les liens sociaux et le sentiment d'appartenance à une communauté bienveillante.
5. *Le travail sur la séparation :* dans les EDEP qui proposent des cours de français, un effort important est dédié à faciliter la séparation entre les parents et les enfants. Pour ces professionnel-le-s, il est fondamental de construire un lien de confiance avec les parents, particulièrement ceux qui sont surprotecteurs, afin de soutenir les enfants dans leur adaptation à un nouvel environnement. Ce processus apporte un soutien essentiel aux mères, souvent déracinées de leur mode de vie antérieur, en renforçant leur aptitude à gérer la séparation d'avec leurs enfants.
6. *Impact à long terme et rôle parental :* les interventions des professionnel-le-s ne se limitent pas à des solutions à court terme mais visent à avoir un impact durable sur la dynamique familiale. En travaillant sur le développement de compétences et la confiance en soi, elles préparent les parents à mieux gérer les transitions futures de leurs enfants, notamment vers la scolarité. Les parents apprennent à réfléchir sur leur rôle dans l'éducation de leurs enfants et à discuter ouvertement de leurs sentiments et préoccupations avec les professionnel-le-s.

2.5.4. La gestion des différences culturelles concernant l'éducation parentale

Les professionnel-le-s des EDEP sont souvent confrontées à diverses pratiques éducatives influencées par des différences culturelles parfois significatives chez les familles issues de la migration. Ces différences se manifestent notamment dans la gestion de la participation aux activités, comme l'exemple d'une fille n'ayant pas le droit de participer à des ateliers de musique en raison des croyances familiales, ou un garçon à qui l'on interdit de jouer à la dînette parce que c'est considéré comme un jeu de filles. Face à ces défis, les professionnel-le-s adoptent une approche respectueuse et adaptative pour gérer ces différences sans imposer de changements abrupts. Elles s'efforcent de respecter les restrictions culturelles tout

en offrant des alternatives qui n'excluent pas l'enfant des activités collectives. Par exemple, si un enfant ne peut participer à une certaine activité, il se voit proposer d'autres jeux dans un espace différent, assurant ainsi son inclusion sans transgresser les directives parentales.

Un autre aspect crucial est l'encouragement des parents à participer avec leurs enfants, une pratique souvent nouvelle pour eux. Beaucoup de parents n'ont pas l'habitude de jouer avec leurs enfants, leur tradition portant sur d'autres approches, soit par des contraintes liées à leur environnement quotidien. Les professionnel-le-s travaillent à briser ces barrières en montrant l'importance du jeu pour le développement de l'enfant et pour renforcer les liens parent-enfant.

Enfin l'ouverture à d'autres cultures et la pédagogie interculturelle sont également essentielles dans plusieurs espaces. Les activités sont conçues pour être inclusives et respectueuses des diverses pratiques culturelles, comme l'adaptation des menus lors d'activités culinaires pour respecter les restrictions alimentaires ou la célébration de différentes traditions culturelles qui enrichissent l'expérience de tous. En définitive, les professionnel-le-s interrogées travaillent, pour la plupart, avec empathie et une grande adaptabilité pour intégrer harmonieusement les diverses approches culturelles dans leur pédagogie, favorisant ainsi un environnement d'apprentissage enrichissant et respectueux pour tous les enfants et leurs familles.

Il est intéressant de noter que dans environ la moitié des entretiens analysés, un vif intérêt pour les différences culturelles en éducation et l'adoption d'approches interculturelles est exprimé de manière approfondie. En revanche, dans les autres entretiens, les discussions se concentrent essentiellement sur les défis liés aux problèmes linguistiques des parents et au développement du langage des enfants allophones. Cette observation amène à se demander si certains professionnels cherchent à imposer aux parents migrants des normes éducatives rigides, reflétant leur propre idéal de la parentalité. Cette inquiétude rejoint les préoccupations exprimées par Picard et al. (2024) et Conus (2024), concernant le risque de contrôle social exercé sur les familles de milieux sociaux défavorisés.

Cette problématique a été également abordée lors de la consultation du 12 novembre 2024, où les participants ont admis que les valeurs éducatives mises en avant par certaines EDEP peuvent diverger de celles des familles migrantes, occasionnant parfois des incompréhensions ou un rejet des services offerts. Les échanges ont mis en lumière l'importance de comprendre et respecter les valeurs culturelles de ces familles, et la nécessité urgente d'intégrer et valoriser la diversité culturelle dans les pratiques éducatives. Selon les intervenants, cette approche est essentielle pour assurer une meilleure intégration et acceptation des services. Aussi, il serait judicieux, selon nous, d'explorer l'adoption d'une charte éthique commune qui promeut une approche du soutien à la parentalité respectueuse des valeurs culturelles des parents.

2.5.5. Le soutien à la parentalité lors du dépistage des éventuels retards ou troubles du développement

Dans les EDEP, beaucoup de professionnel-le-s utilisent des méthodes sensibles pour aider les parents à reconnaître les retards ou troubles de développement chez leurs enfants. Ces

approches comprennent l'observation en jeu et des discussions constructives, favorisant la reconnaissance directe des particularités développementales de l'enfant par les parents. En observant les enfants lors de jeux, les professionnel-le-s créent des situations qui révèlent leurs compétences ou difficultés, facilitant ainsi pour les parents les comparaisons avec d'autres enfants. Des dialogues s'ensuivent, souvent initiés par des observations des parents, qui mènent à une évaluation collaborative. Si un enfant montre des comportements indicateurs de troubles, comme aligner systématiquement des objets, cela est discuté subtilement pour ne pas alarmer les parents mais plutôt engager une réflexion. Si les observations suggèrent un besoin d'évaluation plus formelle, les parents sont orientés vers des spécialistes comme des logopédistes ou des psychologues. Cette démarche est intégrée dans un soutien pluridisciplinaire continu, assurant un suivi adapté et professionnel pour le développement de l'enfant.

Plusieurs professionnel-le-s remarquent que l'accompagnement des familles précarisées ou issues de la migration est essentiel une fois qu'un trouble est supposé chez l'enfant, car elles vont être confrontées à un parcours long et laborieux. La prise en charge commence par une collaboration avec les parents et peut inclure la coordination avec des professionnel-le-s de santé pour assurer un suivi complet. Après évaluation, l'orientation vers des spécialistes comme des psychomotriciens ou logopédistes est souvent nécessaire, mais les longs délais d'attente peuvent retarder l'intervention, exacerbant le stress parental. Ces défis mettent en lumière l'importance d'un soutien adapté et accessible pour les familles tout au long de leur parcours. Le projet d'accompagnement de parents confrontés à ces défis, mené actuellement par une fondation faisant partie de l'étude en collaboration avec l'équipe PRINSEPS de l'Université de Genève, apparaît comme une initiative particulièrement prometteuse.

2.5.6. Le soutien socio-émotionnel et le soutien social aux parents et à la famille

Les professionnel-le-s des EDEP sont confrontés à un large éventail de situations familiales complexes, qui comprennent des problèmes personnels comme le burn-out ou la dépression post-partum, ainsi que des défis familiaux tels que les violences conjugales, l'isolement, le divorce et les deuils, souvent exacerbés dans le contexte de familles sans abri, monoparentales ou pour les femmes isolées et dominées par leur conjoint. Ces dernières, parfois privées de leurs documents légaux et de leur liberté[19], se trouvent significativement limitées dans leur accès à l'assistance nécessaire pour elles et leurs enfants.

En outre, ces mêmes professionnel-le-s assistent des mères, fréquemment migrantes avec ou sans titre de séjour, qui doivent élever seules leurs enfants tout en faisant face à des deuils liés à des pertes tragiques, telles que la perte de membres de la famille dans des conflits ou des accidents. Ces mères rencontrent des difficultés supplémentaires pour faire reconnaître les troubles de développement de leurs enfants, rendant l'accès à l'aide appropriée encore plus complexe.

[19] Par exemple, une sage-femme a rapporté un cas où elle ne pouvait pas accéder à une jeune mère car elle était enfermée dans son appartement par le mari.

Par ailleurs, les professionnel-le-s et les responsables des EDEP assistent également les parents confrontés à des difficultés liées à la vulnérabilité sociale, telles que l'hébergement d'urgence et l'isolement social. Ils redirigent ces familles vers des centres ou des services capables de fournir des repas gratuits ou des espaces sécurisés pour leurs enfants. Un exemple notable est celui d'un EDEP qui offre des repas aux familles en situation précaire. Toutefois, cet espace est tellement sollicité qu'il y a une file d'attente une demi-heure avant l'ouverture, et la responsable indique que la demande est si importante qu'il serait nécessaire de doubler la capacité d'accueil pour pouvoir répondre aux besoins.

Face à cette diversité de situations et à la charge émotionnelle qu'elles engendrent, les professionnel-le-s doivent naviguer entre les besoins immédiats des familles et les limites de leur propre capacité d'accompagnement. Aussi, l'importance de bien connaître les réseaux de soutien est primordiale pour aiguiller efficacement ces personnes. Un exemple illustratif concerne une famille de réfugiés où le père, non marié à la mère, a été assigné à un autre canton, compliquant davantage le processus de regroupement familial. Les professionnel-le-s ont pu accompagner cette famille grâce à une équipe pluridisciplinaire, en s'occupant d'une partie de la situation avant de passer le relais au réseau approprié.

Cette gestion des cas requiert souvent une implication personnelle et un investissement émotionnel significatifs, qui s'étendent fréquemment au-delà des heures de travail régulières. Les petites structures, avec leurs ressources limitées, se retrouvent particulièrement mises à l'épreuve, nécessitant des efforts considérables pour trouver des solutions adaptées. Par exemple, une jeune psychomotricienne a souligné le cas d'une famille sans abri ayant un enfant handicapé, illustrant la difficulté à identifier rapidement les bons interlocuteurs et à mobiliser les ressources nécessaires. Ainsi, la capacité à naviguer efficacement à travers les réseaux de soutien devient essentielle, surtout dans les situations où les ressources sont rares et les besoins urgents.

Les discussions lors de la séance en plénière du 12 novembre ont révélé que collaborer au sein d'une équipe communale, où travailleurs sociaux et éducateurs de l'enfance collaborent étroitement, permet de prendre en charge différents aspects d'une situation complexe et de passer efficacement le relais. Cette collaboration fluide et intégrée assure que les familles reçoivent l'aide dont elles ont besoin sans être laissées pour compte, et empêche que les professionnel-le-s ne se retrouvent isolé-e-s dans leur gestion des cas, renforçant ainsi le soutien mutuel et l'efficacité de l'intervention. Il serait bénéfique d'élargir ce type de collaboration efficace, au sein d'une commune, en intégrant davantage le milieu associatif et les services sociaux des communes concernées, pour créer un réseau plus vaste et plus soutenu capable d'accompagner au mieux ces familles précaires et défavorisées.

2.5.7. Du soutien à la parentalité à l'autonomisation des femmes issues de la migration

Dans les associations qui reçoivent majoritairement des mères migrantes ou en situation de précarité, l'approche de soutien à la parentalité, en plus de renforcer les compétences parentales et de fournir des réponses aux questions éducatives, peut participer à un processus plus global d'autonomisation. Pour la responsable d'une association, l'objectif

principal est de briser l'isolement social de ces femmes, de favoriser leur socialisation et de les rendre autonomes, un concept qu'elle décrit avec le terme "empowerment", suggérant une prise en main de leur destinée. En effet, ces associations visent à permettre aux mères de se sentir validées, informées de leurs droits, capables de les revendiquer et de s'inscrire pleinement comme citoyennes. Cela inclut également la possibilité de construire un projet de vie, en lien ou non avec le marché du travail, et de comprendre le système scolaire de leurs enfants, souvent avec l'ambition d'élargir les horizons et les opportunités d'avenir de leurs enfants. L'objectif n'étant pas seulement de les retenir dans ces espaces mais aussi de les encourager à explorer d'autres opportunités en matière d'emploi et d'éducation et de les ouvrir sur la cité.

La responsable d'une autre association, elle-même issue de la migration, explique comment elle et son équipe endossent régulièrement le rôle de modèles, s'inscrivant dans cette même logique d'autonomisation. Pour elle, cette posture de rôle modèle illustre la possibilité de surmonter les défis auxquels ces femmes, souvent peu alphabétisées et se sentant éloignées de la culture occidentale, sont confrontées. À travers le partage de leurs propres expériences de gestion des responsabilités familiales et professionnelles, ces professionnel-le-s aspirent à inspirer et motiver les mères de l'association. Elles visent ainsi à renforcer la confiance des femmes en leurs propres capacités et à les encourager à s'engager activement dans leur intégration sociale et professionnelle, tout en valorisant leur culture d'origine. Ses propos soulignent l'importance d'incorporer des personnes issues de la migration dans les équipes des EDEP.

Enfin, nous avons identifié, au cours de notre étude, deux projets particulièrement intéressants qui facilitent l'insertion des femmes migrantes sur le marché du travail tout en répondant au manque criant de ressources humaines dans le secteur de la petite enfance. Ces programmes, bien établis depuis plusieurs années, ont démontré leur capacité à générer des impacts positifs soutenus. Le premier dispositif propose une formation approfondie et personnalisée pour assistantes parentales, intégrée à un emploi de solidarité. Ces femmes, une fois formées, fournissent des services de garde d'enfants directement au domicile des familles. Le second dispositif se concentre sur la prévention précoce et universelle, il cible des femmes le plus souvent issues de la migration, sélectionnées pour leurs compétences éducatives préexistantes. Ces dernières reçoivent une formation spécifique avant d'intervenir auprès de familles en situation de précarité et au réseau social restreint, afin de mettre en place un programme d'éveil et de socialisation par le jeu, grâce à des mallettes pédagogiques conçues pour des enfants d'environ 2 ans. Comme décrit plus haut, ces deux dispositifs sont essentiels à plusieurs égards. Par conséquent, nous estimons qu'ils devraient être significativement renforcés par les autorités communales, cantonales et fédérales.

2.6. Formation et conditions de travail

Dans le canton de Genève, deux types de programmes forment aux métiers de la petite enfance et délivrent les titres suivants :

- Educateur-ice de l'enfance. Il s'agit de spécialistes de l'enfance.
- Assistant-e socio-éducatif-ve. Il s'agit de généralistes de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes (Ville de Genève, 2017).

2.6.1. Formation initiale et parcours professionnels

Le profil des participant-e-s à cette étude est varié, tant en ce qui concerne leur formation que leur parcours professionnel.

Les professionnel-le-s de terrain représentent les profils suivants : éducateur-ice de l'enfance ou éducateur-ice social-e, assistant-e socio-éducatif-ve, travailleur-se social-e, médiateur-ice culturel-le, psychologue, logopédiste, psychomotricien-ne, sage-femme, médiateur-ice de conflit.

La majorité a suivi une formation en éducation de l'enfance, avec des niveaux de qualification variés. Une partie possède un Certificat Fédéral de Compétences d'assistante socio-éducative, et une autre, un master en sciences de l'éducation ou en éducation précoce spécialisée. L'une d'elles possède trois diplômes équivalents à une licence en sciences humaines et un master en sciences de l'éducation. Les professionnel-le-s de la santé disposent, quant à elles, de diplômes correspondant à leur domaine de spécialité relatifs à la logopédie, à la maternité, à la psychologie et à la psychomotricité.

En ce qui concerne leur parcours, certains sont linéaires, avec une carrière dédiée à la petite enfance, dont une partie dans des structures d'accueil formelles telles que les crèches ou les jardins d'enfants. Leur expérience dans les EDEP s'avère précieuse pour leurs fonctions actuelles. D'autres ont évolué dans les domaines de la médiation culturelle ou de l'intégration avant d'intégrer ce secteur. Enfin, quelques professionnel-le-s ont effectué une reconversion pour se tourner vers la petite enfance.

Les responsables, quant à eux, titulaires d'un Master en sociologie, en politique et management public ou dans un autre domaine, ont pour la plupart évolué dans des parcours linéaires.

Les logopédistes, les psychologues et les sage-femmes peuvent avoir la double casquette en tant que responsables et professionnel-le-s de terrain.

2.6.2. Formation continue : offre et demandes

Les professionnel-le-s de terrain ont suivi des formations continues dans différents domaines dans le cadre des expériences précédentes et actuelles. Les tableaux les représentant en annexe n°4 fournissent plus de détails.

L'analyse des formations suivies dans le passé et les demandes exprimées pour de formations futures permet de constater que la formation continue est organisée de manière autonome au sein de chaque EDEP alors que de nombreuses thématiques sont communes. Par exemple, l'éducation spécialisée et l'autisme sont déjà suivis par une partie des professionnel-le-s et sont demandés par une autre. Ainsi, l'organisation de formations coordonnées destinées à l'ensemble des professionnel-le-s œuvrant dans le domaine spécifique de l'encouragement précoce des EDEP pourrait être une piste à exploiter dans le futur afin d'uniformiser le niveau de formation et de favoriser le partage d'expériences, tellement bénéfique sur le plan individuel et commun. Aussi, vu la particularité du domaine, il parait judicieux de proposer une formation sur l'accueil de la petite enfance dans les EDEP aux nouvelles personnes intégrant le secteur.

Le tableau ci-dessous présente les besoins de formations exprimées, présentées dans l'ordre de récurrences.

Domaine	**Formations**
Encouragement précoce et interculturalité	Qu'est-ce que c'est l'accueil en espace parents-enfants ? Qu'est-ce que c'est l'encouragement précoce ? Qu'est-ce que c'est l'interculturalité ?
Migration et accueil	Comment accueillir les familles issues de la migration (récente) ?
Éducation spécialisée	Autisme et handicap
Développement de l'enfant	Développement du langage Accompagnement et relation avec l'enfant
Travail en réseau et en équipe	Collaboration entre les adultes Travail en réseau Travail en équipe
Soutien à la parentalité	Soutenir les compétences parentales
Citoyenneté	Citoyenneté et savoir-vivre ensemble
Encouragement précoce informel	Formation théorique sur les espaces et dispositifs d'encouragement précoce. Demande formulée par une responsable.
Accueil et encouragement précoce	Évolution des besoins des familles

Ce tableau met en lumière deux principales attentes exprimées par la majorité des professionnel-le-s. Le premier besoin concerne les formations articulant l'encouragement précoce dans le contexte des EDEP, l'interculturalité et la migration. En effet, il semble essentiel d'explorer la question de l'accueil et de l'encouragement précoce sous l'angle de l'interculturalité et de la migration pour mieux comprendre la diversité des besoins des familles venant de contextes et cultures différentes et la complexité des enjeux liés à l'arrivée de nouvelles familles. Les parcours migratoires des familles arrivant de la guerre ou des régimes politiques sévères sont très complexes. Une compréhension plus fine de ces réalités permettrait de mieux cerner les besoins et d'adapter l'accompagnement. La bonne volonté des professionnel-le-s d'accompagner les familles se révèle insuffisante, affirment quelques responsables. Une autre responsable précise la nécessité fondamentale de mettre en place une formation globale sur ces thématiques à destination de l'ensemble des professionnel-le-s exerçant dans les EDEP.

Le deuxième concerne l'éducation spécialisée. Ce domaine étant très vaste et parfois ambigu, il parait important de suivre des formations spécifiques notamment sur le handicap et l'autisme, afin de connaitre les fondamentaux et de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles. Cette demande est surtout exprimée par les éducateur-ices de l'enfance. Ces deux axes sont également importants en matière de prévention en santé publique.

Une meilleure compréhension du développement de l'enfant est également jugée cruciale notamment pour mieux appréhender les problématiques liées aux retards de langage et de comportement et ainsi assurer un meilleur accompagnement.

Le travail en réseau et en équipe est perçu aussi essentiel pour assurer la cohésion du personnel et améliorer le partage d'informations en interne et en externe. Aussi, le réseau

permettrait de renforcer l'action commune des EDEP dans la mesure où les prestations bénéficieraient d'une meilleure (re)connaissance et d'une meilleure visibilité, d'une part, et les familles d'un accompagnement plus adapté, d'autre part.

La citoyenneté et le savoir-vivre ensemble sont aussi jugées nécessaires parce qu'ils constituent un investissement pour la formation des futurs citoyens de la société. C'est quelque chose qui pourrait être économisé plus tard.

Le soutien à la parentalité et l'encouragement des parents dans leur rôle des parents est toujours bénéfique.

Une formation théorique sur les espaces et dispositifs d'encouragement précoce est également souhaitée afin d'acquérir les fondamentaux du domaine tels que les postures d'accompagnement, la prise en charge des cas spécifiques, etc. Cette responsable aimerait aussi avoir accès à la littérature spécifique de ce domaine, encore peu documenté dans le canton de Genève.

Enfin, une équipe partage ses réflexions sur l'évolution des besoins des familles et leur formation. Ses membres s'interrogent si leur formation répond véritablement aux réalités du terrain. Cette réflexion pose une question fondamentale sur la nécessité de prise en compte des évolutions des besoins des familles, un point évoqué dans la revue de la littérature. La responsable, de son côté, fait part de la difficulté à répondre à l'ampleur des besoins identifiés par l'équipe, en raison d'un personnel parfois moins qualifié.

2.6.3. Satisfaction et conditions de travail

Tout-e-s les professionnel-le-s ayant répondu à la question sur les conditions de travail affirment leur satisfaction. Cette dernière repose sur l'autonomie dont elles bénéficient, la confiance et les bonnes relations avec leur supérieur-e hiérarchique ainsi que la satisfaction personnelle relative à l'accompagnement d'un public (enfantin) souvent en difficulté. Néanmoins, elles évoquent, ainsi que les responsables, les défis liés aux sollicitations permanentes et le manque de temps que cela engendre. Elles aimeraient pouvoir mener de nouvelles activités adaptées aux évolutions sociétales, consacrer davantage de temps à l'accompagnement de certaines familles ou encore bénéficier des temps de réflexion collective sur leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions.

La question de temps de réflexion est également abordée par d'autres participants. En effet, quelques équipes le pratiquent sous forme de réunions ou d'échanges avec la Direction. Un EDEP réalise des évaluations annuelles en équipe selon des critères établis qui concernent l'aspect qualitatif (satisfaction des familles, évolution, difficultés) et quantitatif (chiffres sur l'accueil, les proportions des parents qui travaillent ou pas) des prestations. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, comme évoqué dans la revue de la littérature. Toutefois, d'autres participants déclarent être submergés par les urgences, ne leur laissant pas ce temps de réflexion. D'autres problématiques sont soulevées, notamment les ressources financières et humaines, l'organisation et la répartition des responsabilités.

Quelques participants, qu'ils soient responsables ou professionnel-le-s de terrain évoquent le manque de personnel et de moyens financiers pour répondre aux demandes et aux problématiques des familles. Une responsable explique que son équipe se situe en dessous

du niveau de la norme[20] relative à la dotation en personnel selon l'âge des enfants accueillis. Pour répondre à cette situation, elle évoque le recours à du personnel bénévole. Par ailleurs, une quantité importante du travail dans les associations est effectué en bénévolat.

Deux responsables signalent également des contraintes liées aux espaces qui sont très petits. Une professionnelle évoque la surexploitation des espaces qui provoque un passage fréquent et du bruit, ce qui génère de la fatigue. Cet EDEP, intégré dans un ensemble de services, bénéficie d'une collaboration avec d'autres équipes (le social, par exemple), ce qui est efficace pour l'accompagnement des familles. Toutefois, cette proximité entraine d'autres contraintes. Enfin, plusieurs EDEP aimeraient pouvoir aménager des zones dédiées à la motricité afin de répondre aux demandes.

Par ailleurs, certains EDEP ont connu, dans le passé, des tensions entre les équipes sociales et éducatives sur la répartition des responsabilités. Une responsable évoque des problématiques liées aux responsabilités des différents secteurs impliqués et se retrouver parfois devant un mur institutionnel. Ceci ramène aux enjeux de coordination et de gouvernance évoqués dans la littérature scientifique.

Enfin, quelques responsables estiment convenable une revalorisation salariale pour les professionnel-le-s, soulignant la qualité du travail réalisé par leurs équipes. D'autres évoquent la charge administrative associée à leur poste, parfois très prenante. Enfin, bien que minoritaire, une partie des participant-es considère que leur métier est peu reconnu et valorisé.

2.6.4. Limites de l'accompagnement

Les professionnel-le-s sont régulièrement confronté-e-s à des situations complexes, vécues par les familles qu'elles accompagnent. Face à ces réalités, elles s'interrogent sur la posture à adopter, notamment lorsqu'il leur est difficile de dissimuler leur émotion, et sur la gestion émotionnelle que cela entraîne. Certaines reconnaissent d'ailleurs continuer à y penser en dehors de leur temps de travail, soulevant ainsi la question des limites de l'accompagnement.

Certaines professionnelles se questionnent également sur la manière de prioriser leur aide face à la quantité de familles nécessitant un accompagnement, souvent en urgence. À qui accorder la priorité lorsque toutes sont en situation de besoin ? À quel moment considérer qu'une intervention atteint ses limites ? Dans certains cas, l'urgence se situe au sein de la famille : faut-il privilégier la prise en charge rapide de l'enfant en situation d'obésité ou celle de la mère souffrant d'une dépression sévère ?

Ces dilemmes constituent, selon elles, l'un des principaux défis de leur mission, témoignant de la complexité et de l'intensité émotionnelle de leur engagement professionnel.

Enfin, bien que minoritaire, une éducateur-ice de l'enfance considère que sa mission relève essentiellement du socio-éducatif excluant ainsi les sollicitations du social.

[20] La notion de norme renvoie ici à la réglementation de l'accueil formel

2.6.5. Composition idéale des équipes

Les équipes actuelles des EDEP ayant participé à l'étude sont principalement composées d'éducateur-ices de l'enfance, d'éducateur-ices social-es, d'assistant-es socio-éducatif-ve, de travailleur-ses social-es. Toutefois, les EDEP proposant des prestations spécifiques incluent du personnel de la santé, tel que les logopédistes et les sage-femmes, et de la précarité, comme le travailleur-use social-e et le/la médiateur-ice culturel-le. Certaines équipes peuvent avoir aussi un-e psychologue, un-e psychomotricien-ne, un-e éducateur-rice spécialisé-e. Les éducateur-ices et les assistant-es exercent des fonctions multidisciplinaires, englobant l'éducatif, le social, la santé, l'interculturel et l'intégration. Cette diversité de missions peut parfois compliquer la priorisation des interventions et rendre difficile la réponse efficace aux sollicitations. Par manque de professionnel-le-s spécialisé-es, certains EDEP ne peuvent pas prendre en charge des situations nécessitant un accompagnement spécifique. Par conséquent, ils doivent soit gérer ces problématiques sans apporter une intervention adéquate, ce qui engendre une surcharge de travail, soit se résoudre à ne pas accueillir les enfants à besoins particuliers, comme l'illustre le cas évoqué précédemment.

Les besoins criants concernent les psychologues, les logopédistes, les éducateur-ices spécialisé-es et les psychomotricien-ne-s. Par ailleurs, plusieurs participants évoquent la pénurie actuelle d'une partie de ces métiers.

Ainsi, la majorité des EDEP, à l'exception de ceux dédiées à la périnatalité et à la logopédie, souhaiteraient disposer d'équipes pluridisciplinaires pour répondre efficacement à la diversité des demandes. Selon les participants, la composition idéale d'une équipe serait la suivante :

Spécialistes de l'enfance : éducateur-ice de l'enfance ou assistant-e socio-éducatif-ve
Assistant-e social-e
Psychologue
Éducateur-ice spécialisé-e
Logopédiste
Psychomotricien-ne

Le taux d'occupation des professionnel-le-s exerçant des métiers en tension, notamment les psychologues et logopédistes, pourrait être ajusté en fonction des besoins de chaque EDEP. Une responsable confie sa satisfaction au cas où elle réussirait à engager un-e psychologue à un taux de 20%.

Par ailleurs, la présence des professionnel-le-s multilingues et multiculturel-le-s constitue une véritable plus-value des équipes actuelles en raison des apports précieux termes de communication et décodage culturel. Il est donc essentiel de maintenir leur engagement.

Enfin, selon les personnes interrogées, la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire permettrait d'articuler plus efficacement les interventions entre les différentes disciplines et notamment celle du social et de la santé, afin de mieux répondre à la complexité des situations.

PARTIE 3 : PISTES DE RÉFLEXION ET DE DISCUSSION

3.1. Pistes de réflexion et de discussion

Pour faciliter la lecture, les pistes de réflexion et de discussion reprennent les mêmes thématiques que celles du rapport. Elles s'appuient sur des constats formulés à partir des résultats de l'étude et sont, selon les cas, présentées sous forme de pistes, suggestions ou leviers, afin de refléter au mieux la nature des enjeux, tout en tenant compte de la diversité des acteurs concernés (EDEP, communes et canton)**.**

3.1.1. Offre

Constat

L'offre des EDEP est riche et diversifiée, mais cette hétérogénéité rend complexe toute tentative d'articulation, entendue ici non comme une centralisation ou une homogénéisation, mais comme un effort de lisibilité et de complémentarité entre les dispositifs existants.

Selon les personnes interrogées, certaines prestations ne parviennent pas à répondre pleinement aux besoins des familles, notamment lorsqu'elles sont confrontées à des situations d'urgence sociale ou à une faible sensibilisation à l'importance des apprentissages précoces.

L'accès reste un enjeu, notamment pour les publics les plus précaires ou isolés, malgré les efforts déployés en matière de proximité, de médiation et d'aides concrètes.

Enfin, la visibilité limitée de certaines offres, les horaires restreints et l'image parfois stigmatisante des lieux peuvent freiner la fréquentation par une partie des familles.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

Afin de favoriser davantage la mixité sociale et de réduire les risques de stigmatisation, il pourrait être envisagé d'ouvrir plus largement les EDEP en milieu de semaine, notamment le mercredi, voire le samedi. Une telle évolution irait dans le sens d'une plus grande flexibilité de l'offre et d'une meilleure adéquation avec les rythmes et attentes des familles.

Dans une perspective de valorisation du rôle et de l'impact des EDEP, il pourrait être envisagé d'encourager la mise en place d'un suivi régulier de la fréquentation dans l'ensemble des structures, qu'elles soient associatives ou communales. Un tel dispositif contribuerait à améliorer la lisibilité de leur action, en particulier auprès des partenaires institutionnels et des subventionneurs, tout en soutenant une dynamique de pilotage et de reconnaissance partagée.

Pour les EDEP soumis à des contraintes d'accès, comme des listes d'attente, il semblerait opportun de clarifier et formaliser les critères d'admission. Une application rigoureuse et une communication transparente auprès des familles intéressées pourraient renforcer la confiance dans le fonctionnement de ces dispositifs.

Pistes de réflexion et de discussion pour les communes et le canton

Afin de renforcer la mixité sociale et de mieux orienter les familles vers les dispositifs existants, il pourrait être envisagé d'élargir les efforts de communication autour des EDEP, notamment en rendant l'information plus accessible et visible à l'échelle locale. Une meilleure diffusion

permettrait de valoriser ces ressources, tout en favorisant leur reconnaissance comme leviers d'égalité des chances et de soutien à la parentalité.

En complément, il semble pertinent de s'appuyer davantage sur les besoins identifiés au sein des communes et des quartiers pour adapter l'offre de manière fine. Cette approche territorialisée pourrait contribuer à renforcer la cohérence des actions déployées en matière d'encouragement précoce et à mieux répondre aux réalités locales.

Une opportunité d'optimisation pourrait résider dans la création d'une plateforme cantonale actualisée recensant l'ensemble des EDEP, avec des informations sur leurs spécificités, leurs horaires, leur projet éducatif, leurs modalités d'inscription ou encore leur géolocalisation. Une section publique, traduite en plusieurs langues, faciliterait l'accès à l'information pour toutes les familles, tout en renforçant la lisibilité de l'offre à l'échelle du canton. La plate -forme peut fonctionner sur un site Internet ou une application sur smarthphone,

3.1.2. Mission, rôle

Constat

Les espaces et dispositifs d'encouragement précoce jouent un rôle essentiel, à la fois comme lieux d'accueil et d'écoute, et comme leviers de réduction des inégalités sociales. Leur mission, telle qu'elle ressort des entretiens, s'articule autour de plusieurs fonctions majeures : soutenir la parentalité, favoriser le développement de l'enfant, prévenir les risques liés à la santé ou au développement, rompre l'isolement des familles, favoriser l'intégration sociale et citoyenne, et lutter contre la précarité. Ils accompagnent également les parents dans leur perception et valorisation de l'enfant, dans une approche sensible à la diversité des situations et des références culturelles.

Les professionnel-le-s impliqué-e-s témoignent d'un fort engagement et d'une conscience aiguë des enjeux sociaux liés à la petite enfance. Toutefois, la mission de ces espaces n'est pas toujours clairement formulée ni partagée de manière homogène, ce qui reflète la diversité des profils, des formations et des contextes institutionnels. Cette pluralité, bien que précieuse, peut complexifier la coordination entre acteurs et la définition de repères communs. Par ailleurs, les références aux cadres réglementaires et aux politiques publiques varient fortement d'un espace à l'autre, et les documents de référence sont peu mobilisés.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

Dans l'éventualité de la création d'une plateforme cantonale dédiée, il pourrait être envisagé que chaque EDEP y présente de manière claire et accessible sa mission, ses spécificités et les prestations proposées. Une telle démarche contribuerait à valoriser la diversité des approches existantes, tout en facilitant l'identification des ressources par les familles et les partenaires institutionnels. Cette visibilité accrue représenterait un levier d'action pour renforcer les synergies entre acteurs, mieux répondre aux besoins identifiés sur le territoire, et soutenir les dynamiques d'encouragement précoce dans une logique de complémentarité. Cette proposition pourrait également favoriser une meilleure reconnaissance du rôle des EDEP au sein du dispositif global, tout en laissant à chacun la liberté d'exprimer sa singularité.

Pistes de réflexion et de discussion pour le canton et les communes

Dans une perspective de renforcement des dynamiques locales, il pourrait être pertinent de consolider les synergies entre les services communaux dédiés à l'enfance et au social, les EDEP publics qui y sont rattachés, ainsi que les structures associatives intervenant dans ce champ.

Les synergies envisagées pourraient porter sur le partage d'informations, la complémentarité des interventions ou éventuellement la mise en commun de ressources professionnelles spécifiques (psychologues, logopédistes, psychomotricien-ne-s), en vue d'une réponse plus cohérente aux besoins des familles. Elles viseraient notamment à améliorer l'orientation, le repérage des vulnérabilités et la co-construction d'actions à visée préventive.

Ce point apparaît particulièrement important dans les contextes marqués par la précarité ou l'isolement, où une articulation renforcée entre acteurs de proximité constitue un levier essentiel d'équité et d'accès aux droits. Toutefois, ces coopérations doivent être pensées avec attention afin d'éviter les effets de concurrence liés à la répartition des ressources, ou une standardisation des approches qui pourrait fragiliser la diversité des publics accueillis.

Une proposition de collaboration pourrait consister à associer plus étroitement les EDEP aux initiatives existantes, telles que le projet « Agir sur les 1000 premiers jours de l'enfant ». Ce rapprochement faciliterait la complémentarité des interventions et le partage d'expertises autour du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité.

Il pourrait également être envisagé d'inscrire les espaces et dispositifs d'encouragement précoce dans une politique publique coordonnée à l'échelle cantonale. Une telle démarche renforcerait la reconnaissance de leur rôle, faciliterait la mise en réseau des acteurs, et favoriserait une plus grande équité territoriale dans l'accès aux ressources. Enfin, cette structuration progressive offrirait l'opportunité de créer des passerelles plus solides entre les champs de la santé, de l'éducation et de la cohésion sociale, en valorisant les complémentarités et les actions partagées au service des familles.

Dans cette perspective de structuration progressive, la plateforme évoquée dans la section relative à l'offre pourrait constituer un levier concret de mise en réseau pour les professionnel-le-s des EDEP. Elle faciliterait la circulation d'expériences, le partage de projets pédagogiques et l'échange de ressources autour de thématiques spécifiques telles que l'accueil des réfugiés, la prévention de la violence ou encore les pratiques éducatives liées aux écrans. Des liens vers des structures d'accueil d'urgence, des associations de soutien ou des fondations proposant des aides financières pourraient également y figurer, en en faisant un outil transversal au service des familles et des acteurs du terrain.

3.1.3. Organisation, financement et collaboration

Constat

Le financement des espaces et dispositifs d'encouragement précoce apparaît comme un enjeu central, tant en raison de son rôle structurant que de sa forte variabilité selon les statuts, les ressources mobilisées et les niveaux de rattachement. Il conditionne directement la capacité des structures à maintenir leur offre, à innover ou à pérenniser les postes de personnel.

Plusieurs témoignages font état d'un manque de transparence dans la répartition des ressources publiques, générant un sentiment d'inéquité, notamment entre les EDEP associatifs, qui doivent souvent mobiliser des financements complémentaires pour assurer leur fonctionnement.

Il convient toutefois de rappeler que, dans le cadre des aides financières accordées par l'État (par exemple via le DSM), les prestations et les montants associés font l'objet d'une publication officielle. Le ressenti évoqué pourrait ainsi renvoyer à des pratiques ou arbitrages relevant d'autres niveaux administratifs (communaux, associatifs ou partenariaux), ou refléter des écarts de perception liés à la diversité des contextes institutionnels, surtout en cas de subventions croisées où la répartition des responsabilités et des financements peut manquer de lisibilité.

Cela dit, ces écarts doivent également être mis en perspective avec les choix opérés par les autorités mandantes. Une collectivité publique peut en effet choisir de ne financer que certaines activités spécifiques, en fonction des priorités politiques définies à l'échelle locale. L'adéquation entre l'offre proposée par une association et les orientations retenues par les pouvoirs publics peut ainsi varier, reflétant des arbitrages politiques légitimes mais parfois perçus comme partiels ou contraignants par les acteurs de terrain.

Ces éléments renvoient à une complexité plus large liée aux statuts institutionnels des EDEP et aux modalités de répartition des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance.

Bien que certains EDEP relèvent de structures communales et d'autres du tissu associatif, leurs pratiques et missions quotidiennes sont largement similaires, ce qui contribue à une faible lisibilité de leur statut institutionnel, tant pour les familles que pour les partenaires. En parallèle, la répartition des responsabilités entre les niveaux communal et cantonal demeure floue, notamment dans le cas de projets transversaux relevant à la fois de l'éducation, du social et de la santé, comme le dispositif Bientôt à l'école. Cette situation renforce le besoin d'une articulation plus claire entre rôles, statuts et soutiens accordés aux EDEP.

Les enjeux de coordination interinstitutionnelle s'ajoutent à ces éléments. Si les collaborations avec les services sociaux et de la santé sont jugées globalement satisfaisantes, les liens avec les structures scolaires restent plus fragiles et hétérogènes. De même, les échanges entre communes et associations sont souvent limités, en particulier en l'absence de soutien financier. Dans plusieurs cas, les efforts de concertation reposent sur l'engagement individuel des professionnel-le-s, parfois en dehors de leur temps de travail rémunéré, ce qui constitue un frein structurel à une coordination durable.

Dans ce contexte, l'éventualité de mettre en place un cadre commun ou une charte a fait l'objet de discussions nourries lors de la séance du 12 novembre. Pour certain-e-s, une telle démarche représenterait une opportunité pour clarifier les missions, garantir un niveau de qualité et renforcer la reconnaissance des EDEP. D'autres, en revanche, ont exprimé des réserves quant au risque de rigidification et à la perte de souplesse locale. Ce débat a mis en évidence la tension entre harmonisation et autonomie, soulignant la nécessité de trouver un équilibre entre des orientations partagées à l'échelle du territoire et le respect des spécificités contextuelles.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

Dans une perspective de renforcement de la cohérence et de la qualité des interventions, il pourrait être envisagé que les EDEP participent à l'élaboration, puis à l'adhésion volontaire à une charte commune, éventuellement sous la forme d'un concept qualité partagé. Une telle charte, co-construite avec le canton, les communes et les structures concernées, permettrait de définir des objectifs communs, des principes de fonctionnement ainsi que des standards de qualité. Dans le contexte genevois, marqué par une gouvernance décentralisée, cette approche souple pourrait constituer un cadre de référence équilibré, conciliant coordination cantonale et respect des spécificités locales.

Par ailleurs, il pourrait être utile que les EDEP s'engagent dans une démarche qualité à la fois adaptée et simplifiée, tenant compte de la diversité de leurs formes, de leurs ressources et de leurs réalités de terrain, à l'image de la démarche développée par la Fédération suisse des animatrices de groupes de jeu (FSAJ)[21]. Cette démarche pourrait inclure, selon les capacités de chaque structure, une clarification de leur mission, l'élaboration d'un concept relationnel soutenant les liens avec les familles, et un cadre pédagogique répondant aux besoins éducatifs et culturels des enfants accueillis. Des objectifs de fréquentation pourraient être fixés et suivis, et la récolte régulière des retours de parents constituerait un appui précieux pour ajuster les pratiques de manière continue.

Une autoévaluation annuelle, conçue dans un format léger et accessible, permettrait à chaque EDEP de valoriser ses actions, d'améliorer la lisibilité de son fonctionnement et de renforcer la confiance des familles comme des partenaires institutionnels. Cette dynamique, sans être contraignante, s'inscrirait dans les attentes croissantes des bailleurs de fonds publics et privés, qui accordent une attention particulière à la qualité, à la transparence et à l'impact des initiatives soutenues.

Pistes de réflexion et de discussion pour les communes et le canton

Il pourrait être envisagé, dans une perspective de coordination renforcée, d'initier une démarche collective visant l'élaboration d'une charte ou d'un cadre commun de référence pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce. Un tel document, co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés – EDEP, communes, services cantonaux et professionnel-le-s de terrain – permettrait de clarifier les objectifs partagés, de définir des principes de collaboration, et de favoriser une meilleure articulation entre les différentes politiques publiques touchant à la petite enfance, à l'éducation, à la cohésion sociale et à l'intégration.

Ce cadre pourrait également contribuer à améliorer la lisibilité des rôles et à formaliser les interactions entre institutions, notamment dans les zones d'interface entre l'école, les structures d'accueil de la petite enfance et les EDEP. Dans un esprit de gouvernance partagée, l'élaboration d'une charte de collaboration co-construite, régulièrement révisée et portée collectivement peut constituer un support structurant. Elle permet de clarifier les rôles, d'aligner les attentes et de renforcer la cohésion entre les partenaires. Toutefois, son efficacité ne repose pas sur l'existence du document en tant que tel, mais sur la dynamique participative dans laquelle elle s'inscrit, impliquant des temps de concertation, un engagement réciproque et un suivi dans le temps.

[21] Fédération suisse des animatrices de groupes de jeu. (2025). Critères de qualité. https://sslv.ch/criteres-de-qualite

En parallèle, une proposition de collaboration pourrait consister à soutenir activement les EDEP dans la mise en œuvre d'une démarche qualité adaptée et simplifiée. Ce soutien pourrait inclure des ressources méthodologiques, des formations accessibles, des outils communs pour l'autoévaluation ou encore la mise en place de démarches d'évaluation entre pairs, permettant le partage de bonnes pratiques et le développement de compétences collectives. À terme, il pourrait être pertinent de réfléchir à la création d'un label de qualité, pensé non comme un dispositif contraignant mais comme un outil de reconnaissance des efforts déployés en faveur de l'amélioration continue.

Un autre enjeu, régulièrement évoqué par les personnes interrogées, concerne la nécessité de repenser les modalités de financement public, jugées parfois inéquitables ou peu transparentes, notamment au regard des structures associatives. Ces perceptions, rapportées dans le cadre des entretiens, ne s'appuient toutefois pas sur une analyse des pratiques des bailleurs de fonds ni des cadres budgétaires existants.

Malgré des missions similaires à celles des EDEP communaux, ces dernières ne sont pas toujours intégrées dans un dispositif de financement lisible et uniformisé. Un appui plus structuré pourrait passer par un financement régulier basé sur des critères définis de manière transparente, permettant à ces structures de se projeter dans la durée et de sécuriser leurs activités. En complément, des formes de soutien indirect, telles que la mise à disposition de locaux ou d'équipements, pourraient également être envisagées pour renforcer leur stabilité et leur reconnaissance.

Un axe complémentaire pourrait porter sur le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans l'encouragement précoce, en particulier entre les EDEP communaux et associatifs, les écoles, les services sociaux, les structures de santé et les services communaux. Il pourrait être envisagé de soutenir la mise en place de temps et d'espaces de concertation interprofessionnelle, en veillant à ce que ces moments soient reconnus, valorisés et intégrés dans le temps de travail des professionnel-le-s. Une meilleure reconnaissance institutionnelle de ces espaces de coordination permettrait non seulement de renforcer la cohérence des interventions auprès des familles, mais aussi de consolider les partenariats à l'échelle locale.

Enfin, une réflexion concertée entre les niveaux communal et cantonal sur la manière de soutenir et de gérer les EDEP, en impliquant les différents services cantonaux concernés (santé, éducation, action sociale, intégration, etc.), représenterait une opportunité de mieux coordonner les ressources mobilisées et de renforcer la cohérence de l'action publique en faveur de la petite enfance.

3.1.5. Pratiques et concepts éducationnels

Constat

Plusieurs EDEP signalent un manque d'espaces adaptés au développement de la motricité et du langage, ce qui limite certaines dimensions essentielles du développement global des enfants. Par ailleurs, les enfants à besoins spécifiques ou diagnostiqués sont très peu présents dans les EDEP, bien que leur inclusion soit souhaitée par l'ensemble des professionnel-le-s interrogé-e-s. Ces derniers se disent toutefois souvent démunis face à la diversité des situations rencontrées, en raison d'un manque de formation, d'une insuffisance de personnel ou de locaux inadaptés, notamment pour l'accueil d'enfants en fauteuil roulant.

Plusieurs professionnel-le-s expriment un besoin fort de soutien, notamment à travers des formations spécifiques, par exemple sur les troubles du spectre de l'autisme, afin de mieux répondre aux besoins de ces enfants, qui ont pleinement droit à des environnements favorisant leur socialisation et leur développement. En complément, bien que les pratiques pédagogiques évoquées dans les entretiens soient souvent pertinentes et adaptées au public accueilli, les professionnel-le-s rencontrent des difficultés à les formaliser concrètement, ce qui complique leur transmission, leur évaluation et leur reconnaissance dans une dynamique institutionnelle ou partenariale.

Enfin, le projet « Bientôt à l'école », constitue une initiative prometteuse, mais il reste freiné par des problèmes de coordination, de communication et de ressources. Son adaptation réussie dans deux communes montre toutefois le potentiel d'un ancrage local renforcé.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

Dans une logique d'amélioration continue et de lisibilité des pratiques, il pourrait être envisagé que chaque EDEP formalise son concept pédagogique, en particulier si aucune démarche qualité commune ni charte de référence n'est mise en place. Cette formalisation pourrait inclure, de manière souple et adaptée au contexte de chaque structure, une charte éthique définissant les principes de la relation avec les enfants et les parents (respect, bienveillance, confidentialité...), accompagnée d'un document précisant les engagements de base en matière d'hygiène, de sécurité et de cadre éducatif.

Une piste complémentaire pourrait consister à encourager l'aménagement d'espaces spécifiques dédiés au développement de la motricité et de la communication, en réponse aux besoins fréquemment mentionnés par les professionnel-le-s. De tels aménagements contribueraient à renforcer la qualité de l'environnement proposé aux enfants, tout en soutenant des dimensions fondamentales de leur développement.

Par ailleurs, il semblerait essentiel que les EDEP accordent une attention particulière à l'égalité d'accès à leurs services, en veillant à intégrer les principes de non-discrimination et d'inclusion dans leurs pratiques quotidiennes. Cela pourrait impliquer, selon les cas, une réflexion sur l'adaptation des espaces, la formation des équipes ou la définition de critères d'accueil permettant de garantir l'accès aux enfants ayant des besoins spécifiques.

Pistes de réflexion et de discussion pour les communes et le canton

Dans une perspective de renforcement des actions en faveur du développement global de l'enfant, il pourrait être envisagé de soutenir, sur le plan institutionnel et financier, la création de nouveaux EDEP spécifiquement orientés vers la stimulation du langage et de la motricité. Ces espaces, adaptés aux besoins identifiés dans le cadre de cette étude, offriraient un environnement ciblé favorisant l'éveil corporel, les compétences langagières précoces et la socialisation. En complément, les autorités publiques pourraient faciliter l'accès à des ressources pédagogiques spécifiques en lien avec ces objectifs, telles que des supports de communication visuelle (pictogrammes), du matériel sensoriel ou moteur, des livres multilingues ou encore des activités guidées favorisant l'expression et la coordination.

Il pourrait également être pertinent d'encourager les EDEP à garantir l'égalité d'accès à leurs services, notamment pour les enfants en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. À cet égard, un soutien ciblé pourrait être envisagé, incluant à la fois un appui financier, des formations continues accessibles et des ressources pédagogiques adaptées. Dans la même logique, il pourrait être utile de soutenir les EDEP dans le développement de dispositifs d'accueil plus inclusifs, en accompagnant les équipes sur les aspects pratiques liés à l'adaptation des espaces, aux outils de médiation ou à l'ajustement des postures professionnelles.

Enfin, un point d'attention pour les communes et le canton pourrait être la diversité des adaptations locales du projet « Bientôt à l'école », qui, bien que perçu comme un soutien utile à la transition scolaire, suscite également de nombreux questionnements. Il pourrait être pertinent d'envisager une démarche concertée visant à analyser ces déclinaisons communales afin d'identifier des éléments transférables et de nourrir une réflexion partagée sur les conditions d'une mise en œuvre efficace.

3.1.6. Soutien à la parentalité dans un contexte multiculturel

Constat

Les entretiens révèlent une tension entre un intérêt pour les approches interculturelles et une focalisation sur les difficultés linguistiques des familles migrantes. Cette dualité soulève la question d'un possible glissement vers des normes éducatives imposées, au risque de renforcer un contrôle social. Une meilleure reconnaissance des valeurs culturelles des familles apparaît ainsi comme un enjeu central à approfondir, notamment en ce qui concerne les conceptions de l'éducation, du rôle parental et des rapports à l'institution, qui peuvent fortement varier selon les contextes culturels.

Un deuxième constat met en lumière le rôle clé que peuvent jouer certains dispositifs dans l'autonomisation et l'intégration sociale et professionnelle des femmes issues de la migration. En valorisant leurs compétences éducatives et en leur offrant des formations qualifiantes, ces initiatives contribuent à la fois à leur insertion sur le marché du travail et à la réponse aux besoins dans le domaine de la petite enfance. Elles illustrent ainsi le potentiel de démarches qui articulent inclusion sociale, emploi et soutien à la parentalité.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

Une perspective à explorer pour les EDEP pourrait être l'élaboration d'un cadre de référence éthique, commun ou propre à chaque structure, afin de clarifier les principes guidant la relation avec les parents. Une telle démarche permettrait de mieux prendre en compte la diversité des valeurs éducatives, en veillant à ce que les pratiques professionnelles s'inscrivent dans une approche respectueuse et culturellement sensible.

Pistes de réflexion et de discussion pour les communes et le canton

Un enjeu à considérer pourrait être d'encourager les EDEP, en particulier ceux bénéficiant de financements publics, à formaliser une charte ou un cadre de principes éthiques. Une telle démarche collective permettrait d'ancrer des pratiques plus inclusives et respectueuses, en offrant une base commune pour guider les relations avec les familles dans leur diversité culturelle et éducative.

Un levier d'action potentiel pour les communes et le canton pourrait consister à soutenir davantage les initiatives qui forment, emploient et accompagnent des femmes issues de la migration dans le domaine de la petite enfance, notamment en renforçant les effectifs. Il pourrait également être envisagé de faciliter l'accès à une reconnaissance professionnelle progressive, par exemple via la validation des acquis après plusieurs années d'expérience, afin de renforcer leur employabilité tout en répondant aux besoins du secteur.

3.1.7. Formation et conditions de travail

Constat

Les EDEP reposent sur des équipes aux profils variés, combinant des compétences issues des domaines de l'éducation, du social, de la santé et de l'interculturel. Cette diversité permet une approche globale de l'accompagnement des familles, souvent confrontées à des situations complexes. Toutefois, la constitution d'équipes véritablement pluridisciplinaires demeure un enjeu, en raison de la pénurie de certain-e-s professionnel-le-s spécialisé-e-s, notamment psychologues, logopédistes ou éducateur-ices spécialisé-es. Par ailleurs, les parcours professionnels des intervenant-e-s sont hétérogènes, ce qui reflète une richesse d'expériences mais aussi un besoin accru d'harmonisation des compétences. La multiculturalité et le multilinguisme des professionnel-le-s constituent un atout majeur, particulièrement dans un contexte d'accueil de familles issues de la migration. Dans ce cadre, les besoins en formation continue sont importants, tant pour renforcer les compétences spécifiques que pour consolider les pratiques professionnelles face à l'évolution des réalités de terrain.

Pistes de réflexion et de discussion pour les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP)

La diversité des profils professionnels au sein des EDEP, combinant des compétences éducatives, sociales, sanitaires et interculturelles, apparaît comme une bonne pratique à consolider. Si les besoins et objectifs peuvent varier selon les contextes locaux, cette complémentarité des compétences est largement reconnue comme un atout par la grande majorité des EDEP interrogés, en particulier pour répondre à la complexité des situations familiales rencontrées.

Cette richesse favorise une compréhension fine des contextes familiaux et permet de mieux appréhender la diversité des parcours et des besoins. Dans cette perspective, il pourrait être pertinent de renforcer encore la dynamique pluridisciplinaire des équipes, en facilitant, lorsque cela est possible, l'intégration de professionnel-le-s issu-e-s de la psychologie, de la logopédie, de la psychomotricité ou encore de l'éducation spécialisée.

Un autre axe d'amélioration pourrait porter sur l'accès à une formation continue plus structurée et coordonnée, en lien avec des thématiques transversales telles que l'inclusion, la migration, le développement de l'enfant ou le soutien à la parentalité. L'harmonisation de ces formations permettrait de répondre aux besoins communs tout en soutenant une montée en compétences collective. Il serait également pertinent de réfléchir à la mise en place d'espaces de réflexion professionnelle réguliers, sous forme de réunions d'équipe, d'échanges entre pairs ou de temps de supervision, afin de favoriser une posture réflexive partagée.

La présence de professionnel-le-s multilingues et multiculturel-le-s dans les équipes constitue par ailleurs une pratique particulièrement précieuse pour faciliter la communication et le décodage culturel auprès des familles. Il semblerait important de reconnaître cette richesse comme un véritable levier d'action, en veillant à préserver et, si possible, renforcer leur place dans les dispositifs existants. Enfin, le renforcement des synergies avec les acteurs du réseau local pourrait également être exploré comme une opportunité pour mutualiser les ressources, améliorer la lisibilité de l'offre et afin d'assurer une continuité d'accompagnement plus structurée, en phase avec les attentes spécifiques des familles.

Pistes de réflexion et de discussion pour les communes et le canton

Dans une logique de soutien au développement qualitatif des EDEP, il pourrait être envisagé par le canton et les communes de reconnaître plus clairement, dans leurs dispositifs de financement, le temps consacré à la coordination, au réseautage et à la formation continue[22]. Ces dimensions, souvent essentielles au bon fonctionnement des équipes et à la cohérence des actions menées, mériteraient d'être mieux intégrées aux logiques de soutien public. Un tel ajustement budgétaire pourrait favoriser une professionnalisation durable du secteur, tout en renforçant les dynamiques interinstitutionnelles et le partage de pratiques entre professionnel-le-s.

La constitution d'équipes pluridisciplinaires au sein des EDEP publics est largement perçue, par les professionnel-le-s interrogé-e-s, comme un levier important pour répondre à la complexité des situations rencontrées. Toutefois, les besoins varient selon les publics, les ressources disponibles et les modalités de fonctionnement de chaque structure. Dans cette perspective, différentes formes de soutien pluridisciplinaire pourraient être envisagées, allant d'équipes intégrées à des interventions ponctuelles ou à du coaching spécialisé, en fonction des contextes locaux et des priorités identifiées.

Dans cette optique, il pourrait être pertinent de soutenir l'engagement de professionnel-le-s issu-e-s de la petite enfance, du social et de la santé, tout en facilitant l'organisation de temps de coordination, de formation continue et de réflexion collective. La présence de professionnel-le-s multilingues et multiculturel-le-s, déjà identifiée comme une bonne pratique, gagnerait également à être consolidée, tant leur rôle est central dans la qualité de l'accueil et le décodage des réalités familiales.

[22] Bien qu'il n'existe pas de norme universellement reconnue en matière de pourcentage d'EPT dédié à ces fonctions, plusieurs modèles évalués, notamment dans le champ de l'éducation préscolaire ou de la santé communautaire, soulignent l'importance de prévoir explicitement un temps dédié, souvent compris entre 10 et 20 % de l'EPT global, selon les objectifs visés et la complexité du dispositif (OCDE, 2012 ; OMS, 2010 ; Perrenoud, 2001)

Conclusion

Cette étude sur les espaces et dispositifs d'encouragement précoce (EDEP) genevois offre une exploration approfondie et novatrice des structures informelles de la petite enfance, un secteur jusque-là peu documenté tant au niveau national qu'international. L'accroissement de l'intérêt pour ces dispositifs, notamment dans les cercles politiques, réaffirme leur rôle essentiel dans le paysage éducatif et social. Ces structures, bien qu'ayant émergé en complément des dispositifs d'accueil de jour, s'adressent dès leur origine à des enfants qui ne les fréquentent pas, que ce soit en raison d'un manque de places, d'un autre mode de garde tel que les parents, les grands-parents ou les mamans de jour, ou d'un choix familial. Leur rôle dépasse largement celui de relais ou de solution de substitution. Elles jouent un rôle indispensable pour détecter et aborder des problématiques souvent ignorées par les moyens conventionnels, et pour orienter les familles vers des soutiens appropriés, complétant ainsi les services traditionnels de la petite enfance sans les supplanter.

Les EDEP, par leur gratuité et leur accessibilité universelle, sont des vecteurs d'intégration sociale, particulièrement pour les familles immigrantes et plus spécifiquement les femmes. L'étude révèle que ces dispositifs, malgré leur accessibilité dite de 'bas seuil' qui pourrait repousser certaines familles 'ordinaires', adaptent continuellement leurs offres aux défis spécifiques du terrain, fournissant une solution flexible et précieuse à un éventail de besoins familiaux. En facilitant l'intégration et en renforçant les dynamiques familiales, les EDEP contribuent de manière significative à la cohésion sociale et au bien-être collectif.

Cependant, l'absence de réglementations homogènes soulève des questions quant à la nécessité d'établir un cadre plus structuré pour garantir la cohérence et l'équité à travers les politiques éducatives et sociales. Les débats autour du financement et de la reconnaissance institutionnelle des EDEP mettent en lumière les défis posés par leur diversité organisationnelle et financière. Malgré ces obstacles, il est crucial de promouvoir des initiatives qui assurent non seulement la pérennité mais également l'efficacité de ces structures.

Les missions des EDEP, telles que perçues par les participants à l'étude, englobent des objectifs ambitieux tels que le soutien à la parentalité, la promotion de la santé et la prévention des troubles du développement, la réduction de l'isolement social, l'encouragement à l'intégration civique, et la lutte contre la précarité. Ces objectifs témoignent du potentiel des EDEP à intervenir sur plusieurs fronts, en particulier pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et au renforcement de l'intégration, tout en favorisant un impact positif sur les familles et la société dans son ensemble, sous réserve de la qualité et de la continuité des prestations.

Toutefois, des améliorations substantielles sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et la promotion d'une mixité sociale plus effective. Les expériences de structures similaires démontrent que l'intégration réussie de ces enfants est non seulement faisable mais également bénéfique, suggérant que les EDEP pourraient s'inspirer de ces modèles pour améliorer leur accessibilité. Par ailleurs, bien que les EDEP aient montré une volonté louable d'intégrer principalement des familles issues de la migration et en situation de précarité, cette approche pourrait les isoler davantage, soulignant la nécessité de diversifier leur public cible pour favoriser une véritable intégration sociale.

Enfin, cette étude met également en lumière la nécessité de poursuivre les recherches dans ce domaine encore peu exploré. La difficulté rencontrée pour obtenir des données quantitatives précises sur la fréquentation des enfants et des familles dans les EDEP interrogés souligne l'intérêt de mener une enquête à plus large échelle. Un questionnaire adressé à l'ensemble des EDEP du canton permettrait de documenter de manière plus systématique la fréquentation effective de ces espaces, la potentialité d'accueil qu'ils offrent, en particulier pour les enfants à besoins spécifiques, ainsi que les conditions dans lesquelles cette ouverture pourrait être renforcée. Cette enquête pourrait également explorer les besoins perçus en matière de prévention en santé, en particulier concernant l'accès à la logopédie ou à la psychomotricité. En parallèle, l'exploration du point de vue des parents sur leurs attentes, leurs parcours et leurs besoins constituerait un complément précieux pour affiner les politiques publiques, renforcer la pertinence des actions engagées et mieux anticiper les évolutions nécessaires.

En conclusion, il est impératif de reconnaître que, bien que les EDEP fournissent un soutien indispensable, elles ne peuvent à elles seules surmonter tous les défis sociaux. Une action coordonnée au niveau structurel et une articulation avec d'autres politiques publiques sont nécessaires pour maximiser leur impact. Les ajustements proposés, tels que l'élargissement des horaires d'ouverture pour inclure les mercredis et samedis, pourraient favoriser une plus grande mixité sociale et une meilleure intégration des familles de divers horizons.

Cette étude souligne l'importance de soutenir et de valoriser les EDEP au sein de la société genevoise. Néanmoins, leur évolution vers des pratiques plus inclusives est essentielle pour qu'elles remplissent pleinement leur mission, exigeant un engagement renouvelé des pouvoirs publics et des professionnels pour adapter les politiques et les pratiques actuelles aux réalités de toutes les familles genevoises.

La politique de la petite enfance et d'accueil préscolaire est un investissement essentiel pour l'avenir du canton. En agissant sur les dimensions de la santé, de l'éducation et du social dès le plus jeune âge, elle contribue au bien-être des enfants, à l'épanouissement des familles et à la construction d'une société plus juste et équitable.

Références bibliographiques

Agence Européenne pour le développement de l'Éducation des Personnes ayant des besoins particuliers. (2003). *Principes de base pour l'éducation des enfants à besoins éducatifs particuliers : Recommandations à l'usage du législateur.* Bruxelles : European Agency for Development in Special Needs Education. https://www.european-agency.org/sites/default/files/key-principles-in-special-needs-education_keyp-fr.pdf

BAK Economics. (2020). *L'utilité économique du développement qualitatif des crèches et des familles de jour en Suisse*. Bâle: BAK Economics. https://www.bak-economics.com/fileadmin/documents/BAK_Politik_Fruehe_Kindheit_Mai_2020_Ex-Sum_FR.pdf

Bavaud, S., Spack, A. & Zogmal, M. (dir.) (2016). Enfance et précarisation : quelles politiques publiques pour demain ? Pro Enfance, 1.

Boyden, J. (2015). Childhood and the policy makers: A comparative perspective on the globalization of childhood. *In Constructing and reconstructing childhood* (pp. 167-201). Routledge.

Brüderlin, M., Jaunin, A. (2024). « Enquête famille 2023 : prise en charge extra-parentale des jeunes enfants dans le canton de Genève ». Focus n°31, mars. Genève : OCPE/SRED.

Burger, K., Neumann, S., & Brandenberg, K. (2017). *Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Aperçu de la situation actuelle et recommandations politiques*. Zürich : Fondation Jacobs.

Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (2020). *Frühe Kindheit im Kanton Appenzell Ausserrhoden Konzept und Aktionsplan (Concept et plan d'action « Petite enfance)*. https://ar.ch/fileadmin/user_upload/Departement_Gesundheit_Soziales/Amt_fuer_Sozi ales/Chancengleichheit/FamilienGleichstellung/Fruehe_Foerderung/Konzept_fruehe_K indheit/Konzept_Aktionsplan_FK.pdf

Caro, M., Forzy, L., & Gaffiot, J. (2021). Modalités d'intervention en lieu d'accueil enfants-parents. *Revue des politiques sociales et familiales, 151*, 33-44.

Conseil de l'enfance et de l'adolescence. (2023). *Qualité, flexibilité, égalité : un Service public de la petite enfance favorable au développement de tous les enfants avant 3 ans*. Conseil de l'enfance et de l'adolescence. Paris, France : HCFEA.

Conseil fédéral (2021) : *Politique de la petite enfance. État des lieux et possibilités de développement au niveau fédéral.* Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 19.3417 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 12 avril 2019 et 19.3262 Gugger du 21 mars 2019. Berne : OFAS. www.ofas.admin.ch > Publications & Services > Rapports du Conseil fédéral > 2021 > PDF.

Conus, X., & Knoll, A. (2020). Politiques et usages autour de l'accueil extrafamilial institutionnel des jeunes enfants en Suisse : entre disparités et inégalités. Enfances Familles Générations. *Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine, (35).* https://journals.openedition.org/efg/10438

Conus, X. (2023). La délicate articulation du réseau du soutien à la parentalité de jeunes enfants dans un canton suisse. *Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit / Revue suisse de travail social, 31*.

Conus, X. (2024). Le soutien à la parentalité en Suisse : regards de responsables d'associations sur leur rôle vis-à-vis des parents et de l'école, dans F. Pirard, M. Zogmal et P. Garnier (dir.), *Pratiques et politiques en petite enfance. Perspectives internationales* (p. 105-126). Lausanne : Peter Lang.

Commerford, J. & Robinson, E. (2017). *Supported playgrounds for parents and children. The evidence for their benefits*. CFCA Paper, 40. Melbourne : Australian Institute of Family Studies. https://nla.gov.au/nla.obj-341222531/view

Commission suisse pour l'UNESCO (2015). *Manifeste pour l'éducation pour la petite enfance.* Berne : CSU.

Cyrulnik, B., Benachi, A., Filliozat, I., Dugravier, R., Ansermet, F., Casso-Vicarini, N., & Guedeney, A. L. (2020). *1000 premiers jours-Là où tout commence.* Paris, France : Ministère des Solidarités et de la Santé.

Durning, P., et Maury, B. (2004). *Espaces ludiques, lieux d'accueil et de socialisation pour les tout-petits*. Paris : L'Harmattan.

EACEA & Eurydice (2019). *Key Data on Early Childhood Education and Care in Europe – 2019 Edition*. Bruxelles : Commission européenne. https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/key-data-early-childhood-education-and-care-europe-2019-edition

EACEA & Eurydice (2023) *Éducation et accueil des jeunes enfants.* Bruxelles : Commission Européenne. https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/fr/national-education-systems/switzerland/education-et-accueil-des-jeunes-enfants

Emploi & Développement Social Canada. (2021). *Rapport de base national du Canada - La qualité dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.* Ottawa : EDSC.

FSAJ (2020). Les critères de qualité pour les groupes de jeux. Berne : FSAJ https://sslv.ch/files/Inhalte/FRZ/Animatrice/Dokumente_frz/A4_Broschuere_Qualita%CC%88tsmerkmale_FRA_031121_WebPrint.pdf

Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). (2023). *La FDAP énonce des recommandations au niveau cantonal pour faciliter l'accès à l'accueil préscolaire* [Communiqué de presse].

Felfe, C. & Lalive, R. (2018). Does Early Child Care Affect Children's Development? *Journal of Public Economics, vol. 159*, p. 33-53. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272718300148

Guggenbühl, T.& Egger, T. (2016). *Evaluation de la prestation "Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents de type Maison Verte".* Rapport final. Renens : Service de protection de la jeunesse.

Hanimann, A., Mariéthoz, S., Feller, R. & Martin, J. (2023). *Étude des besoins des familles pour le rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg. Rapport à l'intention du Service de l'action sociale (SASoc) de l'État de Fribourg*. Lausanne: Interface Politikstudien Forschung Beratung SA.

Huberman, M.A., & Miles, M.B. (1994). Data management and analysis methods. Dans N.K Denzin & Y.S Lincoln (Eds), *Handbook of Qualitative Research* (pp. 428-444). London/New Delhi : SAGE Publications.

Jaunin, A., Martz, L. (2024). « Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2023 ? ». Focus n°30, mars. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2024). « Petite enfance à Genève : données statistiques 2023 ? ». Focus n°29, mars. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2023). « Accueil préscolaire : quelle offre territoriale en 2022 ? ». Focus n°28, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2023). « Accueil préscolaire : données statistiques 2022 ? ». Focus n°27, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève Le recours à la crèche ». Focus n°21, juin. Genève: OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants ». Focus n°6, juin. Genève: OCPE/SRED.

Ligue des Familles. (2017). *Un accueil de l'enfance adapté aux besoins des familles.* Ixelles: Ligue des Familles.

Mahon, P & Huruy, B. (2021). Les compétences de la Confédération en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire. Etabli à la demande de la Jacobs Foundation (avis de droit disponible en version complète et condensée), Neuchâtel : Université de Neuchâtel. www.ready.swiss>News> Un nouvel avis juridique révèle les compétences fédérales en matière d'encouragement précoce > PDF.

Maleq, K. (2023). *Co-construire un partenariat avec les familles en contexte d'interculturalité : Quelles collaborations entre parents et professionnelles dans les institutions de la*

petite enfance genevoises ? Genève : Université de Genève. doi: 10.13097/archive-ouverte/unige:167550
Mora, T., Puig-Junoy, J., Jacobs, R. *et al.* Differential costs for the non-adult ADHD population in Catalonia. *Health Econ Rev* 13**,** 24 (2023). https://doi.org/10.1186/s13561-023-00437-8
Mustard, J. F. (2002). Early child development and the brain-the base for health, learning, and behavior throughout life. *From early child development to human development, 3*(10), 23-62.
OAIS & Bureau de l'intégration et de la citoyenneté. (2021). *Symposium. Comment accompagner l'éducation préscolaire en contexte multiculturel ?*
OAIS & Bureau de l'intégration et de la citoyenneté. (2024). *Programme cantonal de l'intégration 3. 2024-2027.*
Observatoire des tout-petits. (2023a). *Petite enfance : La Qualité des services de garde.* Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.
Observatoire des tout-petits. (2023b). *Tout-petits ayant besoin de soutien particulier : Comment favoriser leur plein potentiel ?* Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.
OCDE (2006). *Starting Strong II: Early Childhood Education and Care.* Paris: OCDE
OCDE. (2008*). Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politique, statistiques et indicateurs*. Paris : Éditions OCDE.
OCDE (2021). *Petite enfance, grands défis VI : Soutenir des interactions constructives dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants*. Paris : Éditions OCDE https://doi.org/10.1787/71b52184-fr.
OFS (2021). *Pourcentage d'enfants 0-12 ans avec un accueil extrafamilial ou extrascolaire, selon le type de garde et le nombre d'heures de garde par semaine et diverses caractéristiques socio-démographiques.* https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.html
OMS (2018). *Nurturing care for early childhood development: a framework for helping children survive and thrive to transform health and human potential.* Genève: Organisation mondiale de la santé.
Pecorini, M., Lurin, J., Jendoubi, V., & Navarro, E. (2012). Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. *Note d'information du SRED*, (53)
Pirard, F., Garnier, P., & Zogmal, M. (2024). *Pratiques et politiques en petite enfance : Perspectives internationales.* Lausanne : Peter Lang.
Pro Enfance (2015). *Enfance et précarisation : Quelles politiques publiques pour demain ?* Yverdon-les-Bains : Pro Enfance
Pro Enfance (2018). *L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance*. Lausanne : Pro Enfance.
Pro Enfance & kibesuisse (2025). *Concept national pour l'accueil et l'éducation de l'enfance.* Lausanne : Pro Enfance &kibesuisse.https://proenfance.ch/images/etatdeslieux/2025_ConceptNational_FR.pdf
Réseau suisse d'accueil extrafamilial (2016). *Prévention de la pauvreté et petite enfance : aspects et éléments consécutifs d'une collaboration réussie avec les parents. Publication thématique*. Berne : Réseau suisse d'accueil extrafamilial. https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr/publications/24/
Service de l'enfance et de la jeunesse (2024). *Stratégie pour la petite enfance dans le canton de Fribourg : concept et plan de mesures.* Canton de Fribourg. https://www.fr.ch/sites/default/files/2024-06/strategie-pour-la-petite-enfance-dans-le-canton-de-fribourg-concept-et-plan-de-mesures--projet-approuve-par-le-ce-pour-mise-en-consultation-mai-24.pdf
Sims, M. (2020). The importance of early years education. In *Teaching early years* (pp. 20-32). Routledge.
Stern, S., Schwab Cammarano, S., Gschwend, E., & Sigrist, D. (2018). *Pour une politique de la petite enfance en Suisse : l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, un*

investissement dans l'avenir. Textes bruts pour la définition du concept. Zurich : Commission Suisse pour l'UNESCO.
UNESCO. (2021). *Pour une inclusion dans l'éducation dès la petite enfance : de l'engagement à l'action.* Paris : UNESCO.
UNESCO. (2022). *Promouvoir l'inclusion des enfants et des jeunes handicapés dans l'éducation dans la région arabe : une analyse des développements, défis et opportunités actuels.* Paris : UNESCO. https://unesdoc/ark:/48223/pf0000383309_fre
Ville de Genève. (2017). *Cadre de référence qualité.* Genève.
Ville de Genève. (2020). *La Petite enfance en Ville de Genève : contexte et indicateurs.* Edition 2020.
Ville de Genève. (2023). *Genève, Commune amie des enfants* : *plan d'action 2022-2026*
Ville de Lancy. (2023). *Politique lancéenne de la petite enfance*.
Ville de Vernier (s.d.). *Plan politique pour l'enfance*.
Weiller, C. (2015). Le lieu d'accueil enfants-parents : un espace transitionnel qui aide au devenir mère en contexte migratoire. *Le Journal des Psychologues, 328*, 34-38.
World Health Organization. (2020). *Improving early childhood development: WHO guideline*. World Health Organization.

Annexes

Annexe 1 – Tableau représentant les caractéristiques des EDEP

Codes	Type	Domaine d'intervention	Prestations complémentaires	Personnes interrogées
ESP1	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité	Grossesse Allaitement Massage bébé Atelier bouger et chanter ensemble	• Responsable de l'espace (formation d'Educateur-trice de l'enfance)
ESP2	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité Intégration Spécificité : s'adresse aux familles en précarité forte (soutien social, repas gratuit, sanitaire). Accepte les enfants jusqu'à 12 ans.	Sorties culturelles dans les musées, bibliothèques, opéra, cinéma.	• Chef-fe de service • Responsable de l'espace • Educateur-trice de l'enfance
ESP3	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité	Halte jeux	• Chef-fe de service • Responsable de l'espace • Educateur-trice de l'enfance
ESP4	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité Spécificité : prestations itinérantes		• Chef-fe de service • Educateur-trice de l'enfance
ESP5	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité Intégration	Prestations itinérantes en été	• Chef-fe de service • Educateur-trice de l'enfance
ESP6	Arcade sage-femme Mères et bébés	Accompagnement mère enfant Education petite enfance Soutien à la parentalité Santé - prévention	Consultation d'allaitement Préparation à l'accouchement Chant prénatal Hypnose	• Sage-femmes (2)
ESP7	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité		• Chef-fe de service • Educateur-trice sociale en charge de la coordination des actions collectives

ESP8	Arcade Sage-femme Mères et bébés	Accompagnement mère enfant Education petite enfance Soutien à la parentalité Santé - prévention Intégration Précarité	Cours de français Distribution de matériel pour bébés aux familles précarisées	• Sage-femme responsable
ESP9	Espace parents-enfants	Prévention enfants peu stimulés Education petite enfance Soutien à la parentalité	Détection des troubles précoces et orientation	• Chef-fe de service • Responsable thérapeutique • Educateur-trice sociales (2)
ESP10	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité Intégration Précarité Spécificité : prestations itinérantes à l'extérieur		• Chef-fe de service • Educateur-trice sociale en charge de la coordination des actions collectives
ESP11	Espace de Logopédie parents-enfants	Prévention Développement du langage		• Logopédistes (2)
ESP12	Espace psychomotricité parents-enfants	Prévention Soutien à la parentalité Inclusion		• Responsable de l'espace (psychomotricien-ne)
ASSO1	Association	Intégration Spécificité : s'adresse aux familles en précarité forte (soutien social, logements d'urgence). Accepte les enfants jusqu'à 12 ans.	Animations pour les enfants	• Responsable de l'espace • Assistant-e social-e
ASSO2	Espace enfants dans le cadre d'un cours de langue (le parent est à proximité)	Formation et intégration Education petite enfance Soutien à la parentalité Spécificité : Cours de français	Soutien à l'insertion professionnelle des mères Sorties culturelles dans les musées, bibliothèques, cinéma. Découverte de la ville	• Responsable de l'espace • Educateur-trice de l'enfance et coach familial
ASSO3	Espace enfants dans le cadre d'un cours de langue (le parent est à proximité)	Formation et intégration Education petite enfance Soutien à la parentalité Spécificité : Cours de français Cours de langue et de cultures pour les enfants	Soutien à l'insertion professionnelle des mères Sorties culturelles, dans les musées, bibliothèques Découverte de la ville	• Responsable de l'association • Psychologue • Assistant-e socio-éducatif-ve

ASSO4	Espace parents-enfants	Education petite enfance Soutien à la parentalité Intégration	Cours de français Cours de rythmique Sorties culturelles musées, bibliothèques Découverte de la ville Aide aux devoirs pour les jeunes Cours d'informatique Soutien à l'insertion des mères Lectures alternatives Distribution et troc de vêtements et de jouets	• Responsable de l'association • Responsable de projet • Educateur-trice sociale • Stagiaire
ASSO5	Association	Education petite enfance Spécificité : éducation langue d'origine et éducation plurilingue	Prestations éducatives	• Responsable de l'association
PROJ1	Dispositif d'accompagnement parents et enfants lors de la transition scolaire	Education petite enfance Transition scolaire Soutien à la parentalité Intégration		• Chef-fe de service • Infirmière travailleuse sociale
PROJ2	Dispositif d'encouragement précoce intervenant dans les familles	Education petite enfance Prévention Intégration Soutien à la parentalité	Formation emploi et supervision de femmes issues de la migration Soutien à la parentalité individuel (avec psychologues) Espace parents enfants lié au développement du langage	• Responsable de l'association • Responsable du dispositif
PROJ3	Dispositif de garde d'enfants à domicile	Education petite enfance Soutien à la parentalité Spécificité : garde d'enfants jour et nuit	Formation emploi certifiée d'assistantes parentale, Insertion professionnelle (emploi solidaire jeunes) Cours dans le cadre du soutien à la parentalité	• Responsable de la fondation • Responsable de la formation

Annexes 2 - <u>Thématiques évoquées avec les professionnel-le-s de terrain</u>

1. **Qualité opérationnelle des prestations offertes**
 a. Lieux d'implantation
 b. Public cible
 c. Taux d'encadrement
 d. Organisation administrative et financière

2. **Les pratiques et concepts éducationnels des prestations**
 a. Vision de l'enfance 0-4 ans
 b. Objectifs pédagogiques de l'institution/association
 c. Explicitation des modalités pédagogiques et de protection
 d. Rôle perçu dans la transition préscolaire/scolaire
 e. Rôle perçu par rapport à l'inclusion
 f. Rôle perçu dans la prévention santé

3. **La qualité et pertinence des prestations (interactions adultes/enfants et entre enfants)**
 a. Interactions adultes/enfants et entre enfants
 b. Impact sur les familles

4. **Appréciation de l'impact des prestations fournies**
 a. Appréciations des usagers (retours au quotidien)
 b. Leurs représentations de l'impact sur les enfants et leurs familles

5. **Relations avec les autres acteurs concernés par l'accueil des enfants (0-4 ans)**

a. Participation à un réseau
b. Coordination (les acteurs de la petite enfance entretiennent des contacts étroits avec ceux du système scolaire, de la santé et de l'aide sociale)

6. **Collaboration avec les parents**
 a. Contacts avec les parents
 b. Place accordée aux parents dans l'institution et lors de la prise de décisions
 c. Encouragement précoce
 d. Implication des parents

7. **Accessibilité des prestations à toutes et à tous :**
 a. Représentations de l'égalité d'accès, de l'égalité des chances
 b. Propositions de pistes d'amélioration

8. **Conditions de travail du personnel éducatif et formation continue**

9. **Apports supplémentaires éventuels**

Annexe 3 – <u>Thématiques évoquées avec les responsables des EDEP</u>

1. **Missions de la structure d'accueil et types d'interventions**
 a. Historique
 b. Objectifs pédagogiques de l'institution/association
 c. Ressources financières
 d. Rôle perçu dans la transition préscolaire/scolaire
 e. Rôle perçu par rapport à l'inclusion
 f. Rôle perçu dans la prévention santé
 g. Rôle perçu par rapport à l'intégration des familles migrantes

2. **Type et degré d'attention portée à la politique de la petite enfance (0-4 ans)**
 a. Connaissances des orientations nationales (fédérales, cantonales et communales)
 b. Connaissances des orientations internationales (référence aux droits de l'enfant par exemple)

3. **Normes réglementaires**
 a. Description des normes réglementaires existantes dans l'organisation
 b. Description des procédures existantes dans l'organisation

4. **Qualité opérationnelle des prestations offertes**
 a. Lieux d'implantation
 b. Rapport offre/demande
 c. Public cible
 d. Taux d'encadrement
 e. Organisation administrative et financière

5. **Mesures de l'impact des prestations fournies :**
 a. Appréciations des usagers
 b. Enquêtes d'impact sur les enfants et leurs familles
 c. Suivi de la qualité

6. **Relations avec les autres acteurs concernés par l'accueil des enfants (0-4 ans) :**
 a. Participation à un réseau
 b. Coordination (les acteurs de la petite enfance entretiennent des contacts étroits avec ceux du système scolaire, de la santé et de l'aide sociale)

7. **Accessibilité des prestations à toutes et à tous :**
 a. Représentations de l'égalité d'accès, de l'égalité des chances
 b. Propositions de pistes d'amélioration

8. **Conditions de travail du personnel éducatif et formation continue**

9. **Apports supplémentaires éventuels**

Annexe 4 – Tableaux représentant la formation continue des professionnel-le-s de terrain

Formations suivies dans le cadre de leur fonctions actuelles.

Domaine	**Formations**
Éducation spécialisée	Autisme Langage et TSL (Troubles Spécifiques du Langage)
Social	Thématiques liées aux situations très complexes
Soutien à la parentalité	Accompagnement et le soutien à la parentalité
Développement de l'enfant	Thématiques générales de l'enfance et de l'éducation
Prévention santé	Prévention santé – général Santé mentale Psychomotricité
Symposiums	Symposiums de l'ONU

Formations suivies dans le cadre de leur précédente expérience.

Domaine	**Formations**
Soutien à la parentalité et accompagnement	Soutien à la parentalité Accompagnement familial : coach parental, burn-out parental Couple et famille d'orientation systémique
Éducation spécialisée	Éducation des enfants à besoins particuliers Sport et le handicap
Éducation / psychologie	Gestion émotionnelle : comment aider les enfants à représenter et à définir leurs émotions
Développement de l'enfant	Développement du bébé
Prévention santé	Psychomotricité